

# L'ASIE FRANÇAISE

BULLETIN MENSUEL

DU

## COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

Publié sous la direction de M. Henri Froidevaux



Administration et rédaction de l'ASIE FRANÇAISE : PARIS 6<sup>e</sup>, 21, RUE CASSETTE.

Téléph. Saxe 32.84. — Chèques postaux : PARIS, n° 1900.

### SOMMAIRE

Liste des souscripteurs.....	143
Le Comité. — Nos morts : le baron Denys Cochin; — Assemblée générale annuelle du 22 mars 1922.....	144
Les Problèmes du Levant et la récente Conférence de Paris, par HENRI FROIDEVAUX.....	148
Les délibérations de la Conférence orientale de Paris. — Où en est l'Inde? par PAUL MARTIN.....	154
L'Institut franco-chinois de Lyon, par MAURICE COURANT.....	167
Indochine. — La mission du maréchal Joffre. — L'em- prunt de 6 millions de piastres. — Les fonction- naires indigènes. — L'état civil indigène au Tonkin. — La Société de Géographie de Hanoï.....	168
Levant. — L'élection du patriarche œcuménique à Constantinople. — Le rapprochement des églises an- glicane et orthodoxe. — La proposition d'armistice des Alliés et les belligérants. — L'exposé des propo- sitions de paix et les Arméniens. — Situation géné- rale de la Syrie de mandat français au début de 1922. — Les intrigues du roi Fayçal en Syrie. — La pro- tection des marques de fabrique. — Organisation de la poste aérienne en Syrie.....	174
Extrême-Orient. — Chine. — La revision du tarif des douanes. — Anarchie et guerre civile. — L'évacua- tion du Chantoung. — Indépendance de la Mongolie extérieure. — Disparition des travailleurs chinois aux îles Samoa.....	179
Japon. — Japonais et bolchevistes dans la Province maritime. — L'agitation pour le suffrage universel. — Mort de deux Genrô.....	182
Asie anglaise. — L'affaire Montagu. — Le voyage du prince de Galles. — Condamnation de Gandhi. — Les troubles. — Le budget. — L'irrigation. — Le barrage de Sakkar. — Une maison des étudiants à Lahore. — Propagande cinématographique. — A Ceylan : on réclame des économies. — Gisements de fer à Ceylan. — La réforme constitutionnelle en Bir- manie. — Exploitation minière en Birmanie.....	184
Siam. — Le commerce du bois de teck.....	189
Bibliographie. — Sommaire des périodiques.....	189

### A NOS LECTEURS

*Une maladie prolongée de notre metteur en page a occasionné, dans la publication du présent numéro, un retard que nous prions les lecteurs de l'Asie française de vouloir bien excuser.*

### LISTE DES SOUSCRIPTEURS

M. E. Sénart, à Paris.....	300 »
M. A. Gérard, à Paris; G. Padoux, à Pékin, chacun 100 fr.....	200 »
M. Roulleaux-Dugage, à Paris, baron de Conten- son, Paris, chacun 50 fr.....	100 »
Lieutenant Genin, secteur postal 607.....	36 »
Résidence Générale, Tunis; G. Jyohobu, Tokio; Cercle des officiers, à Landau; chacun 35 fr.	105 »
Comte de Manneville, à Paris; G. de Caqueray, à Paris; lieutenant Hermellin, à Marseille; G. de Puybaudet, à Beaune; R. Ouriou, à Paris; Heurteau, à Paris; Gouverneur du Grand-Liban, à Beyrouth; Poignant, à Paris; R. Pinon, à Paris; D <sup>r</sup> Berrou, à Bischheim, chacun 30 fr.....	300 »
Lieutenant Zigmann, secteur postal 607; colo- nel de Valon, à Cahors; R. Saint-Pierre, à Paris; général de Pélacot, à Paris; J. Bel, à Paris; Père Delarue, à Paris; Guydaud, à Dôle; L. Vaillant, à Arras; G. Tucat, à Tou- louse; A. Vissière, à Paris; Wiet, à Calluire; comte d'Ormesson, à Paris; Grouls, à Mon- deville; C. Madrolle, à Neuilly; lieutenant Rivalland, à Roquebrune; chacun 25 fr.....	375 »
Abbé Mann, à Troyes; Résidence Supérieure de l'Annam; R. Clouet, Le Caire, M. Courant, à Lyon; général de Grandprey, à Versailles; commandant de Caraman, à Paris, cha- cun 20 fr.....	120 »
J. Matignon, à Paris.....	15 »
Total .....	1.551 »

## LE COMITÉ

## NOS MORTS

## LE BARON DENYS COCHIN

C'est pour le Comité de l'Asie française une perte douloureuse que celle du Baron Denys Cochin.

On sait la carrière si bien remplie de cet homme politique éminent, de ce représentant attiré de toutes les vieilles traditions françaises. Nous n'avons pas à la retracer ici, et nous n'y avons fait allusion qu'afin de pouvoir rappeler d'un mot combien notre regretté collègue s'occupait des intérêts de la France par delà les mers, et particulièrement dans les pays asiatiques. Combien de preuves en a-t-il fournies à la Chambre des députés! Et que de fois l'a-t-on vu monter à la tribune pour intervenir dans les débats relatifs à la politique de la France dans le Levant, affirmer son souci pour les intérêts des populations chrétiennes de ces pays, et indiquer l'attitude que la diplomatie française devait adopter dans telle ou telle circonstance. Ce fut une autre forme de ce même souci qui amena le Baron Denys Cochin à fonder ce « Comité des intérêts français dans le Levant », dont tous les membres se sont naguère joints à nous, estimant que, pour bien servir le pays, le mieux était d'unir des efforts également désintéressés et s'inspirant des mêmes sentiments.

Occupé comme il le fut pendant si longtemps, éprouvé comme il le fut pendant la grande Guerre, le Baron Denys Cochin ne pouvait pas nous témoigner son intérêt par une collaboration active dont nous eussions été heureux et fiers. Nous savons du moins qu'il ne demeurait pas indifférent aux préoccupations ni aux efforts du Comité de l'Asie française, qui s'unit aujourd'hui à tous les amis du baron Denys Cochin pour le saluer une dernière fois au lendemain de sa mort.

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

DU 22 MARS 1922

Étaient présents: MM. Emile Sénart, de l'Institut, président du Comité; L. de Contenson, Charles Georges Picot, Bapst, Doumier, A. Gérard, le général de Laeroix, Lallemant, Mme Massieu, MM. de Peyerimhoff de Fontenelle, René Pinon, Salles, Henri Froidevaux.

S'étaient excusés: MM. le marquis de Moustier, le marquis de Barthélemy, Paul Deschanel, Dubail, Paul Labbé, Georges Leygues, P. Ristelhueber, Saint-Germain, Stanislas Simon.

Le président du Comité de l'Asie française ouvre la séance en envoyant un souvenir ému aux nombreux collègues décédés au cours de l'année écoulée; en quelques mots, il s'attache à rappeler quels liens particuliers unissaient chacun d'eux à notre Comité.

Il donne ensuite la parole à M. Charles Georges-Picot, trésorier du Comité de l'Asie française, qui présente son rapport sur la situation financière et

sur les différentes manières dont le Comité a manifesté son activité au cours de l'année 1921-1922.

Comme suite à ce rapport et en conséquence des idées qui y sont énoncées, l'Assemblée générale vote la résolution suivante, dont le texte lui est soumis par son Président.

*L'Assemblée convoquée spécialement, conformément à l'article 20 des Statuts, en vue de la modification des articles 2 et 4 des Statuts, décide que l'article 2 sera rédigé comme suit :*

Le nombre des membres du Comité est fixé au maximum de cent vingt (120).

...3) Payer une cotisation annuelle qui ne peut être inférieure à **trente francs** (30 francs).

Article 4. — *Le paragraphe 2 sera rédigé comme suit :*

Pour être Membre Adhérent, il suffit de verser une cotisation annuelle **d'au moins trente francs** (30 francs).

M. Sénart soumet ensuite à l'approbation de l'Assemblée générale les noms des quatre personnes que le Bureau propose d'appeler désormais à siéger au sein du Comité. Ce sont MM. le général Gouraud, Haut-Commissaire de la République française en Syrie et au Liban; Paul Pelliot, membre de l'Institut, professeur au Collège de France; Guillaume Grandidier, secrétaire général de la Société de géographie; André Duboseq, rédacteur au *Temps*.

M. Sénart donne ensuite la parole à M. l'ambassadeur Bapst, que les fonctions remplies récemment encore par lui à Tokio, mettent particulièrement à même de nous renseigner sur le Japon.

Voici le résumé de M. Bapst.

## LE JAPON ACTUEL ET LA FRANCE

S'il y a en France des admirateurs passionnés du Japon, il y a, par contre, dans notre pays, en beaucoup plus grand nombre, des gens animés de très fortes préventions contre les Japonais. Dans beaucoup de milieux français on est porté à croire et à dire que les Japonais nourrissent à notre égard de très mauvais desseins et que, si néanmoins ils font souvent montre de bons sentiments pour nous, c'est par ruse, afin de mieux nous dissimuler ces desseins. On dit notamment qu'ils convoitent de nous enlever l'Indo-Chine, parce que, leur population croissant chaque année dans de très fortes proportions, ils doivent déverser sur des pays étrangers l'excédent qui les encombre, et parce que l'Indo-Chine, pays à riche culture de riz, serait une acquisition bien précieuse pour eux dont le riz est le principal aliment.

Ces dires sont erronés. Sans doute, la population du Japon va s'accroissant chaque année; cet accroissement peut même devenir plus rapide, si l'hygiène s'améliore au Japon et diminue la mortalité infantile qui aujourd'hui y est énorme. Mais il ne faut pas perdre de vue, d'abord que les Japonais ont dans leur Empire, par exemple dans les îles de Hokkaïdo, de Formose ou de Saghalien, encore bien des territoires inhabités, et ensuite

que, pour des raisons climatiques ou autres, ils répugnent à aller peupler ces territoires et préfèrent recourir à l'émigration à l'étranger, ils se porteront, comme ils le font déjà, vers des climats tempérés. Des pays à chaleur intensive et continue, tels que la Cochinchine et l'Annam, n'attirent guère le Japonais, ne sauraient surtout le retenir.

Sans doute aussi, le Japon a besoin pour son alimentation d'un gros appoint de riz étranger, et l'Indo-Chine est pour lui une pourvoyeuse de premier ordre; mais de ce qu'un pays doit s'adresser à son voisin pour s'approvisionner d'une denrée quelconque, il ne s'ensuit pas que ce pays veuille faire la conquête de ce voisin; aussi bien, une conquête dans un but économique ne se fait pas sans avoir été préparée par une constante infiltration; or, cette infiltration ne se constate pas dans l'Indo-Chine française.

On a noté autrefois en Annam et au Tonkin un certain nombre de menées japonaises hostiles à la France, par exemple des tentatives pour soulever contre notre domination la population annamite. Mais ces faits remontent à l'époque où le Japon était en lutte ardente avec la Russie, et il était naturellement mal disposé envers la France, alliée de celle-ci; rien d'étonnant à ce qu'il ait alors cherché à nous nuire en Indo-Chine.

Désormais la Russie a cessé d'être un ferment d'hostilité entre la France et le Japon; or, ce ferment disparu, on n'entrevoit à l'horizon aucun motif de désaccord grave entre ces deux dernières Puissances; de désaccord surtout qui soit susceptible de se traduire de la part du Japon en une agitation subversive en Indo-Chine française.

Depuis la fin de la guerre, le Japon non seulement n'a élevé ni difficultés ni chicanes à l'adresse de la France, mais il n'a cessé, comparativement à son attitude vis-à-vis des autres Puissances alliées, de témoigner à celle-ci des préférences marquées. C'est à elle qu'il a demandé des instructeurs pour son armée ou son industrie; c'est chez elle qu'il envoie ceux de ses princes qui sont désireux de se familiariser avec la civilisation européenne; il renforce dans ses écoles officielles ou privées l'enseignement du français, subordonné jusqu'à présent à l'enseignement d'autres langues étrangères; il cherche par des missions incessantes à multiplier de plus en plus les échanges entre la France et lui, non seulement dans le domaine du commerce et de l'industrie, mais dans celui des arts et des idées.

La France profite-t-elle, comme elle le pourrait, de ces bonnes dispositions du Japon? Nous n'hésitons pas à répondre non.

Notre commerce en général se désintéresse des produits japonais et ne travaille pas à ouvrir aux nôtres des débouchés nouveaux au Japon; notre navigation délaisse ce pays, et nos jeunes gens, en quête d'un avenir prospère, qui trouveraient là-bas sans grandes difficultés des situations lucratives, sont détournés d'y aller chercher fortune. On cite des maisons de commerce françaises qui, faute de sujets français, sont aujourd'hui représentées au Japon par des Allemands, et l'on cite de même des

écoles où l'enseignement de la langue française est donné, faute de Français, par des étrangers, voire par des Allemands.

Il n'est pas jusqu'aux missions catholiques françaises qui ne négligent le Japon. La Société des Missions Etrangères de Paris, qui possédait autrefois le ministère catholique pour tout le Japon, abandonne successivement à d'autres missionnaires, soit espagnols, soit allemands, des portions importantes de son domaine spirituel; et dans les six établissements hospitaliers qu'ont au Japon les sœurs Franciscaines de Marie, ordre de fondation française, il n'y a plus une seule supérieure qui soit française; la dernière supérieure provinciale française a même été remplacée par une Bavaroise.

Il ne peut y avoir aucun avantage à laisser grandir cette indifférence, pour ne pas dire cette désaffection de la France à l'égard du Japon. Bien entendu, il ne peut être question dans l'esprit d'aucun des amis du Japon, même du plus passionné, que la France prenne le parti de ce pays dans les difficultés ou les querelles qu'il peut avoir, par exemple avec la Chine ou avec les Etats-Unis d'Amérique. Mais nos liens d'amitié avec la Chine ou l'Amérique ne nous obligent pas à nous éloigner du Japon; sauf lorsque la tension des rapports devient extrême, comme ce fut le cas pour la Chine, en 1920, les peuples qui sont en lutte ouverte avec le Japon sur le terrain politique, ne se font pas faute de converser aimablement et de traiter des affaires avec lui aussi bien sur le terrain commercial que sur le terrain des idées.

En ce moment, par suite de l'extinction de l'alliance anglo-japonaise, un élan très vigoureux porte vers la France la sympathie du Japon; il ne tient qu'à nous de profiter de cette sympathie et de nous faire en Extrême-Orient un ami serviable. Mais, pour cela, il faut chasser cette mésestime qui, dans trop de milieux français, existe contre les Japonais et qui paralyse chez nous bien des initiatives désireuses de nouer des liens nouveaux entre les deux pays. Les préventions entretenues en France contre les Japonais n'ont pas de fondement sérieux; on ferait œuvre utile en les combattant par la mise en lumière des faits réels.

Le général de Lacroix, MM. Lallemand, de Contenson et René Pinon demandent ensuite quelques explications complémentaires. Puis le président remercie M. l'ambassadeur Bapst de l'exposé si précis qu'il vient de faire au Comité et donne la parole à M. Salles.

Celui-ci s'exprime en ces termes:

#### L'EVOLUTION PHYSIQUE DES ANNAMITES

L'Asie française de février 1922 (p. 58) vient d'appeler l'attention sur *L'éducation physique des Annamites*. Le mouvement, dans cette direction, commencé il y a peu d'années, au Tonkin, tend en effet à prendre une véritable importance; il mérite dès maintenant qu'on en trace les origines exactes et qu'on en montre les tendances nouvelles, réflé-

chies et particulièrement intéressantes au point de vue général.

Les initiateurs ont été MM. Nguyen-qui-Toan et Trinh-van-Hoi, de Hanoï, qui, ayant passé plusieurs années en France sous la direction du Comité Paul-Bert de l'Alliance française, ont rapporté dans leur pays non seulement une instruction solide et utile, mais aussi l'amour des sports et des exercices physiques qu'on leur avait fait pratiquer. Ni l'un, ni l'autre n'est bachelier; mais tous deux ont le brevet supérieur. En outre, le premier, le plus âgé, a obtenu le certificat pédagogique à l'École normale de Châlons-sur-Marne, orienté ainsi vers la carrière de l'enseignement. Le second est sorti deuxième de l'École de tannerie, annexe de l'École de chimie de la Faculté des Sciences de Lyon.

Dès leur arrivée en France, ils avaient été engagés à se livrer aux exercices physiques et aux jeux de plein air; rapidement, ils y avaient pris goût. En 1913, ils firent partie d'une équipe de douze étudiants indochinois qui furent envoyés au Collège d'athlètes de Reims pour y passer la moitié de leurs grandes vacances. Accueillis avec sympathie par le lieutenant de vaisseau Hébert, ils eurent là pour principal moniteur le martiniquais Durocher bien connu dans les milieux sportifs de la capitale. Là aussi, ils furent conquis définitivement par la pratique au grand soleil ou sous la pluie, de cette méthode Hébert éminemment génératrice de bien-être et de joie, et on ne manqua pas de leur suggérer l'idée de faire, plus tard, après leur retour au pays natal, bénéficier leurs compatriotes d'un enseignement dont eux-mêmes avaient éprouvé les bienfaits.

Ces deux jeunes gens rentrèrent au Tonkin, M. Toan, au milieu de 1914, M. Hoi, au début de 1916, et dès qu'ils eurent organisé leur existence, ils prirent l'initiative de créer à Hanoï une *École d'éducation physique* à laquelle ils donnèrent le nom annamite de *Truong-thê-duc*. Ils en élaborèrent les statuts et firent en mai 1918 les premières démarches auprès du Résident supérieur et du Résident maire qui approuvèrent pleinement leur entreprise.

Avant tout, il fallait avoir un terrain. Cette difficulté primordiale fut vite surmontée grâce à la spéciale bienveillance du résident supérieur Bourcier Saint-Chaffray qui, pratiquant lui-même divers sports, les appuya pour obtenir de la municipalité, moyennant un loyer annuel d'une piastre, la concession conjointe d'un terrain de 18.000 m<sup>2</sup> situé au sud de Hanoï, entre la fabrique d'allumettes et le vaste étang de Bâi-Mâu; l'endroit est quelque peu éloigné du centre de la ville, mais l'air y est d'autant meilleur et au surplus l'accès en est facilité par le tramway qui suit le boulevard Dong-Khanh et la route de Hué, jusqu'à la voie 71 devenue rue Charles Wiéle y conduisant directement. Ce terrain toutefois, comme tous ceux des environs de Hanoï, n'était pas immédiatement utilisable; moitié terre, moitié mare, il exigea au préalable du débroussaillage et surtout un gros remblayage.

Pour suffire aux dépenses de premier établissement, MM. Toan et Hoi obtinrent des dons de quel-

ques notabilités locales et aussi des subventions plus ou moins importantes du Protectorat, du Gouverneur général, de la municipalité. D'autre part, se faisant leurs propres entrepreneurs, secondés en cela par un ancien mandarin militaire, M. Nguyen-Dinh-Khoat, ils réalisèrent au meilleur compte possible la transformation indispensable et les installations nécessaires, bâtiment de quatre salles, pelouses, pistes, courts, matériel d'exercice en attendant la piscine qui reste dans les espoirs prochains par l'utilisation de l'étang de Bâi-Mâu.

Tout ce travail préparatoire les occupa jusqu'à la fin de 1919. L'inauguration put enfin avoir lieu le 21 décembre durant la plus belle période de l'hiver tonkinois. En quelques semaines, le chiffre des élèves inscrits s'éleva à 152; mais ce ne fut là qu'un engouement momentané, les jeunes Tonkinois revinrent à leur habituelle inaction physique.

Les fondateurs ne se laissèrent pas rebuter par cette première épreuve. Ils furent encouragés à de nouveaux efforts par deux généreux donateurs, par M. A. R. Fontaine, administrateur de la Société des distilleries, qui, de passage à Hanoï, leur fit cadeau de 500 piastres en vue d'aménager un terrain de jeux pour enfants devant porter le nom de « parc de Mme A. R. Fontaine », et par l'armateur tonkinois, M. Bach-Thai-Buoi, qui leur attribua une semblable somme pour l'installation d'une salle de bains et douches.

Au mois d'octobre 1920, au retour d'une température plus fraîche, il fallut quelque pression pour réamorcer le courant. Mais le directeur des exercices, M. Hoi, était, suivant sa propre expression, animé de *furia gymnastica*, si bien qu'aidé par le caporal d'infanterie coloniale, Brénaux, il put peu à peu communiquer son ardeur et sa foi d'abord à quelques unités, ensuite à de nombreux élèves, à des adultes de 30 ans et plus, fonctionnaires, entrepreneurs, commerçants, et aussi à des gamins de sept ans qui déjà demandent à apprendre la boxe « en mettant des gants aussi gros que leur tête. »

En août 1921, malgré la grande chaleur, la partie était gagnée. « Enfin, m'écrivait-on, on n'est plus découragé! Ces messieurs commencent à connaître que l'exercice fortifie le corps et l'esprit... Nous avons maintenant beaucoup d'élèves animés d'un grand désir d'arriver... Mais une course un peu vive de 300 m. les esquinte! Cela n'empêche pas que les muscles viendront, car quelques-uns, une dizaine, commencent à être bien formés. » Aussi, par ordre du Gouvernement général, les exercices de l'École d'éducation physique ont-ils été cinématographiés en vue de l'exposition coloniale de Marseille, où, de la métropole, on pourra constater de visu cette extraordinaire transformation des goûts de la jeunesse annamite.

L'école fonctionne à la manière du Collège d'athlètes de Reims. L'admission de tout élève est prononcée par le directeur, mais à la suite d'un examen médical passé par un des jeunes médecins sortis de l'école de médecine de Hanoï. Dès ce moment, une fiche nominative est établie qui mentionne toutes les indications sur le sujet et ses performances successives.

Le dimanche 22 janvier dernier, avant les vacances du Têt, a eu lieu la distribution des récompenses aux lauréats des concours. Grâce à la générosité de M. l'Administrateur des Services civils Hückel, huit prix ont pu être distribués (encriers, presse-papiers et autres objets utiles à des étudiants) : 4 prix aux élèves au-dessus de 16 ans, course (100 m. = 12" 1/5), levée des poids, sauts, développement général; 2 prix à la classe de 10 à 16 ans, course, montée à la corde (6 m. 90); 2 enfin pour les petits au-dessous de 10 ans (1).

« Il existe actuellement, m'écrit-on, une grande émulation à l'école; l'arbre commence à prendre solidement racine; les feuilles pousseront sûrement et bientôt viendront des fruits. Nous arriverons. »

\*  
\*\*

Mais ce n'est pas tout: M. Hoi maintenant met sa culture intellectuelle au service de sa culture physique. Constatant la grande différence qui existe entre la force, la stature de l'Européen et celles de l'Annamite, il a entrepris d'en rechercher la cause pour trouver, si possible, le remède. En service au *Laboratoire d'hygiène* de Hanoï, il a soumis à son chef un plan de recherches par l'exécution duquel 1.200 échantillons de riz sont venus de toutes les provinces du Tonkin, pour être analysés. Or du travail ainsi fait, il est résulté de la manière la plus évidente que le riz du Tonkin (pour ne parler que de celui-ci) est « très pauvre en phosphates et en chaux, éléments constitutifs du squelette. »

Consécutivement on travaille, après cette première constatation, à l'analyse des terres correspondant à tous ces échantillons de riz. De là il sera possible de déduire la détermination des éléments chimiques qui font défaut au sol des rizières tonkinoises, en vue d'obtenir non les plants de riz les plus hauts ou les épis les plus lourds, mais les grains, base de l'alimentation, les plus riches en principes fortifiants et reconstituants de la charpente osseuse de la population annamite.

Certes on connaissait déjà la pauvreté générale du riz en acide phosphorique et en chaux. Les essais des stations expérimentales du Tonkin ont montré le bon effet de fumures de cyanamide et de phosphates naturels tonkinois sur le *rendement à l'hectare* (2). Les résultats ont été analogues en Italie à la station rizicole de Verceil (3). Les congrès de riziculture ou d'agriculture coloniale se sont occupés de la question (4).

(1) A la prochaine distribution, un prix important sera décerné pour le *développement général*, dans la classe supérieure, sous le titre de *Prix du Président du Comité de l'Asie française*, grâce à un don généreux de M. Sénart, membre de l'Institut.

(2) *Bulletin économique de l'Indochine*, 1920, p. 560.

(3) *Notice sur la riziculture en Italie*, par M. Lam-quan-Tru, diplômé de l'École d'agriculture coloniale de Tunis, Paris, 1914, planche XIX.

(4) V. *Mémoire sur les procédés les plus modernes de fumure du riz*, par M. Emile Miège, in « Actes du Congrès international de riziculture tenu à Valence en Espagne (16-24 mai 1914) », p. 166.

Mais jusqu'ici les recherches paraissent avoir été orientées vers l'augmentation du *rendement à l'hectare*, pour l'accroissement de la richesse et du bien-être généraux par l'enrichissement des propriétaires riziculteurs. Aujourd'hui au Tonkin, le but poursuivi par le Service d'hygiène doit être sensiblement différent; car il s'agit d'obtenir un riz, non plus abondant ou plus beau, mais d'une composition chimique telle que la constitution physique de la population qui s'en nourrit, en puisse être fortifiée; il s'agit de *rendement à l'homme*.

Le résultat à attendre est certain. On sait quelle transformation physique subissent en quelques mois, en Indochine même, les Annamites qui viennent au service militaire ou naval; cela est dû sans aucun doute à la ration alimentaire européenne qui est mise à leur disposition et les consolide. En France, pendant la grande guerre, on a pu voir des tirailleurs originaires d'Indochine, qui avaient une attitude, une allure, une force physique bien différentes de celles de leurs compatriotes n'ayant jamais quitté leurs villages; l'exercice et l'alimentation étaient les causes de tels changements qu'il doit être possible de provoquer sans passage par la vie militaire.

L'Annamite en général a d'ailleurs conscience de son infériorité physique et aussi de l'influence que la nourriture peut avoir sur elle. La plupart des ouvriers venus pour travailler dans les arsenaux et usines de la métropole, demandaient l'alimentation française; ils s'habituèrent très vite au pain, même si on leur proposait à la place, du riz bien cuit, et surtout ils réclamaient pour boisson, non du thé, mais du vin, persuadés que là était la source de notre supériorité physique.

Aussi doit-on espérer que lorsque le *Laboratoire d'hygiène* pourra recommander certaines fumures en vue d'enrichir le produit déjà précieux de la rizière, le dernier des *nha-quê* saura comprendre les raisons des conseils qui lui seront donnés.

Nos jeunes Tonkinois, retour de France, exemples vivants de ce que peut donner une association raisonnable de culture intellectuelle et de culture physique, ont dès maintenant gain de cause en ce qui concerne les exercices de plein air. Ils gagneront aussi la partie quand viendra le moment prochain de proposer quelques modifications aux procédés culturels; car on peut tout attendre d'une population qui ne demande qu'à évoluer sous une autorité ferme, affectueuse et par suite libérale, et ainsi, en agissant à la française, ils auront rendu sans tapage un immense service à leur pays natal.

Après quelques mots de remerciements de M. Sénart, qui déclare vouloir témoigner son intérêt à l'œuvre entreprise en donnant un prix à des lauréats de l'École Thê-Duc d'Hanoï, et qui souligne tout l'intérêt de l'orientation nouvelle des recherches entreprises sur les sols de l'Indochine, la séance est levée à 6 heures 40.

## LES PROBLÈMES DU LEVANT ET LA RÉCENTE CONFÉRENCE DE PARIS

Tandis que s'imprimait le dernier numéro de *L'Asie Française*, une conférence importante se tenait au ministère des Affaires Étrangères, sous la présidence de M. Raymond Poincaré. Au Quai d'Orsay, du 22 au 26 mars, les ministres des Affaires Étrangères de Grande-Bretagne et d'Italie ont examiné avec lui les différentes affaires du Levant et cherché, tous trois de concert, les meilleurs moyens de tirer de la situation très difficile dans laquelle ils se trouvent plus ou moins engagés, les pays dont chacun d'eux gère les relations extérieures.

Certes, la situation est loin d'être identique pour tous, et ce n'est pas aux lecteurs de cette revue qu'il est besoin d'indiquer comment France, Angleterre et Italie sont aujourd'hui, dans le Levant, dans des postures très différentes. Depuis l'accord d'Angora du 20 octobre 1921, et en dépit des regrettables concessions que contient ce document, comme aussi des fâcheuses lacunes que ne cesse de révéler son étude, la France a vraiment regagné quelque chose de son ancien prestige. Au contraire, par suite des défaites répétées des Grecs, qu'ils ont poussés à marcher en avant et dont ils ont voulu faire leurs soldats les Anglais se trouvent engagés dans une véritable impasse (1), dont ils sont singulièrement embarrassés pour sortir. Comme ils ne sont pas tous responsables des ambitions et des erreurs de quelques-uns de leurs compatriotes, comme nous ne saurions d'autre part nous réjouir des mésaventures de nos amis et alliés — et cela en dépit de plus d'un mauvais tour qu'ils nous ont joué en Orient — comme aussi la France a le plus grand intérêt à voir solutionnés, au moins de façon provisoire, les nombreux et délicats problèmes qui ont surgi depuis la fin de 1918, et la paix rétablie sur les ultimes rivages orientaux de la mer Méditerranée; comme enfin, pour plus d'une raison et sous quelque angle qu'on se place, notre pays a toujours son mot à dire sur les questions orientales, il devait naturellement participer, et de façon active, à une conférence dont le programme n'était autre que le rétablissement de la paix et de l'ordre dans le « Near East » des Anglais.

Programme très bref, mais, en réalité, singulièrement vaste, singulièrement complexe et singulièrement difficile à remplir! Que de problèmes à élucider, et que d'intérêts contradictoires à concilier! D'abord dans le Proche-Orient même, et non pas dans *tout* le Proche Orient, — car les questions si complexes du Caucase ont été complètement laissées de côté — mais dans la seule partie orientale de la péninsule des Balkans et dans l'Anatolie entière, entre Turcs, Grecs et Armé-

niens, entre tant de groupes ethniques plus ou moins considérables, plus ou moins entrés les uns dans les autres et pénétrés les uns par les autres (si l'on peut dire), dont il s'agit d'assurer non pas seulement la sécurité et l'existence, mais aussi la liberté religieuse et civique! Que l'on tienne compte, d'autre part, des intérêts contradictoires et parfois antagonistes des puissances occidentales dont les représentants mêmes étaient réunis à Paris, de l'importance capitale de Constantinople et des Détroits (« qui possèdera Constantinople sera maître de l'Empire du Monde », disait naguère Napoléon!), des problèmes religieux, militaires, économiques qui s'ajoutent aux questions purement politiques; que l'on tienne compte encore des situations acquises et des engagements contractés depuis l'armistice de Moudros... Ainsi comprendra-t-on très vite comment les trois ministres des Affaires Étrangères de France, de Grande-Bretagne et d'Italie se sont attaqués à l'étude d'une question à première vue aussi difficile, aussi désespérée que celle de la quadrature du cercle.

C'est pourquoi ils se sont bien gardés de vouloir la résoudre d'un seul coup. Ils se sont contentés de demander aux belligérants de déposer les armes afin d'engager entre eux des conversations tendant à la substitution de l'état de paix à l'état de guerre (ç'a été leur premier acte); puis ils ont indiqué aux gouvernements d'Athènes, de Constantinople et d'Angora dans quel sens pourraient, au cours de ces conversations, être traitées les questions en litige, afin d'arriver à donner « la solution la plus équitable qui soit en leur pouvoir » au problème du Proche-Orient.

\*\*

Voilà vraiment l'œuvre de la Conférence de Paris; c'est sur ces actes que l'histoire la jugera. Sans doute, avec le recul des événements, avec la connaissance de faits que nous ignorons et à la lumière de conséquences qui ne se sont pas encore produites, les générations futures pourront-elles apprécier les travaux de M. Poincaré, de lord Curzon et de M. Schanzer, d'une façon beaucoup plus complète et beaucoup plus sûre que nous ne pouvons le faire aujourd'hui. Nous devons néanmoins, dès maintenant, essayer de nous rendre compte de la portée de cette œuvre.

Elle tient tout entière dans l'exposé des propositions qui ont été rédigées le 26 mars dernier, à la fin de la Conférence, et soumises aussitôt à l'examen des gouvernements d'Athènes, de Constantinople et d'Angora. N'oublions pas; pour nous rendre un compte exact du soin avec lequel ont été préparés et conduits les travaux de la Conférence de Paris, que des entretiens préalables avaient eu lieu, à Londres, à Rome et à Paris, entre chacun des trois ministres alliés et les représentants qualifiés de la Grèce et de la Turquie, et que des vues avaient déjà été échangées entre les futurs membres de la Conférence; n'oublions pas non plus que, à chaque étape de leurs délibérations, ces derniers ont consulté les experts militaires et financiers

(1) L'expression est de M. l'abbé Jalabert, dans un article des *Études* du 20 mars 1922, p. 670-698 : *L'Impasse turque*.

qu'ils avaient convoqués pour s'éclairer de leurs conseils. Ainsi, au contraire de ce qui s'est produit trop souvent au cours des dernières années, le travail de la Conférence de Paris n'a été ni improvisé ni bâclé. Ce nous est une raison de plus pour en étudier avec soin les conclusions.

Celles-ci, telles qu'elles se dégagent de l'exposé des propositions établies par les membres de la Conférence de Paris, sont de deux sortes. Une partie d'entre elles est en quelque sorte immuable, intangible; ce sont les principes dont les ministres alliés se sont inspirés pour établir leurs propositions de paix. Quant à ces dernières, elles peuvent parfaitement être modifiées ou revisées, si besoin est.

Etudions successivement les uns et les autres.

\*  
\*\*

Il ne saurait être question de reproduire ici les formules dans lesquelles les ministres alliés ont exposé les principes « qu'ils ont [eus] constamment à l'esprit » au cours des neuf séances successives dont l'ensemble constitue la Conférence de Paris, et « sur lesquels se fondent leurs propositions ». On en trouvera, en effet, le texte intégral un peu plus loin; aussi, suffit-il de les résumer rapidement. Rétablissement de la paix entre les armées adverses, de Grèce et de Turquie, mais en s'y prenant de telle sorte que les conditions de paix n'impliquent pour tel ou tel belligérant ni la situation de vainqueur, ni celle de vaincu; rétablissement de la nation et de la puissance turques « dans les territoires qui peuvent être considérés comme leur appartenant » avec Constantinople pour centre, et dans des conditions telles que la Turquie puisse « reprendre une existence nationale vigoureuse et indépendante »; maintien, ou plutôt (pour être plus exact) rétablissement de « l'autorité séculaire et religieuse du sultan de Turquie »; compensation donnée à la nation grecque pour les sacrifices consentis par elle pendant la guerre de 1914-1918 pour la cause des alliés; enfin, établissement des deux peuples turc et grec, dans les pays où ils se trouvent en contact ou encore où ils se compénètrent l'un l'autre, dans une situation qui leur permette de vivre à l'avenir « dans des conditions de confiance réciproque et de dignité », voilà quelques-uns de ces principes. D'autres ont trait au régime « le plus équitable » que les alliés désirent assurer aux Musulmans, à la liberté d'action qu'ils entendent laisser au peuple hellénique « pour son progrès national et économique », à la protection et la sécurité « dont doivent jouir les différentes minorités, tant musulmanes que chrétiennes, dans les pays du Levant. » Enfin, les ministres alliés ont encore eu dans l'esprit, et de manière constante, une autre préoccupation: celle de prévenir le retour d'un conflit armé entre la nation turque et les Puissances européennes dont eux-mêmes sont les représentants.

Sur la plupart de ces principes, tout le monde sera d'accord. Un ou deux, par contre, sont sujets à discussion, d'autant plus qu'ils sont en con-

tradiction avec certains autres, et qu'ils constituent un démenti formel à cette autre assertion énoncée dans l'exposé du 26 mars: « Par-dessus tout », les ministres alliés « désirent... n'être suspectés de partialité en faveur d'aucune des deux parties. » Dès lors, pourquoi vouloir maintenir les belligérants dans une situation égale? Pourquoi vouloir se refuser à tenir compte des défaites subies par les Grecs? Quoi que puissent dire certains ministres alliés, la situation présente est très nette: on trouve en présence, en Anatolie, une armée qui a éprouvé de graves échecs, voire même de très sérieux revers, et qui est incapable de les réparer, et une armée victorieuse, mais épuisée, susceptible de faire encore du mal à l'adversaire, mais de le réduire à complète merci. Il est donc juste, « pour tenir d'une main ferme la balance égale entre elles deux », c'est-à-dire pour ne pas favoriser l'une d'elles au détriment de l'autre, de s'inspirer d'une situation *de fait* qui est plus favorable aux nationalistes qu'aux Grecs. — Qu'est-ce, d'autre part, que signifient exactement les mots: « libre action pour le progrès national et économique » de la Grèce? et une telle action n'est-elle pas incompatible, étant données les ambitions helléniques, avec cette « existence nationale vigoureuse et indépendante » que l'on veut par ailleurs, assurer à la Turquie?

Ainsi le désir de concilier les points de vue opposés qui se sont manifestés au sein de la Conférence a conduit les ministres alliés à formuler différents principes difficilement conciliables les uns avec les autres.

\*  
\*\*

A l'efficacité des efforts de la Conférence en faveur de l'ordre et de la paix du Levant, voilà déjà de sérieux obstacles. D'autres, non moins sérieux, sinon même plus sérieux encore, découlent naturellement des propositions faites aux deux adversaires par les ministres alliés, en vertu même de ces principes.

Il en est dans la proposition d'armistice que la Conférence de Paris a formulée à l'issue de la première de ces neuf séances, celle du 22 mars, et les objections, les demandes d'explications énoncées par les chefs nationalistes le montrent amplement. Rien que de naturel à ce que les Turcs, instruits par l'expérience, pleinement au courant des menées britanniques comme des actes des Hellènes, tiennent à prendre leurs précautions. Comme ils le disent en termes d'une correction parfaite (mais on sait que la correction n'exclut nullement la force); ils « ne sauraient consentir à ce que l'armistice crée au profit de l'ennemi la possibilité de reprendre la guerre d'invasion blâmée par le monde entier, avec des forces fraîches, en imposant, d'une part, à la Turquie de nouveaux sacrifices, et, d'autre part, en troublant derechef l'ordre et la paix du monde. »

Là, toutefois (nous voulons dire dans la proposition d'armistice), là ne se trouvent pas les obstacles les plus graves, les conditions énoncées par les chefs nationalistes le montrent

amplement. C'est ailleurs qu'il les faut aller chercher, dans les propositions relatives à la future étendue territoriale de la Turquie.

Désormais, la souveraineté turque s'étendrait, en Asie, depuis la Méditerranée jusqu'à la Mer Noire et aux Détroits, et des frontières de la Transcaucasie, de la Perse et de la Mésopotamie jusqu'aux rives de la Mer Egée. En conséquence, toute la péninsule anatolienne, et, plus à l'Est, le large pédoncule qui la relie encore aux parties plus massives de l'Asie antérieure feraient partie intégrante de la nouvelle Turquie, dont, par ailleurs, ferait également partie, à l'ouest du Bosphore, un territoire qui ne serait plus seulement la banlieue presque immédiate de Constantinople, mais la grande et même la très grande banlieue de cette même ville. Au lieu de la plus petite partie de la presqu'île de Thrace, de ce que nous appellerions volontiers la péninsule de Tchataldja, voici que la presqu'île de Thrace tout entière rentre maintenant dans le domaine de la Turquie, depuis le port de Rodosto, dans le fond nord-occidental de la Mer de Marmara, jusqu'au massif occidental des monts Istrandja, jusqu'à ce relief primaire, accidenté et sauvage, auquel confine la Bulgarie. De 40 kilomètres environ de Constantinople, la frontière est reportée jusqu'à 200 kilomètres, et le couloir qui, en vertu du malencontreux traité de Sèvres, permettait à la Grèce d'avoir accès à la Mer Noire, ce couloir est supprimé. Ainsi, la situation territoriale de la Turquie se trouve, dans les propositions actuelles, singulièrement améliorée en comparaison de ce que l'avait faite l'instrument diplomatique du 10 août 1920.

Que l'on tienne compte par ailleurs de la rétrocession définitive de Constantinople à la Turquie, de la « restitution de cette capitale à la pleine autorité du gouvernement du sultan » et de ce retrait complet des troupes alliées qui l'occupent actuellement, auquel s'obligent les alliés « après la ratification du traité de paix ». Que l'on tienne compte encore de l'élévation à 85.000 hommes (au lieu de 50.000) du chiffre total de l'armée turque, et des promesses faites aux Turcs par les alliés en matière financière et au sujet des capitulations, et l'on comprendra aisément quel progrès considérable constituent, pour les Turcs, les propositions insérées dans l'exposé du 26 mars, par rapport aux clauses de la paix de Sèvres.

Rendons justice, par conséquent, à l'effort réalisé par la Conférence de Paris; elle a proposé aux Turcs des conditions relativement acceptables, et qui, en 1920, eussent paru à peu près raisonnables. Malheureusement, l'effort réalisé par elle vient trop tard, et les concessions actuelles sont insuffisantes. Des aspirations turques formulées dans le « Pacte national », elles s'obstinent encore à ne pas tenir le compte nécessaire; non contentes de laisser à la Grèce les îles de l'Archipel, ce contre quoi personne ne trouve à redire, elles lui maintiennent la Thrace orientale et Andrinople, la seconde capitale de l'ancienne Turquie. Là, bien plus que dans les propositions relatives aux Arméniens ou encore dans celles qui sont desti-

nées à garantir la sécurité complète des minorités, sans distinction de races ou de religions, se trouve une des causes d'insuccès de l'effort tenté par les alliés pour la pacification de l'Orient proche. Les membres de la Conférence de Paris s'en rendent bien compte, et l'exposé le donne nettement à entendre. « Les trois ministres (dit-il) n'ont pas la prétention de penser que cette solution du problème de la Thrace (la leur) sera accueillie chaleureusement par aucune des parties. Ce problème ne peut être aussi aisément résolu ». Il le serait si l'Angleterre pouvait se résigner à renoncer à ses ambitions propres, et à celles pour lesquelles elle se dissimule derrière la Grèce, qu'elle pousse devant elle et qu'elle ne cesse de faire agir à son gré et dans son propre intérêt.

Malheureusement, elle ne peut pas encore se convaincre de cette nécessité, elle se refuse à comprendre que, comme le disait naguère la *Westminster Gazette*, « le pays — et, ici, c'est de l'Angleterre qu'il s'agit, non de la France — a besoin de toute urgence d'une paix définitive avec les Turcs, conclue à des conditions équitables et raisonnables. » De là, parmi les propositions insérées dans l'exposé du 26 mars, celles qui sont relatives à la neutralisation des territoires grecs de la Thrace orientale, à la démilitarisation d'une « large zone », des deux côtés des Détroits, à l'organisation de la surveillance de la navigation dans les Détroits. Les Anglais pratiquent, dans l'espèce, une politique qui ne saurait réussir; « donner et retenir ne vaut », dit un vieil adage de droit. En oubliant ce vieil adage, ou en n'en tenant aucun compte, les hommes d'Etat britanniques s'exposent à de graves mécomptes.

\*\*

Dès maintenant, d'ailleurs, les événements commencent à le prouver. Dans la lettre qu'ils adressaient, le dimanche 26 mars, à Athènes, à Constantinople, à Angora, les ministres alliés exprimaient le vœu de voir s'ouvrir « à trois semaines de la date de la présente lettre » les conférences relatives à la paix de l'Orient. Les trois semaines sont écoulees depuis longtemps, et l'armistice préliminaire à tous les pourparlers utiles n'est même pas encore signé!

HENRI FROIDEVAUX.

---

*Les souscriptions doivent être adressées à M. le Trésorier du Comité, 21, rue Cassette.*

*MM. les Adhérents dont le nom serait mal orthographié ou l'adresse inexactly indiquée sur les bandes du Bulletin, sont priés de faire parvenir les rectifications au Secrétariat du Comité, 21, rue Cassette,*

---



## Les Délibérations de la Conférence Orientale de Paris

Du mercredi 22 au dimanche 26 mars s'est tenue à Paris, au Ministère des Affaires étrangères, une conférence ayant pour but de remédier à la situation du Proche-Orient et de substituer au chaos de l'heure présente quelque chose de plus stable et de plus satisfaisant. Les trois ministres des Affaires étrangères de France, de Grande-Bretagne et d'Italie, M. Poincaré, lord Curzon et M. Schanzer, à qui incombait naturellement la responsabilité de prendre les décisions définitives, étaient assistés, au cours des délibérations, d'un certain nombre de conseillers techniques, ceux-ci d'ordre diplomatique, et ceux-là d'ordre militaire, aux lumières desquels ils n'ont cessé de recourir toutes les fois qu'ils en ont eu besoin.

Nous reproduisons ici, dans l'ordre chronologique, les documents qui ont été publiés au jour le jour par les journaux : communiqués officiels, télégramme et lettre et exposé adressés aux belligérants au début et à l'issue de la conférence.

Voici ces différents textes.

\*  
\*\*

Aucun communiqué officiel n'a été publié pour la réunion du mercredi 22 mars. On sait que les trois ministres s'y sont occupés du moyen de mettre un terme immédiat aux hostilités entre Grecs et Nationalistes, et qu'après consultation des experts militaires (parmi lesquels se trouvaient les généraux Gouraud et Harrington), ils ont décidé d'envoyer immédiatement à Constantinople, à Angora et à Athènes le télégramme suivant, dont le texte a été immédiatement rendu public :

Les ministres des Affaires étrangères des trois grandes puissances, réunis à Paris en vue de rétablir la paix dans le Proche-Orient et d'être mis à même de faire des propositions pour l'évacuation de l'Asie Mineure, sans nouvelles pertes de vies et de biens, estiment que leur premier devoir est de recommander instamment une suspension immédiate d'hostilités aux gouvernements intéressés.

Les conditions de l'armistice proposé seraient les suivantes :

Article 1<sup>er</sup>. Les hostilités cesseront à minuit, dans la nuit du..... au ... 1922.

Art. 2. Tout en conservant les lignes générales occupées actuellement par le gros de leurs forces, les belligérants devront ramener en arrière leurs éléments avancés, de manière à supprimer tout contact et à ouvrir un intervalle libre de troupes large d'au moins dix kilomètres entre les deux fronts, conformément aux décisions prises par les commissions locales, composées de représentants des commandements grec et turc et d'officiers alliés.

Art. 3. Pendant la durée de l'armistice, aucun renforcement en personnel ou en matériel ne pourra être opéré dans les armées opposées; aucun enlèvement d'unités constituées ne pourra être effectué.

Art. 4. Des commissions alliées, agissant sous une

direction alliée commune, seront attachées à l'une et à l'autre des armées belligérantes.

Elles auront qualité pour contrôler, dans chacune de ces armées, l'exécution des clauses de l'armistice et pour régler les incidents qui pourraient se produire à cette occasion. Elles auront également qualité pour intervenir auprès des autorités occupantes en vue d'assurer la protection des gens et des biens dans les territoires occupés.

Art. 5. Les commandements en chef hellénique et ottoman s'engagent à accepter et à exécuter loyalement l'arbitrage des commissions alliées.

Art. 6. Les hostilités seront suspendues pendant une période de trois mois, renouvelables automatiquement jusqu'à ce que les deux belligérants aient accepté les conditions des préliminaires de paix. Si l'un des belligérants désire ne pas renouveler la présente convention, il devra en faire la notification à l'autre partie et aux représentants de la Grande-Bretagne, de la France et de l'Italie, quinze jours au moins avant l'expiration de la période d'armistice en cours.

CURZON, SCHANZER, POINCARÉ.

Les représentants des trois puissances alliées à Athènes et à Constantinople ont en outre été invités par la conférence « à se concerter pour obtenir qu'une réponse leur soit adressée dans le plus bref délai ».

Tel a été le travail de cette première journée.

Le lendemain, jeudi 23 mars, dans la matinée, a eu lieu une séance au cours de laquelle

Les trois ministres des affaires étrangères ont chargé les experts militaires, sous la direction du maréchal Foch, d'examiner, sur la base des plans déjà préparés par le commandement militaire à Constantinople, les conditions de l'évacuation de l'Asie Mineure subordonnée à l'acceptation des autres conditions du règlement général à l'étude.

Tels sont les termes laconiques du communiqué officiel. On a su, en outre, que les membres de la conférence avaient commencé l'examen de la question de la protection des minorités dans les différentes parties, tant européennes qu'asiatiques, du Levant. C'est de cette importante question qu'ils se sont encore occupés dans l'après-midi du même jour. Le communiqué officiel en témoigne.

Les trois ministres des Affaires étrangères ont consacré une grande partie de la séance de cet après-midi à l'étude de la question de la protection des minorités tant en Asie qu'en Europe. L'accord s'est établi sur un ensemble de conclusions qui seront incorporées dans le règlement à proposer ultérieurement aux Turcs et aux Grecs. La Société des nations, dans laquelle on pense que les Turcs demanderont à être admis dès qu'ils auront adhéré aux conditions de la paix, sera invitée à collaborer à l'application des mesures ci-dessus visées.

La commission militaire interalliée a soumis aux trois ministres, qui les ont approuvées, les propositions relatives à l'évacuation de l'Asie Mineure.

Les trois ministres ont ensuite abordé l'examen de la question arménienne dont l'étude sera poursuivie dans une séance ultérieure.

On a dit que, dans la séance tenue par les trois ministres dans la matinée du vendredi 24 mars, la question arménienne avait continué d'être examinée par les membres de la conférence. Mais le communiqué officiel qui résume les travaux des

deux séances de ce jour ne fait aucune allusion à cette partie de la discussion; il se borne à dire dans les termes les plus laconiques :

A la séance du matin, lord Curzon, M. Schanzer et M. Poincaré ont commencé l'étude des dispositions financières et ont chargé les experts de préciser quelques points particuliers.

L'après-midi, les trois ministres des Affaires étrangères ont longuement examiné la question relative au régime des Détroits et de la Thrace. Ils ont entendu à ce sujet le maréchal Foch, le général Harrington et le général Marietti à qui ils ont renvoyé l'examen définitif de certains points militaires de ce problème.

L'étude continuera dans la séance de demain.

A la suite de la septième séance, celle du samedi 25 mars, dans l'après-midi, une note a été communiquée, résumant ainsi les travaux des deux réunions du matin et de l'après-midi de ce même jour :

Les trois ministres des Affaires étrangères ont achevé, après nouvelle consultation des experts militaires, l'étude des conditions dans lesquelles devra être assurée la liberté des Détroits. Ils ont également terminé, sur proposition des experts techniques, l'examen des clauses financières.

En ce qui concerne l'Arménie, ils ont décidé, en dehors des stipulations générales proposées en vue de la protection des minorités, tant en Europe qu'en Asie, de demander le concours de la Société des nations pour réaliser les aspirations arméniennes.

Ils continueront dimanche matin l'étude de la question de la Thrace, puis ils s'occuperont de la revision des articles du traité de Sèvres, relatifs aux capitulations, au régime militaire turc et à la gendarmerie.

Sur les travaux des deux dernières séances de la conférence, les huitième et neuvième, rien n'a été officiellement communiqué, en dehors de l'indication qu'on vient de lire et du texte de la lettre adressée par les trois ministres des Affaires étrangères de France, de Grande-Bretagne et d'Italie aux gouvernements d'Athènes, de Constantinople et d'Angora. Nous reproduisons ici, pour compléter le dossier de la conférence de Paris, le texte intégral de cette lettre, comme aussi celui de l'exposé qui s'y trouve annexé.

Voici d'abord le texte de la lettre :

Nous, ministres des Affaires étrangères des trois puissances alliées, Grande-Bretagne, France et Italie, nous nous sommes réunis à Paris les 22, 23, 24, 25 et 26 mars 1922, et nous avons examiné la situation dans le Proche-Orient avec le sincère et ardent désir d'y voir régner à nouveau l'ordre et la paix.

Nous vous communiquons, sous ce pli, un exposé complet des propositions auxquelles nous avons abouti après ce mûr examen, avec indication des motifs qui justifient ces propositions.

Nous souhaitons que vos représentants se rencontrent le plus tôt possible, dans une ville à déterminer, et qu'ils examinent en commun les propositions ci-dessous visées.

Nous sommes disposés, d'ailleurs, à déléguer les hauts-commissaires britannique, français et italien à Constantinople, pour assister les représentants des hautes parties intéressées.

Comme il est d'un intérêt général que cette réunion ait lieu sans retard, nous voudrions pouvoir fixer à trois semaines de la date de la présente lettre le jour d'ouverture de ces conférences.

Comme l'indique, dans son second paragraphe, la lettre qu'on vient de lire, à celle-ci se trouve annexé « un exposé complet des propositions auxquelles » ont abouti les membres de la conférence de Paris, « après mûr examen, avec indication des motifs qui justifient ces propositions ». Là se trouve, en fait, par conséquent, le résumé des délibérations et des discussions de la conférence. A tous égards, l'Asie française se doit donc de publier intégralement ce dernier document. Il est ainsi conçu :

26 mars 1922.

Les ministres des Affaires étrangères des puissances alliées, la France, la Grande-Bretagne et l'Italie, après avoir eu l'occasion de s'entretenir préalablement avec les représentants de la Turquie et de la Grèce, ont, pendant cinq jours consécutifs, examiné sous tous ses aspects la situation dans le Proche-Orient et consulté à chaque étape de leurs délibérations les experts militaires et financiers convoqués à cet effet.

Ils sont tous trois tombés d'accord sur les propositions suivantes qu'ils offrent comme la solution la plus équitable qu'il soit en leur pouvoir de trouver au problème du Proche-Orient.

Les principes qu'ils ont constamment présents à l'esprit et sur lesquels se fondent leurs propositions sont les suivants :

Ils désirent rétablir la paix entre les armées adverses de Turquie et de Grèce, en agissant toutefois avec équité envers les deux parties et en n'imposant à aucune d'elles des conditions qui suivraient un échec ou une défaite.

Ils désirent rétablir la nation et la puissance turques dans les territoires qui peuvent être considérés comme leur appartenant, avec Constantinople, leur historique et illustre capitale, pour centre, et aussi avec les pouvoirs qui permettent à la Turquie de reprendre une existence nationale vigoureuse et indépendante.

Ils désirent assurer aux musulmans le régime le plus équitable et maintenir l'autorité séculière et religieuse du sultan de Turquie.

Ils désirent donner à la nation grecque une compensation pour les grands sacrifices qu'elle a acceptés pendant la guerre pour la cause des alliés et lui laisser libre action pour son progrès national et économique.

Ils désirent mettre les deux peuples, dans les régions où ils sont en contact comme dans celles où leurs populations sont mélangées, en mesure de vivre à l'avenir dans des conditions de confiance réciproque et de dignité.

Ils désirent prendre des dispositions pour la protection et la sécurité des différentes minorités, tant musulmanes que chrétiennes, ou de toute autre race et de toute autre confession qui, soit en Europe, soit en Asie, se trouvent placées au milieu de groupements politiques ou ethniques plus considérables.

Ils désirent prévenir le retour d'un conflit armé entre la nation turque et les puissances européennes avec lesquelles elle a été récemment en guerre.

Ils désirent par-dessus tout, en proposant une solution, n'être suspectés de partialité en faveur d'aucune des deux parties, mais tenir d'une main ferme la balance égale entre elles deux.

A cet effet, les ministres alliés ont eu pour premier objectif d'amener une suspension des hostilités entre les armées adverses en Asie Mineure, de manière à favoriser le succès des conseils de paix et la réalisation d'un règlement amiable. Ils ont donc proposé aux gouvernements de Turquie et de Grèce la conclusion d'un armistice subordonné à des conditions qui sont scrupuleusement équita-

bles pour les deux parties et qui ont été fixées par les autorités militaires sous la présidence du maréchal Foch.

Le gouvernement hellénique a déjà fait connaître qu'il acceptait cette proposition. La décision de la Turquie est attendue.

La proposition d'armistice a été faite avec l'intention déclarée d'assurer l'évacuation pacifique de l'Asie Mineure par les forces grecques et la restauration de la souveraineté turque sur l'ensemble de cette région. Les dispositions à prendre pour cette évacuation, première étape du règlement général qui est maintenant proposé, ont été, en même temps que la proposition était faite, élaborées par les autorités militaires, sous la présidence du maréchal Foch, et peuvent être mises à exécution sans délai. On calcule que le temps nécessaire pour un retrait complet et pacifique des forces grecques dépassera légèrement quatre mois.

Il y a lieu d'observer qu'en cas d'acceptation de ces propositions par les deux parties, les Turcs recouvreront l'Anatolie, ce qui apparemment est la principale de leurs aspirations nationales, sans nouveaux sacrifices de vies ou d'argent. En même temps, le retrait des troupes grecques s'effectuera avec honneur.

Si cette opération réussit, la souveraineté turque en Asie sera pleinement assurée de la Méditerranée à la mer Noire et aux Détroits, et des frontières de la Transcaucasie, de la Perse et de la Mésopotamie jusqu'aux rives de la mer Egée.

Reconnaissant l'impérieuse nécessité, qui découle à la fois de causes historiques et géographiques, d'assurer la protection des minorités de race ou de religion, quelquefois très nombreuses, aussi bien dans les vilayets de Turquie qu'en Europe dans les possessions de la Grèce, les ministres proposent une série de mesures pour garantir dans les deux régions la sécurité complète des minorités, sans distinction de races ou de religions. Ces mesures reposeront à la fois sur les stipulations contenues dans les traités en vigueur ou dans les projets de traités qui ont été préparés et sur les lois civiles ou religieuses des pays intéressés. En outre, les ministres ont décidé d'inviter la Société des Nations à collaborer à ce programme par la nomination de commissaires spécialement chargés dans les deux régions de surveiller l'exécution de ces mesures et leur application aux communautés principalement intéressées.

La situation des Arméniens a dû être prise en considération spéciale, tant à cause des engagements contractés par les puissances alliées au cours de la guerre que des cruelles souffrances endurées par ce peuple. En conséquence, l'aide de la Société des Nations est recherchée, en plus de la protection accordée aux minorités par les dispositions dont il vient d'être parlé, en vue de satisfaire les aspirations traditionnelles des Arméniens à la constitution d'un foyer national.

Les intérêts de la paix et la sécurité de l'avenir exigent que l'Europe ne soit jamais plus exposée aux périls et aux sacrifices qui lui ont été imposés en 1914 et dans les années suivantes par la fermeture des Dardanelles. Les innombrables vies humaines qui ont été sacrifiées en cet endroit et les efforts énormes qui ont été déployés ne doivent pas avoir été dépensés en vain. Les Turcs seront admis à nouveau sur la rive asiatique des Dardanelles dans des conditions qui, grâce à l'établissement d'une large zone démilitarisée, rendront impossible dans cette région tout projet militaire hostile. Mais une force alliée d'occupation doit être placée et doit demeurer dans la péninsule de Gallipoli en vue d'assurer la libre entrée des Détroits. Cette péninsule constituera également une zone démilitarisée. La garnison alliée consistera en une force suffisante pour garantir l'entrée des Dardanelles.

La navigation dans les Détroits sera, comme il a déjà été proposé, placée sous la surveillance d'une Commission

internationale sous un président turc, Commission dans laquelle on espère que seront représentés tous les principaux Etats intéressés au commerce ou à la navigation dans les Détroits.

La zone démilitarisée sur la côte asiatique des Détroits se confondra avec le sandjak actuel de Tchanaq.

A l'exception de la presqu'île d'Artaki, il ne sera pas démilitarisé d'autres territoires sur la côte sud de la mer de Marmara. Sur la rive asiatique du Bosphore, la zone démilitarisée sera limitée à la zone neutre actuelle. Les îles d'Imbros, de Ténédos, de Lemnos, de Samothrace et de Mitylène, en dehors des Dardanelles, et toutes les îles de la mer de Marmara seront également démilitarisées.

En ce qui concerne la rive européenne des Dardanelles et de la mer de Marmara, les trois ministres desdites puissances ont eu à faire face au difficile et grave problème du sort de la Thrace orientale. D'une part, pour les raisons déjà exposées, ils n'ont pu accepter une solution qui replacerait la presqu'île de Gallipoli au pouvoir de la Turquie. D'autre part, ils ont eu à tenir compte de l'objection que certaines des lignes frontières qui ont été jusqu'à présent proposées entre les possessions européennes de la Turquie au nord et à l'ouest de Constantinople et les territoires de Thrace orientale occupés par les Grecs, assuraient une protection insuffisante de la capitale de la Turquie, qui pourrait se trouver exposée, à l'avenir, soit à la menace d'une invasion militaire, soit au voisinage inquiétant d'une puissance avec laquelle elle a été récemment en guerre.

Ces dangers seraient évidemment écartés de la façon la plus efficace : 1° par l'éloignement de la frontière projetée à une distance suffisante de Constantinople ; 2° par une neutralisation effective des territoires situés en dehors de cette frontière.

En outre, les ministres avaient à faire face aux incontestables réalités de la situation présente. Que l'attribution de la Thrace orientale aux Grecs par le traité non ratifié de Sèvres soit considérée ou non comme un titre valable, les forces grecques occupent en fait cette région et le gouvernement hellénique exerce l'administration de ces territoires qui, en outre, renferment et ont longtemps renfermé une population grecque considérable et sur certains points prépondérante. Dans ces conditions, les trois ministres ne pouvaient assumer la responsabilité de demander à la Grèce, non seulement la complète évacuation de l'Anatolie, que la Grèce, on doit le rappeler, a été invitée par les puissances à occuper en 1919, mais, en outre, la complète évacuation de la Thrace orientale. En conséquence, et en raison de l'importance des considérations stratégiques exposées ci-dessus, qui peuvent se résumer dans le désir raisonnable d'assurer la sécurité de la capitale et de l'Etat turc en Europe, les ministres des Affaires étrangères des trois puissances ont invité les autorités militaires à les aider de leurs avis techniques. Ces autorités ont recommandé le tracé d'une ligne qui s'étendra du voisinage de Ganos sur la mer de Marmara dans une direction nord et nord-est vers la frontière de la Bulgarie, qu'elle atteindra dans le massif occidental des monts Strandja. Cette frontière laissera Rodosto, ville grecque, à la Turquie. Elle placera Eski-Baba et Kirk-Kilissé du côté grec de la frontière turco-grecque. La configuration topographique du pays garantit la sûreté de la frontière qui se trouvera, en outre, renforcée par la démilitarisation de tout le territoire de la Thrace orientale, à la fois du côté grec et du côté turc de la frontière. Ainsi, les Grecs ne seront pas en mesure de menacer Constantinople et les Turcs ne seront pas à même d'attaquer les Grecs.

L'inspection périodique de cette zone et des autres zones démilitarisées sera faite par des officiers alliés attachés au contingent allié de la presqu'île de Gallipoli, dont

L'occupation s'étendra à l'est jusqu'à Rodosto.

Il a été examiné si des dispositions spéciales devaient être prises pour la ville d'Andrinople, qu'il a été reconnu impossible de séparer des territoires environnants de la Thrace orientale. Smyrne, qui reviendra à la Turquie, et Andrinople, qui sera conservée par les Grecs, se trouvent dans une situation assez analogue. Les trois ministres sont tout disposés à entrer en communication amicale avec les gouvernements turc et grec, en vue de la conclusion d'un accord amical qui garantirait aux éléments non turcs et non grecs des populations des deux villes une équitable participation à leur administration et qui, en outre, sauvegarderait les institutions et les édifices religieux d'Andrinople.

Les trois ministres n'ont pas la prétention de penser que cette solution du problème de la Thrace sera accueillie chaleureusement par aucune des parties. Ce problème ne peut être aussi aisément résolu. Ils peuvent seulement recommander cette proposition à l'opinion publique du monde comme celle qui leur paraît la plus conforme à la justice et aux données du problème.

En ce qui concerne Constantinople, les trois gouvernements désirent confirmer leur intention déjà exprimée de renoncer à la menace contenue dans le projet de traité de Sèvres, de revenir plus tard sur la rétrocession aux Turcs de leur capitale. Ils confirment la restitution de cette ville à la pleine autorité du gouvernement du sultan et ils sont, en outre, disposés à s'engager à retirer complètement, après la ratification du traité de paix, les troupes alliées qui l'occupent actuellement. Le gouvernement turc sera invité à placer une garnison dans la ville, garnison qui constituera une force plus importante que celle qui était envisagée dans le traité de Sèvres.

Restent les questions suivantes : forces armées qu'aura la Turquie dans l'avenir, indépendance financière dont elle jouira, modification ou abrogation des droits capitulaires dont bénéficient les étrangers.

Quant aux forces armées de la Turquie, les puissances alliées ne peuvent abandonner le principe qu'il a été reconnu nécessaire d'appliquer dans les traités conclus avec les autres Etats belligérants, elles ne peuvent donc admettre de laisser continuer le système de la conscription. Les trois ministres seront prêts toutefois à examiner avec le gouvernement turc, dans un esprit amical, la fixation d'une période à l'expiration de laquelle le système de recrutement par engagements volontaires devra être établi dans ce pays.

En ce qui concerne la force numérique de l'armée turque, les ministres proposent d'accorder une augmentation très appréciable des chiffres qui étaient contenus dans le traité de Sèvres ou qui ont été plus tard suggérés à Londres en 1921. Les chiffres des forces qui sont aujourd'hui finalement proposés sont :

Gendarmerie : 45.000 hommes ;

Armée régulière : 40.000 hommes,

soit un total de 85.000 hommes, total qui dépasse très sensiblement le chiffre de 50.000 indiqué par le projet de traité de Sèvres.

Si le gouvernement turc désire l'assistance d'officiers étrangers pour l'organisation de la gendarmerie mentionnée ci-dessus, ce qui aurait sans doute pour effet d'en augmenter beaucoup l'efficacité, les ministres seront prêts à les mettre à la disposition du gouvernement turc.

Les clauses financières du traité de Sèvres seront modifiées de manière à abandonner l'institution d'une Commission financière, tout en conciliant le principe de la souveraineté turque avec la protection des intérêts économiques alliés et avec les mesures de contrôle nécessaires pour assurer le paiement aux alliés des dettes turques d'avant-guerre et d'une indemnité fixée à une somme que les Turcs pourront être raisonnablement supposés en état de payer.

La Commission de la dette d'avant-guerre sera maintenue et une Commission spéciale alliée de liquidation sera organisée pour remplir la mission ci-dessus définie.

Quant au régime des capitulations actuellement existant, les ministres des puissances ont le désir d'assurer à la Turquie dans la plus large mesure l'indépendance économique compatible avec la protection légitime des intérêts de ses nationaux. A cet effet, ils sont prêts à instituer à Constantinople, dans un délai de trois mois à dater de la mise en vigueur du traité de paix, une Commission composée de représentants de la Grande-Bretagne, de la France, de l'Italie et du Japon, ainsi que de la Turquie, qui sera chargée de préparer, avec l'aide d'experts techniques représentant les autres puissances jouissant de capitulations, des propositions en vue de reviser le régime capitulaire en matière fiscale.

Ces propositions assureront l'égalité fiscale entre les ressortissants étrangers et turcs tout en protégeant les premiers contre des taxations excessives et des abus dans la perception des impôts. Elles auront aussi pour objet de provoquer avec le consentement des puissances intéressées toutes les modifications dans les taxes douanières qui seront reconnues nécessaires.

En ce qui concerne les capitulations en matière judiciaire, les ministres des puissances alliées renouvellent leur offre précédente d'instituer dans la même période une Commission analogue pour préparer un plan de réforme judiciaire destiné à remplacer le régime des capitulations, qui continuera provisoirement à subsister en attendant la mise en vigueur du plan proposé. Cette Commission, dans laquelle la Turquie sera représentée, sera libre de recommander un système judiciaire mixte ou unifié.

Tels sont, dans leurs grandes lignes, les traits principaux du règlement que les ministres des trois grandes puissances, agissant au nom de leurs gouvernements, ont, d'un commun accord, décidé de recommander. Ces propositions sont maintenant soumises, en premier lieu, au jugement des deux parties directement impliquées, et, en second lieu, mais non à un moindre degré, au jugement du monde civilisé. Il n'est pas besoin d'ajouter que le peuple ou le gouvernement qui les rejeterait de parti pris, si un pareil malheur devait arriver, assumerait, devant l'opinion publique de l'humanité, une très grave responsabilité, celle de reprendre une lutte qui a déjà si profondément bouleversé deux continents et dont le renouvellement provoquerait de nouvelles ruines et de nouvelles dévastations et conduirait à un antagonisme permanent entre les races et les religions du Proche-Orient.

## Où en est l'Inde ?

A l'occasion du voyage que le Prince de Galles fait en ce moment à travers l'Inde, le « Times » a publié, le 17 novembre dernier, un numéro spécial illustré entièrement consacré à cette grande Dépendance. C'est un tableau fort intéressant de la situation actuelle ; dans une série d'articles, des personnes compétentes étudient les questions les plus variées et exposent les résultats actuellement acquis. Nous avons pensé que nos lecteurs auraient plaisir et profit à trouver ici un résumé de ces articles. Nous avons essayé d'y introduire l'ordre qui leur manque et de les compléter chemin faisant par des renseignements puisés à d'autres sources.

## I

**Les races, les religions et les castes** (d'après le Dr J.-N. Farquhar). — L'ethnologie indienne est encore tout à fait obscure. La théorie la plus admissible est peut-être celle de Sir Herbert Risley; dans son livre, intitulé *The people of India*, il distingue les sept types suivants :

1. Le turko-iranien (Pathan) dans le Bélouchistan et la Province-Frontière du Nord-Ouest ;
2. L'indo-aryen (le Pendjabi, grand et blond), dans le Pendjab, le Radjpoutana, et le Cachmir ;
3. Le scytho-dravidien (Mahratte et Goudjerrati) dans la Présidence de Bombay ;
4. L'aryo-dravidien (Hindoustani) dans les Provinces-Unies, dans le Bihar et une partie du Radjpoutana ;
5. Le mongolo-dravidien (Bengali) dans le Bengale inférieur et l'Orissa ;
6. Le mongoloïde dans l'Himalaya, l'Assam et la Birmanie ;
7. Le dravidien (depuis le Brahmine de Madras jusqu'au coolie tamil) dans toute l'Inde méridionale et presque toute l'Inde centrale.

Au point de vue religieux, l'Inde est le pays le plus curieux du monde : c'est le berceau ou le siège principal de cinq des huit grandes religions, à savoir l'hindouisme, le jaïnisme, le bouddhisme, l'islamisme, le zoroastrisme.

1. Brahmanes .....	Prêtres	} Aryens-purs.
2. Kshateriyas.....	Chefs et guerriers	
3. Vaisyas.....	Cultivateurs et commerçants	} Autochtones admis. Autochtones exclus.
4. Sûdras.....	Serviteurs	
5. Pañchamas .....	Parias	

Mais, d'une part, chaque caste se subdivisa bientôt en une foule de sous-castes, chacune aussi fermée que la caste elle-même; d'autre part, les peuples qui envahirent l'Inde, venant du nord-ouest et du nord-est, furent de gré ou de force admis dans les castes, les prêtres dans la première, les chefs dans la seconde, etc... Il serait donc erroné de supposer que les trois castes supérieures ne se composent encore aujourd'hui que de descendants d'Aryens. Enfin, l'esprit de caste s'est introduit dans les autres religions, même parmi les Juifs et les Chrétiens. Par son extension même, le système a perdu sa raison d'être. Le brahmane se reconnaît encore partout; dans le sud, le sudra se distingue nettement du panchama; partout ailleurs il est presque impossible de grouper les sous-castes d'une façon satisfaisante. L'affaiblissement de l'esprit de caste est indéniable dans les classes instruites; mais il ne faudrait pas en conclure qu'il est à la veille de disparaître. Gandhi lui-même veut conserver les quatre castes instituées par les Védas et leur caractère héréditaire, et l'on se rappelle ce que sir Valentine Chirol dit des « intangibles » (cf. *Asie Française*, juillet-août 1921, p. 293). N'oublions pas l'avertissement donné par Kipling :

L'hindouisme est né du contact de la religion des conquérants aryens avec le fétichisme des populations conquises; il est demeuré un polythéisme. Dans tout le cours de son histoire, il n'a cessé d'absorber les animismes primitifs, sans les supprimer entièrement (1).

Après ces deux articles de foi: culte des ancêtres et respect de la vie animale, celui qui domine toute la vie de l'Hindou, c'est le respect du prêtre, la supériorité proclamée du brahmane. L'Hindouisme apparaît comme un sacerdotisme. Il devrait s'appeler encore le Brahmanisme... L'Hindouisme est l'idéal d'une religion toute de pratiques. C'est un culte et un cérémonial. Le rite a en soi une force, et l'exacte observance du rite une valeur. La moralité du fidèle importe peu. Il n'est pas nécessaire qu'il croie aux Dieux ni aux dogmes. Il lui suffit de se conduire comme s'il y croyait. (J. CHAILLEY.)

Les temples et leurs processions sont l'expression la plus visible de cette religion; mais les groupes d'ascètes que l'on trouve devant tous les sanctuaires fameux en révélant à l'observateur attentif le côté plus réfléchi.

Pour maintenir la civilisation au milieu des tribus barbares qu'ils conquéraient, les Aryens furent amenés à créer les *castes*. Le principe essentiel est celui-ci: la séparation sociale complète de chaque groupe de professions est une obligation religieuse; le progrès religieux de chaque individu dépend de sa fidélité à observer les règles de sa caste. Le système primitif comprenait cinq catégories ainsi réparties :

... Je me retournai et je reconnus un jeune Bengali, étudiant en droit, nommé Grish Chunder, que son père avait envoyé en Angleterre pour devenir civilisé.

Je l'accompagnai quelque temps... « Grish Chunder, vous avez été trop bien élevé pour croire à un Dieu, n'est-ce pas? — Certainement, *ici*; mais, quand je rentrerai chez moi, il me faudra flatter la superstition populaire et accomplir des cérémonies de purification, et mes femmes oindront des idoles. — ...Et elles vous feront rentrer dans votre caste, libre-penseur avancé que vous êtes! Et vous mangerez de la nourriture *desi*, et tout cela vous plaira... — Cela me plaira beaucoup, dit Grish Chunder

(1) En 1901, sur une population totale de 294.361.056 habitants, on comptait :

	ÉTATS INDIGÈNES	ENSEMBLE DE L'INDE
Hindous.....	48.500.000	207.000.000
Musulmans.....	8.600.000	62.500.000
Bouddhistes.....		9.500.000
Animistes.....	2.700.000	8.500.000
Chrétiens.....		3.000.000*
Sikhs.....		2.300.000
Jaïns.....		1.300.000
Parsis.....		94.000
Juifs.....		18.000
Autres religions.....		130.000

(J. CHAILLEY. *L'Inde britannique*, p. 39-40).

\* 3.876.203 y compris la Birmanie (1.435.175 protestants, 1.393.720 catholiques, 728.291 Syriens; parmi les protestants, il y avait 332.807 anglicans, presque autant de baptistes, 216.000 luthériens). [Chiffres donnés par la Church Missionary Society].

dans un moment d'oubli: un Hindou est toujours un Hindou. » (*Many inventions: The Finest Story in the World.*)

Au sixième siècle avant J.-C. le *jainisme* et le bouddhisme sortirent de l'hindouisme. Le premier est une philosophie athéiste à base animiste, recommandant l'ascétisme et le respect de la vie animale; les Jaïns rendent un culte à leurs vingt-quatre prophètes, auxquels ils élèvent des statues et des temple. Au moyen âge, cette religion fut très florissante et produisit une belle littérature et un art exquis; les temples les plus remarquables sont sur le Mont-Abou, dans le territoire de l'Aj-mire.

Les premiers constructeurs après les bouddhistes furent les Jaïns, qui commencèrent à bâtir dans le Nord vers le x<sup>e</sup> siècle... Leur style s'est imposé à l'art musulman d'avant les Mogols et se retrouve en partie dans les temples hindous du Nord... Les architectes jaïns ne construisent qu'en pierre sans employer de bois; ils ignorent l'art de voûter; ils ne connaissent que les assises de pierres posées les unes sur les autres, ils entassent les blocs en piliers verticaux et les couvrent de grandes dalles horizontales. Tout est trapu, bas, écrasé... Comme les mêmes éléments se répètent indéfiniment, c'est à l'ornementation que l'on demande la variété: les piliers sont couverts de sculptures du haut en bas et chacun diffère des autres... Les moindres détails de la décoration sont aussi soignés que dans notre art du moyen âge et les sculpteurs n'ont jamais été rebutés par la matière... La sculpture connaît tous les motifs, mais, comme dans l'art roman, elle préfère les scènes à personnages; malgré d'énormes incorrections, en dépit d'un goût qui ne s'accorde pas avec le nôtre, on ne saurait lui refuser le pittoresque ni le sens du mouvement dans les bas-reliefs de danseuses, de musiciens, dans les scènes de combats ou de miracles... Des rubans de pierre, fouillés, ciselés, festonnés, s'élançant d'un pilier à l'autre comme des parenthèses qui touchent le plafond par leur pointe... Le plafond n'est pas uniformément bas: il s'ouvre en coupoles que les architectes hindous ont trouvé le moyen de construire malgré leur ignorance des voûtes... Ces vestibules de colonnades et de coupoles, aux lignes massives mais fleuries de sculptures, largement ouverts à la lumière, forment la partie la plus originale et la plus charmante du temple jaïn. (A. Métin: *L'Inde d'aujourd'hui*, pp. 67-70).

Aujourd'hui les Jaïns, réduits à un million et quart, sont divisés en trois sectes d'importance à peu près égale, dont l'une répudie l'idolâtrie. Ils monopolisent presque complètement le commerce des perles.

Le *bouddhisme*, qui est surtout une morale, ascétique et athée, a disparu presque entièrement du pays où il naquit à la même époque que le *jainisme*: ses 10 millions d'adeptes indiens se trouvent presque tous en Birmanie, quelques-uns au Bengale et sur les pentes de l'Himalaya. Religion de propagande et de conversions, il s'est déformé à mesure qu'il se répandait sur toute l'Asie; c'est en Birmanie, à Ceylan et au Siam qu'il a le mieux conservé son caractère primitif, mais l'Inde est demeurée le sol classique qui attire les pèlerins bouddhistes.

Lorsque les Musulmans conquièrent la Perse, ils proscrivirent la religion fondée par Zoroastre vers l'an 1000 avant J.-C. et persécutèrent ses fidèles.

Ceux-ci se réfugièrent dans l'Inde occidentale: leurs descendants sont les *Parsis* (c'est-à-dire Persans). Ils forment une communauté très fermée d'environ 100.000 individus; fort intelligents, riches commerçants, ils ont adopté avec empressement la civilisation occidentale; leurs libéralités envers leurs coréligionnaires sont sans limites. Ils continuent à adorer le feu dans leurs temples et à abandonner leurs morts aux vautours dans des « Tours du Silence ».

Les *Musulmans* forment aujourd'hui plus du cinquième de la population totale de l'Inde, mais ils sont fort inégalement répartis: près de la moitié se trouvent au Bengale et dans les provinces limitrophes, puis viennent le Pendjab, les Provinces-Unies et la présidence de Bombay. La majorité appartient au rite sunnite; le centre des Chyites est à Lucknow; on trouve des Ismaéliens dans la présidence de Bombay et dans la vallée de l'Indus. On sait quel rôle important les Musulmans ont joué dans les événements de ces dernières années.

Les *Sikhs* forment la plus importante d'un groupe de sectes déistes et non idolâtres nées de l'influence de l'Islam sur l'hindouisme. Persécutés par les derniers empereurs mahométans, ils se constituèrent en une puissante force guerrière et devinrent les ennemis les plus acharnés des Mogols. Ils sont maintenant trois millions.

Les *Juifs* forment trois groupes peu nombreux mais très anciens: les Beni-Israël à Pouna, les Juifs Blancs et les Juifs Noirs à Cochin; bien que vivant dans la même ville, ils ont chacun leur synagogue, ne se marient pas entre eux et refusent de manger à la même table.

Certains Portugais prétendirent avoir retrouvé les restes de saint Thomas à Meliapour, au sud de Madras; c'est pourquoi ils donnèrent à cette ville le nom de San-Thomé. Rien ne justifie cette tradition; mais il y eut dès une époque très lointaine, à Travancore, des Chrétiens en relations avec l'église nestorienne de Perse. On en compte encore aujourd'hui 700.000, divisés en cinq sectes. Les premières missions catholiques pénétrèrent dans l'Inde avec les Portugais vers l'an 1500. Les missions protestantes s'établirent dans l'extrême Sud dès 1706; mais leur prospérité date seulement de l'arrivée de William Carey au Bengale en 1792.

Au cours du dix-neuvième siècle, sous l'influence des idées occidentales, se sont créées un certain nombre de nouvelles religions. Les unes sont déistes, telles le Brahma-Samaj à Calcutta, le Prarthana Samaj à Bombay, l'Arya Samaj à Lahore; dans cette dernière ville, le Deva Samaj est athée, mais rend un culte à son fondateur. Les Ahmadiyah du Pendjab sont des Musulmans, dont le chef prétendait être le Messie ou Mahdi; ils ont une mission en Angleterre. Les Théosophes sont répandus dans tout le pays; leur principal centre est Madras. La Mission Ramakrishna se consacre surtout à des œuvres sociales; elle a été fondée par Svarni Vivekananda. Les Radha Soamies sont des panthéistes; ils considèrent chacun de leurs

chefs religieux ou gourous, aussi longtemps qu'il vit, comme la personnification de l'Être Suprême : trois déjà sont morts et leurs tombeaux sont devenus des sanctuaires, deux à Agra, un à Benarès. Enfin le Bharat Dharma Mahamandal, établi à Benarès, organisation ultra-orthodoxe, cherche à grouper tous les Hindous en un seul corps.

## II

**La population : le recensement du 18 mars 1921.**

— Nous avons déjà donné les principaux résultats du dernier recensement (cf. *Asie française*, mai 1921, p. 226). On ne connaîtra pas les détails avant deux ans. Le numéro spécial du *Times* fournit cependant certains chiffres intéressants ; on peut les considérer comme exacts, bien que les opérations du recensement aient été entravées par la mauvaise volonté des habitants ; Gandhi avait pourtant recommandé, mais un peu tard, à ses adeptes de ne pas appliquer au recensement la politique de non-coopération.

D'une façon générale, les anciennes villes religieuses et historiques sont en diminution, les ports et les centres industriels en progression marquée.

**Mouvement de la population des villes par rapport à 1911.**

Patna.....	— 11 %	Karatchi....	+ 42,1 %
Lucknow....	— 3,4 —	Rangoon....	+ 15,8 —
Bénarès....	— 4,9 —	Cawnpore..	+ 19,3 —
Salem.....	— 11,7 —	Ahmedabad.	+ 17,8 —
Allahabad..	— 9,2 —	Nagpour....	+ 47,4 —
Jeypore....	— 12,3 —	Pouana.....	+ 10,8 —
Moultan....	— 13,1 —	Lahore.....	+ 22,2 —
		Bangalore..	+ 25,7 —
		Mysore.....	+ 17,7 —

Le fait le plus frappant est la régression du nombre des femmes : en 1911, le nombre des hommes dépassait celui des femmes de 7.521.000 ; en 1921, cette différence s'est élevée à 9.037.000. C'est l'inverse de ce qui se passe en Grande-Bretagne, où l'on trouve actuellement 1.095 femmes pour 1.000 hommes, au lieu de 1.068 il y a dix ans. On explique ce phénomène par le fait que la terrible épidémie d'influenza de 1918, qui causa la mort de 7 millions de personnes, fit plus de victimes parmi les femmes que parmi les hommes.

Les chiffres suivants, donnés par le 55<sup>e</sup> *Livre bleu*, bien que remontant à 1917, méritent d'être considérés :

**Naissances, décès et mortalité infantile dans les provinces de l'Inde anglaise.**

	NAISSANCES		DÉCÈS		MORTALITÉ INFANTILE	
	Chiffre total	%	Chiffre total	%	Chiffre total	%
Provinces-Unies .....	2.157.642	46	1.774.896	38	465.467	216
Bengale .....	1.627.873	36	1.187.509	26	390.514	185
Bihar et Orissa .....	1.395.157	40	1.214.551	35	251.739	180
Madras .....	1.295.078	32	1.049.545	26	251.194	194
Pendjab .....	876.733	45	733.109	38	217.385	248
Présidence de Bombay .....	699.823	36	798.406	41	151.633	217
Provinces-Centrales et Béhar... ..	669.842	48	501.834	36	151.956	227
Birmanie .....	356.136	36	248.604	25	75.907	213
Assam .....	189.741	31	163.925	27	35.914	189
<b>TOTAL .....</b>	<b>9.379.349</b>	<b>39</b>	<b>7.803.832</b>	<b>33</b>	<b>1.929.491</b>	<b>206</b>
<i>Grande-Bretagne</i> .....	852.227	19,9	641.206	15		91 (1916)

## III

**Les Langues** (d'après Sir Edward Denison Ross). — Les langues sont aussi nombreuses et diverses que les races. En 1895, le Gouvernement de l'Inde chargea Sir George Grierson de procéder à ce qu'on peut appeler le recensement linguistique de l'Inde ; le premier volume de ce travail d'Hercule fut publié en 1903 ; depuis a paru presque chaque année un nouveau volume donnant un spécimen de chacun des dialectes, un vocabulaire des mots les plus usuels et un aperçu de la grammaire. Actuellement, Sir George Grierson constitue une collection de disques qui permettront aux linguistes d'étudier la prononciation exacte de toutes ces langues sans avoir à faire un long voyage.

On compte dans l'Inde environ 150 langues, dont 49 seulement méritent de retenir l'attention. Celles-ci se divisent en trois groupes :

1. Groupe indo-européen : a) branche indo-aryenne (22 langues parlées par 230 millions d'habitants (chiffre de 1911) ; b) branche éranienne (3 langues parlées par 2 millions d'habitants) ;

2. Groupe dravidien (14 langues parlées par 62 millions d'habitants) ;

3. Groupe mounda (10 langues parlées par 3 1/2 millions d'habitants).

**I. Groupe indo-européen.** — a) *Branche indo-aryenne.* — Cette branche comprend d'abord les trois langues mortes (le sanscrit, le pâli et le prâkrit), et les principales langues de l'Inde supérieure ; on peut diviser ces dernières de la façon suivante :

1° L'hindi (hindi de l'Ouest, comprenant l'hindoustani, et hindi de l'Est) ;

2° Le bengali et l'assamese ;

3° Le marathi ;

4° Le goudjerati ;

5° L'ourya ;

6° Le pendjabi ;

7° Le sindhi et le lahnda.

Les trois langues mortes ont une origine commune qui se perd dans la nuit des temps. La présence de langues sanscritiques dans tout le nord de l'Inde à une date reculée s'explique par les immigrations successives d'Indo-Aryens venant de

l'Ouest et pénétrant par la vallée de Kaboul; on croit qu'il y a eu au moins deux immigrations importantes; les tribus qui envahirent ainsi le pays parlaient des dialectes distincts, mais étroitement apparentés. Les premiers venus s'établirent dans la région centrale, depuis l'Himalaya au nord jusqu'aux monts Vindhya au sud et au confluent du Gange et de la Djoumna à l'est. Les seconds immigrants refoulèrent les premiers à la fois vers le sud, vers l'est et vers l'ouest; les différents dialectes se sont ainsi trouvés groupés en cercles concentriques. Vers 300 avant J.-C., trois de ces dialectes devinrent l'expression de trois religions et prirent ainsi une forme fixe: celui du royaume de Kosala (Provinces-Unies et Nepal) devint le pâli, langue sacrée des bouddhistes; un autre devint le sanscrit, langue sacrée des Hindous; et le troisième fut adopté pour les textes sacrés de la religion des Jaïns. C'est du prâkrit, demeuré dialecte vulgaire, que sont sorties les langues modernes de l'Inde supérieure, et non pas, comme on le croit généralement, du sanscrit; de même, le français, l'espagnol, et l'italien ne dérivent pas du latin classique, mais du bas-latin.

L'hindi de l'ouest est parlé par 42 millions d'indigènes. Il a toujours servi de *lingua franca* dans le nord de l'Inde. Il se divise en deux idiomes: l'ourdou et l'hindi, qui en réalité n'en font qu'un, mais le premier s'écrit en caractères arabes modifiés, tandis que le second emploie l'alphabet devanagari. Le mot ourdou signifie « camp » et remonte aux premiers empereurs de Delhi, dont les officiers et les soldats écrivaient en persan et parlaient turki, mais se servaient de l'ourdou dans les camps et les bazars. Cet idiome renferme un très grand nombre de mots arabes, et persans; depuis la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, il a atteint un haut degré de perfection littéraire grâce aux œuvres de brillants poètes, qui cependant ont imité trop servilement leurs modèles persans. L'hindi se distingue par l'abondance de mots purement sanscrits; il n'a jamais été employé par de grands poètes. Les premiers ouvrages en prose écrits dans ces deux idiomes sont dus à l'influence anglaise et ont été composés pour servir de livres de lecture aux étudiants du collège de Fort-William, à Calcutta. Malgré la complexité de sa grammaire, l'hindoustani, dialecte de l'ourdou, est devenu par la force des circonstances « l'esperanto de l'Inde; c'est grâce à lui que les habitants et les touristes européens expriment leurs désirs — et quelquefois leurs idées — à leurs serviteurs et aux marchands »; il a admis un grand nombre de mots anglais et perdu beaucoup de ses caractères primitifs.

L'hindi de l'est est la langue de 22 millions de personnes, habitant principalement la province d'Oude.

Dans toute la province du Bengale et trois districts de l'Assam, 40 millions d'indigènes, hindous aussi bien que musulmans, parlent le bengali; cette langue s'écrit à l'aide de caractères spéciaux datant du XI<sup>e</sup> siècle et dérivés d'une des première-

res formes de l'alphabet devanagari employée dans le nord de l'Inde (1). La littérature bengali, remontant au XV<sup>e</sup> siècle, est abondante et variée.

Les habitants de la vallée de l'Assam (y compris les Ahoms, qui ont abandonné leur langue originelle) ont une langue littéraire distincte, l'assamese, étroitement apparentée au bengali, de même que l'ourya parlé dans l'Orissa. Ce dernier emploie un alphabet spécial, caractérisé par la forme arrondie des lettres. La raison de cette particularité est assez curieuse: les indigènes écrivaient autrefois sur des feuilles de palmier avec un stylet de fer, et les traits horizontaux auraient fendu ces feuilles.

Le marathi est la langue la plus répandue après le bengali. 19 millions d'habitants le parlent dans la présidence de Bombay, le Bérar, l'État de Nagpour et l'État d'Haïderabad. De toutes les langues indiennes de la branche indo-aryenne, c'est celle qui a le plus complètement gardé la complexité de la grammaire sanscrite; c'est pourquoi on l'a comparée à l'allemand parmi les langues teutoniques, et l'hindi à l'anglais; elle s'écrit en caractères devanagari. Sa littérature remonte au XIII<sup>e</sup> siècle et a produit un grand nombre de bons poètes.

La langue commerciale de Bombay est le goudjerata, parlée aussi sur la côte nord de la présidence de Bombay, sur celle du Kathiawar et dans la région au nord-est d'Ahmedabad. Ce n'est pas un idiome littéraire, mais les Parsis l'emploient dans leurs commentaires de leurs livres sacrés écrits en vieux persan ou pehlvi.

Le pendjabi se divise en deux dialectes; le septentrional contient plus de mots persans et arabes que le méridional et s'écrit en caractères arabes. L'alphabet employé pour écrire le pendjabi méridional est une modification des caractères devanagari, inventée au XVI<sup>e</sup> siècle et utilisée par les Sikhs pour leurs livres sacrés; leur littérature profane, en particulier l'histoire, pour laquelle ils ont une prédilection marquée, est écrite en persan.

Le sindhi et le lahnda sont le moyen d'expression d'environ 10 millions d'indigènes dans le Sind et le Pendjab occidental.

b.) Branche éranienne. — Cette branche comprend le pashto, parlé en Afghanistan et dans la province frontière, le balochi, et de nombreux dialectes.

II. — Groupe dravidien. — Le nombre des indigènes qui se servent des langues dravidiennes est inférieur à celui des Dravidiens d'origine, beaucoup d'entre eux ayant adopté l'une des langues des conquérants aryens.

Le tamil est parlé par plus de 16 millions d'habitants dans toute l'Inde méridionale, jusqu'à Mysore à l'ouest et au-delà de Madras à l'est; c'est aussi l'idiome de la partie septentrionale de Ceylan;

(1) Tous les alphabets en usage dans l'Inde découlent d'une seule et même source, l'alphabet araméen; le plus ancien se trouve dans les fameux édits que l'empereur Asoka fit graver à Allahabad, il y a vingt-deux siècles, sur quatorze piliers de granit, dont l'un subsiste encore.



de là les coolies l'ont porté dans les plantations des Etats Malais. Le tamil s'écrit avec des caractères spéciaux ; sa littérature est très riche.

Il en est de même du *telougou*, employé par plus de 20 millions d'indigènes entre Madras et la frontière de l'Orissa. Tous les mots de cette langue se terminent par une voyelle ; à cause de cette particularité, on l'appelle « l'italien de l'Inde ».

Le long de la côte du Malabar, 6 millions d'habitants parlent le *malayalam*. Cette langue a emprunté beaucoup de mots au sanscrit et s'écrit avec les caractères sanscrits employés dans l'Inde méridionale.

A Mysore et dans la partie méridionale de la présidence de Bombay, 10 millions d'habitants parlent le *canarese*, dont la littérature remonte très loin. Cette langue, comme l'ourya et le telougou, évite les traits horizontaux, tandis que le tamil les combine avec des courbes.

Le *brahmi* nous met en face d'un problème qui n'a pas encore été résolu. Dans les montagnes du centre du Béloutchistan, 50.000 indigènes parlent cette langue qui est incontestablement d'origine dravidiennne, bien qu'eux-mêmes ne présentent aucune caractéristique des Dravidiens du sud. Les Brahmis sont-ils l'arrière-garde d'une immigration venue du nord ou l'avant-garde d'une immigration venue du sud ? Certains savants pensent qu'il faut voir en eux le dernier reste du type dravidien primitif, tandis que les Dravidiens de l'Inde méridionale seraient un mélange de ce type avec les aborigènes de la contrée.

III. — **Groupe mounda.** — Pendant longtemps on a voulu rattacher au précédent, ce groupe, qui ne se rencontre guère qu'au Chota-Nagpour ; mais cette théorie, attaquée d'abord par Max Muller, est aujourd'hui définitivement rejetée ; on estime que les langues mounda forment une branche de la famille austro-asiatique. Bien que le vocabulaire n'ait rien de commun avec celui des langues touraniennes, ces langues ressemblent beaucoup au turc par la structure grammaticale et même par la syntaxe. La plus répandue est le *sontali*, parlé par plus de deux millions d'indigènes.

\* \* \*

Jusqu'à ces derniers temps, on pouvait, avec raison, reprocher au Gouvernement britannique de ne pas encourager chez les jeunes Anglais l'étude des langues de l'Inde ; cette lacune a été comblée en 1916 seulement par la création à Londres de l'Ecole des Etudes Orientales. On y enseigne les langues suivantes : arabe, turc, chinois, japonais, malais, sanscrit, pâli, hindoustani, bengali, marathi, goudjerati, tamil, telougou, swahili (Zanzibar), hausa (Nigéria) ; sur leur demande, les élèves peuvent aussi étudier le pendjabi, le sindhi, le cinghalais, le canarese et le malayalam.

## IV

**Les Missions.** — I. *Missions catholiques* (1).

— Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 1886, l'Inde est divisée en sept provinces ecclésiastiques : Agra, Calcutta, Bombay, Madras, Verapoly, Pondichéry et Goa.

La première comprend l'archevêché d'Agra, les évêchés d'Allahabad et de Lahore et trois préfectures apostoliques : Radjpoutana, Bettiah et Kafiristan ; elle est confiée aux Capucins, sauf le Kafiristan. En 1907, on comptait dans les trois diocèses 104 prêtres, 96 églises et chapelles, 42 écoles, 21.700 fidèles. « La religion est lente à s'implanter dans la vallée du Gange... Ce n'est guère que dans les temps de grandes calamités où la famine, le choléra sévissent avec fureur, que l'on peut espérer de baptiser des païens adultes. » Dans le Radjpoutana, il y avait, en 1907, 16 prêtres, 14 églises, 9 écoles (600 élèves) et 3 orphelinats (700 garçons et filles), 3.100 fidèles. Les Capucins de la Province du Tyrol ont été chargés d'évangéliser les districts himalayens de l'ancienne mission de Patna ; leur centre principal est à Bettiah : 14 prêtres, 13 églises, 14 écoles, 3.400 fidèles. La préfecture apostolique du Kafiristan et du Cachemire, érigée en 1887, a été confiée aux missionnaires anglais de Mill-Hill, institués par Herbert Vaughan, plus tard cardinal-archevêque de Westminster ; cet immense territoire, encore mal exploré, ne comptait, en 1907, que 14 prêtres, 10 églises, 4 écoles, 3.100 fidèles ; le préfet réside à Rawal-Pindi.

La province du Bengale se compose de l'Archevêché de Calcutta (Jésuites belges), de deux évêchés : Krishnagar (Missions étrangères de Milan) et Dacca (Prêtres de Sainte-Croix du Mans), et de la préfecture apostolique d'Assam (Société du Divin Sauveur de Rome). A Calcutta, les Jésuites dirigent le collège St-François-Xavier, affilié à l'Université (plus de 800 élèves) ; le collège de Darjeeling en renferme plus de 200. Les Sœurs de Lorette ont 3 pensionnats (Calcutta, Darjeeling et Assensole) ; on trouve également dans ce diocèse les Petites Sœurs des Pauvres et les Filles de la Croix. « L'œuvre des missionnaires est extrêmement difficile au Bengale, par suite du fanatisme des Hindous et des Musulmans... On ne peut guère faire du bien aux âmes que par l'œuvre des orphelinats, des hospices et des écoles. »

Voici les chiffres de 1907 :

	Prêtres	Eglises ou chapelles	Ecoles	Elèves	Fidèles
Calcutta.....	95	298	151	7.179	120.460
Krishnagar....	7	14	23	»	4.600
Dacca.....	16	24	28	»	12.000
Assam.....	16	25	9	200	1.801

En Assam, 1.801 catholiques sur une population de 7 millions, c'est peu.

« Nous devons reconnaître que, loin d'avoir été

(1) D'après J.-B. Piolet et Ch. Vadot : *L'Eglise catholique aux Indes*, Bloud et Cie, 1907.

entravée par l'autorité anglaise, l'œuvre des missionnaires a toujours joui de la plus entière liberté. Les meilleurs conseils lui ont même été donnés de bon cœur. »

La province de Bombay est tout entière entre les mains des Jésuites ; ils y ont développé les établissements d'instruction : à Bombay, le collège Saint-François-Xavier (1.500 élèves), affilié à l'Université ; l'imprimerie annexe fait paraître trois journaux hebdomadaires ; à Mazagon, le collège Sainte-Marie (250 pensionnaires, 300 externes) ; à Bandora, l'Institut Stanislas (100 orphelins, 30 pensionnaires, 200 externes) ; à Karachi, l'école Saint-Patrice (240 externes). Dans l'archidiocèse de Bombay, 29 écoles de garçons comptaient 3.497 élèves ; les Sœurs de Jésus-Marie avaient, en 1907, 4 pensionnats (400 élèves) ; les Filles de la Croix, 3 maisons et 650 élèves ; 27 conférences de Saint-Vincent de Paul prenaient soin des pauvres, plusieurs confréries groupaient les catholiques. Le diocèse de Poona renfermait une école supérieure de garçons (350 élèves), deux maisons des Sœurs de Jésus-Marie (300 élèves) et 90 écoles paroissiales (600 enfants). Dans le diocèse de Mangalore (Jésuites de la province de Venise), le collège de Saint-Louis de Gonzague (300 élèves), affilié à l'Université de Madras, auquel est jointe une imprimerie, est devenu une des meilleures maisons d'éducation de l'Inde anglaise. On trouve également dans ce diocèse 64 écoles, 5 orphelinats, 5 hôpitaux (dont 1 pour les lépreux), 1 couvent de Carmélites ; les Sœurs indigènes du Tiers-Ordre du Carmel s'occupent spécialement de l'éducation des filles de brahmanes. Ces trois diocèses réunis comptaient en 1907 : 174 prêtres, 160 églises ou chapelles, 123.173 fidèles : celui de Maduré, à lui seul, 104 prêtres, 991 églises ou chapelles, 233.423 fidèles (contre 5.500.000 païens), 292 écoles et le collège Saint-Joseph (1.850 élèves, dont 600 chrétiens et 1.000 brahmanes).

Ces grands collèges, où sont admis les païens, ont puissamment contribué au prestige du catholicisme dans l'Inde : « Par les élèves qui en sortent, ils ont étendu fort loin leur influence. Des vocations sacerdotales et religieuses en ont jailli nombreuses. Et, nous devons l'avouer, peu de collèges européens offrent le spectacle d'élèves aussi studieux et de catholiques aussi fervents. » Jusqu'ici, ils étaient rattachés aux Universités anglo-indiennes ; mais Mgr Aelen, archevêque de Madras, vient de confier aux Jésuites le soin de fonder dans cette ville un grand collège-université catholique, « où viendraient, de toutes parts, les catholiques indiens désireux d'une éducation supérieure. » Le R. P. Bertrand, principal du collège Saint-Joseph de Trichinopoly (Maduré), chargé de cette entreprise, a été reçu dernièrement par Benoît XV, qui lui a remis un don important. On a déjà acheté un terrain de 20 hectares aux portes de Madras (1).

L'archidiocèse de Madras, administré par les

(1) *Annales de la Propagation de la Foi*, janvier 1922, p. 55.

missionnaires anglais de Mill-Hill, comptait en 1907 : 55 prêtres, 169 églises ou chapelles, 73 écoles, 48.356 fidèles ; les écoles sont dirigées par diverses congrégations : Frères irlandais de Saint-Patrice, Frères indigènes de l'Immaculée Mère de Dieu, Sœurs du Bon-Pasteur, de la Présentation, Sœurs indigènes de Sainte-Anne, de Saint-Louis-de-Gonzague et du Saint-Cœur de Marie. Les trois évêchés suffragants sont : Haïderabad (Missions étrangères de Milan), Vizagapatam et Nagpour (Missions de Saint-François-de-Sales d'Annecy). On trouve dans le premier l'institut de Tous-les-Saints à Chuddergaut, 5 écoles supérieures (670 élèves) et 28 écoles élémentaires (700 enfants). Vizagapatam renferme le collège Saint-Louis-de-Gonzague (210 élèves), une école industrielle et une école normale d'instituteurs ; 24 écoles comptent plus de 800 élèves ; dans la région des Khondes, nomades chasseurs encore adonnés aux sacrifices humains, 600 enfants indigènes sont instruits dans des écoles de village. Le diocèse de Nagpour est riche en établissements d'instruction : collège Saint-François-de-Sales (300 élèves), affilié à l'Université de Calcutta, l'externat est ouvert aux indigènes ; à Campti, l'école Saint-Joseph (200 élèves) ; à Jubbulpur, l'école Saint-Louis-de-Gonzague (200 élèves) ; un orphelinat agricole à Thana ; 39 écoles élémentaires. Dans ces deux derniers diocèses, l'éducation des jeunes filles de toutes castes est assurée par les Sœurs de Saint-Joseph d'Annecy. Ces trois diocèses réunis comptaient : 83 prêtres, 203 églises ou chapelles, 40.000 fidèles.

Les deux diocèses de Verapoly et de Quilon (Carmes déchaussés, 141 prêtres, 319 églises) groupaient 160.000 fidèles ; deux congrégations de Tertiaires tiennent les hôpitaux, les orphelinats et les 231 écoles. « La Province de Verapoly, à l'extrémité méridionale de l'Inde, vit de ses propres ressources, se soutient et se développe avec des ouvriers tirés de son sein. » Dans les trois vicariats apostoliques de Trichoor, d'Ernaculam et de Changanacherry, 435 prêtres séculiers indigènes pourvoient aux besoins spirituels de 325.000 catholiques de rite syro-malabar. Il y a 308 églises et 779 écoles (chiffre de 1907).

C'est aux Missions étrangères de Paris qu'appartient toute la Province de Pondichéry : elle se compose de l'archevêché de Pondichéry et de trois évêchés suffragants : Maïssour (Mysore), Coïmbatour et Kumbakonam. Le diocèse de Maïssour comptait : 64 prêtres, 112 églises, 74 écoles, 46.000 fidèles. Dans celui de Coïmbatour, les Frères irlandais de Saint-Patrick dirigent un grand collège ; des Franciscaines et des Sœurs indigènes de la Présentation s'occupent de l'éducation des jeunes filles (54 prêtres, 112 églises ou chapelles, 74 écoles, 37.000 fidèles). En 1899, le diocèse de Kumbakonam fut formé d'une partie de l'archidiocèse de Pondichéry ; en 1907, on y trouvait 48 prêtres, 510 églises ou chapelles, 71 écoles, 88.000 fidèles.

Le Patriarcat de Goa est resté aux mains des prêtres séculiers goanais. Trois évêchés en dépen-

dent : Damao, Cochin, Saint-Thomas de Meliapour.

	Prêtres	Eglises ou chapelles	Ecoles	Fidèles
Cochin.....	62	76	87	91.500
Saint-Thomas de Meliapour.	67	278	81	74.767

En 1920, l'Œuvre de la Propagation de la Foi a fourni aux missions de l'Inde 1.621.394 fr. 50.

« La vie des missionnaires dans l'Inde n'a jamais offert les péripéties, les dangers et les souffrances des ouvriers apostoliques évangélisant les pays que désole la persécution, la Chine ou la Cochinchine, par exemple. Sous ce rapport, elle s'écoule paisible, fatigante seulement par le travail, les marches pénibles sous les ardeurs brûlantes du soleil. »

II. — Missions protestantes anglaises. — L'Eglise anglicane comprend dans l'Inde 11 diocèses : Calcutta (métropolitaine, fondé en 1814), Madras (1835), Bombay (1833), Lahore (1877), Tra-

vancore et Cochin (1879), Lucknow (1893), Tinevelly et Madura (1896), Nagpour (1902), Assam (1915), Chota-Nagpour (1890) et Dornakal (1912); le titulaire de ce dernier est un Indien. En 1912, le nombre total des personnes s'occupant d'évangélisation était de 1.443 pasteurs européens, 3.758 laïques (dont 3.124 femmes), 1.665 pasteurs et 36.793 laïques indigènes. Voici des renseignements sur un certain nombre des sociétés de missions (1).

*Church Missionary Society.* — Cette société anglicane travaille dans l'Inde depuis 1814; elle a fortement contribué à l'établissement de l'évêché de Calcutta. Ses missions sont groupées en sept districts : Pendjab, Province du Nord-Ouest, Sind et Cachemire; Inde occidentale; Provinces-Unies; Provinces-Centrales et Radjpoutana; Bengale et Bihar; Inde méridionale; Travancore et Cochin. En 1919, elle comptait : 127 pasteurs européens, 211 indigènes, 380 auxiliaires européens et 5.022 indigènes. Vu l'importance de cette société, nous donnons les détails de son action pendant l'année 1920 (1919 pour le Pendjab) :

	Fidèles	Baptêmes pendant l'année	Etablissements d'instruction	Elèves	Maitres et maitresses	Dons des Fidèles (en roupies)
Pendjab, etc. (19 stations princip.)..	32.218	4.595	71	8.338	809	20.252
Inde Occidentale ( 5 — — )..	9.392	1.241	34	2.272	177	9.345
Provinces-Unies (14 — — )..	11.954	1.076	75	6.233	718	9.687
Provinces Centrales, etc. (11 — — )..	1.600	81	28	1.707	131	2.909
Bengale et Bihar (12 — — )..	16.734	1.098	99	5.178	381	11.124
Inde Méridionale (12 — — )..	140.273	7.581	1.231	43.136	2.126	155.997
Travancore et Cochin ( 6 — — )..	61.449	2.598	295	21.412	869	50.660
TOTAL..... 79 stations princip.)..	273.620	15.270	1.833	88.276	5.213	259.974

La C. M. S., contrairement à la plupart des sociétés protestantes, donne peu de soins médicaux, sauf dans le district du Pendjab; elle possède 10 hôpitaux, dont deux réservés aux femmes; en 1912, près de 10.000 malades y ont été traités, plus d'un demi-million visités à domicile.

Cette société s'occupe relativement peu des femmes indigènes; elle s'en remet sur ce point à l'activité de la *Zenana Bible and Medical Mission* et de la *Church of England Zenana Missionary Society*.

Dans la classe aisée, la maison hindoue est divisée en deux parties : sur la rue demeurent les hommes et les jeunes gens; les femmes et les jeunes filles ne sortent pas des chambres situées sur le derrière et appelées *Zenana*, lorsque les hommes sont dans la maison. Les missionnaires ne peuvent donc pénétrer jusqu'à elles; on a dû faire appel à des auxiliaires féminins. La façon la plus sûre d'entrer dans le *zenana* est d'y apporter des soins médicaux : c'est pourquoi la plupart de ces auxiliaires sont doctresses ou infirmières. L'action de la *Church of England Zenana Missionary Society* est donc triple : médicale, éducatrice et évangélisatrice. Elle s'exerce au Bengale, dans les Provinces-Centrales, dans le Pendjab et le Sind, dans l'Inde méridionale, à

Travancore et à Cochin. Du 1<sup>er</sup> avril au 30 novembre 1921, cette société a reçu 19.661 livres sterling et en a dépensé 33.990.

*The Society for the Propagation of the Gospel in Foreign Parts*, fondée en 1701, est le pendant anglican de la Propagation de la Foi : l'archevêque de Cantorbéry en est le président d'office. Elle fournit des subsides aux missionnaires. En 1921, elle aidait ainsi dans l'Inde, à Ceylan, et en Birmanie 275 pasteurs (dont 173 indigènes), 7 laïcs dont 1 indigène, 175 femmes (dont 10 indigènes); ces chiffres comprennent 4 docteurs, dont 3 indigènes, et 14 doctresses (2 indigènes), 13 infirmières et 1 infirmier. Les sommes distribuées en 1920 par la société pour 1921 se répartissent ainsi : Bombay, 11.956 livres sterling; Calcutta, 5.893; Assam, 1.650; Chota Nagpour, 10.348; Lucknow, 8.013; Lahore, 9.635; Madras, 16.704; Nagpour, 255; Tinevelly, 9.830; au total, 74.284 livres sterling.

Les Wesleyens d'Angleterre et les Baptistes d'Amérique entretiennent aussi d'importantes missions.

Les Quakers (*Friends' Foreign Mission Assa-*

(1) Nous devons ces renseignements à l'aimable obligeance des secrétaires de ces sociétés; nous leur exprimons ici tous nos remerciements.

mission, fondée en 1868) sont établis dans le district de Hoshangabad (dans les Provinces-Centrales), sur la rive sud de la Narbada; ils ont aussi trois petites missions à Calcutta, à Nagpou et à Dehra-Dun (Provinces-Unies), et une missionnaire à Bhopal. En 1920, ils avaient au total dans l'Inde: 25 missionnaires, 90 auxiliaires indigènes, 7 temples, 19 écoles, 1.400 élèves, 2 dispensaires (4.526 malades soignés).

L'Eglise presbytérienne d'Angleterre n'a encore que deux stations, à Rajshahi et à Naogaon (Bengale), et deux missionnaires (dont un médecin); 4 missionnaires femmes (dont 1 doctoresse et 1 infirmière) tiennent une école de filles et visitent les zenanas; le nombre des fidèles est d'environ 140.

En 1899, la *Regions Beyond Missionary Union*, qui depuis dix ans évangélisait le Congo supérieur, s'installa dans le Bihar: cette province avait alors la réputation d'être la région la plus négligée de l'Inde au point de vue des missions. Elle a actuellement 6 stations, 20 missionnaires et 27 auxiliaires indigènes; un de leurs pasteurs a ouvert à Siwan une école industrielle pour des orphelins; on y forme des menuisiers, des charpentiers et des tailleurs.

La *Religious Tract Society* a accordé, en 1920, 928 livres sterling à ses succursales de l'Inde pour la diffusion de tracts et de périodiques.

La *British and Foreign Bible Society* (fondée en 1804) a employé dans l'Inde, en 1920, 170 colporteurs indigènes qui ont vendu 447.403 exemplaires soit de la Bible entière, soit de portions de l'Écriture Sainte. Ce chiffre se décompose comme suit entre les six principaux centres de la Société: Calcutta, 81.149; Bombay, 173.157; Madras, 76.743; Inde septentrionale, 70.061; Pendjab, 46.293; Bangalore, 0. Mais la société distribue gratuitement un nombre de Bibles beaucoup plus considérable: le total des exemplaires ainsi donnés a atteint 1.082.858 (37.410 dans la région de Bangalore), en 72 langues ou dialectes. Il faut noter particulièrement la propagande faite auprès des étudiants: quand un indigène entre à l'Université, la Société lui offre les 4 Évangiles et les Actes des Apôtres; au milieu de ses études, le Nouveau Testament; à la fin, la Bible entière, le tout en anglais; en 1920, 12.000 volumes ont ainsi été offerts (il y a dans l'Inde environ 40.000 étudiants). La Société a reçu en 1920 les sommes suivantes: Calcutta, 11.408 roupies; Bombay, 12.945; Madras, 23.001; Bangalore, 1.770; Inde septentrionale, 15.119; Pendjab, 7.137; soit au total, 71.380 roupies. Les frais d'impression et de reliure des volumes vendus et distribués dans l'Inde s'est élevé en 1920 à 76.467 livres sterling, 13 sh. 7 pence (1).

La *Children's Special Service Mission* s'est constituée en 1867 pour « amener les enfants et les jeunes gens à la foi en Jésus-Christ, organiser

des offices et des réunions en plein air, dans les temples et dans les édifices publics, distribuer des brochures religieuses, grouper les enfants pour la lecture et l'étude systématique de la Bible au moyen de *The Scripture Union* ». Sur les 750.000 membres de cette *Scripture Union*, plus de 30.000 Anglais, Anglo-indiens et indigènes se trouvent dans l'Inde et à Ceylan. La société a actuellement dans l'Inde 2 missionnaires européens et 7 indigènes. Son activité s'exerce dans le Travancore, le Goudjerat et le Maharashtra.

L'*Armée du Salut* a commencé ses opérations à Bombay en septembre 1882. Son activité s'exerce actuellement dans les régions suivantes: Travancore, Pays Telougous, Pays Mahratte, Gudjerat, Pendjab, Provinces-Unies. Voici les chiffres de 1912:

	Corps	Avant-postes	Officiers et employés	Écoles	Élèves
Travancore.....	187	225	644	72	2.757
Pays Télougous..	83	86	229	70	1.640
Pays Mahratte...	70	110	143	50	1.000
Gudjerat.....	207	373	551	172	3.930
Pendjab.....	210	568	500	47	500
Provinces-Unise..	58	423	86	»	»

L'*armée du Salut* s'occupe particulièrement d'œuvres sociales; elle a fondé des asiles pour les enfants, pour les marins et les soldats, pour les prostituées, pour les Européens sans ressources; 5 hôpitaux et 3 dispensaires, des écoles industrielles, des colonies agricoles; au total, en 1912, 124 institutions abritant 4.500 personnes.

Nous étudierons plus loin les très intéressantes tentatives de relèvement moral faites par l'*Armée du Salut* parmi les Tribus Criminelles.

\* \* \*

Les derniers rapports annuels (1920-21) de ces diverses sociétés trahissent l'inquiétude causée par la situation actuelle et l'incertitude de l'avenir. Les missionnaires sont bien placés pour connaître les sentiments des masses: ils vont là où le fonctionnaire anglais ne pénètre pas; leur action s'exerce presque uniquement sur les classes inférieures: l'Hindou, en effet, perd sa caste dès qu'il se fait chrétien; et le musulman est rebelle à toute conversion. Écoutons ces voix autorisées: « L'agitation, commune à tant de nations, a été générale aussi dans l'Inde. Tout le pays a été soulevé comme il ne l'avait encore jamais été. Il s'est produit un fâcheux développement de la défiance, de la mauvaise volonté et même de la haine entre les races. Une nouvelle conscience de soi-même s'est montrée dans les classes inférieures; elles font entendre leurs réclamations avec une véhémence inconnue jusqu'ici (Rapport de la B. F. B. S., p. 143). Le fait est que le courant d'idées occidentales qui, il y a cinq ans, avait encore très peu pénétré dans les villages, s'y répand maintenant rapidement; la prochaine décennie verra la transformation complète de la mentalité des paysans, tout au moins de la jeune

(1) Depuis sa fondation (1804), la Société a distribué dans le monde entier 320 millions de bibles en 538 langues ou dialectes.

génération. (Rapport de la S.P.G., p. 63). Nous avons éprouvé des difficultés spéciales dans le Pendjab... surtout par suite de l'effet rétroactif des troubles de 1919, qui firent du Pendjab le grand foyer d'agitation dans l'Inde. Notre œuvre a été entravée dans certaines villes, comme Amritsar et Peshawar, par l'agitation politique ou les opérations militaires. (Rapport de la C. M. S., p. 57). Un côté du récent mouvement politique qui cause une grave anxiété, c'est la haine de races qui a été excitée et qui se manifeste à l'occasion par des attaques contre les Chrétiens, Indiens aussi bien qu'Européens, dans les moments de troubles. L'assassin de deux malheureuses Européennes a été salué comme un martyr au Bengale, lorsqu'il subit le châtement de son crime... Trop souvent les chefs de l'agitation politique restent muets dans des moments comme ceux-là et ne condamnent pas publiquement les projets anarchistes de ceux qui sont relativement peu nombreux... Ce contre quoi il faut se mettre en garde, c'est la déformation perpétuelle des intentions et des actes du gouvernement par quelques journalistes de la presse indigène, aux paroles desquels on attache une importance que nous ne donnons pas aux journaux en Angleterre. (J. Taylor, *The story of Friends' Foreign Missions: India*; p. 83.)

L'œuvre pédagogique des missionnaires rencontrera peut-être des difficultés du fait de la nouvelle constitution: l'instruction publique est, en effet, une question « transférée »; les ministres indigènes seront-ils bienveillants envers les écoles chrétiennes? « Au Bengale, le mouvement nationaliste a un aspect nettement religieux. » Le secrétaire de l'Eglise Presbytérienne d'Angleterre écrit à la date du 6 février 1922: « Il y a un collège gouvernemental à Rajshahi, et nous espérons pouvoir obtenir quelques résultats auprès des étudiants. La construction d'une maison chrétienne d'étudiants a été reculée jusqu'au moment où nous connaîtrons mieux l'attitude de la nouvelle autorité scolaire de ce district. »

Comme on pouvait s'y attendre, toutes les sociétés de missions se plaignent de l'augmentation des dépenses causée par le taux élevé de la roupie et demandent à leurs bienfaiteurs de se montrer encore plus généreux.

## V

**Agriculture** (d'après M. W. H. Marchand). — Lorsqu'on étudie les problèmes indiens, il ne faut jamais perdre de vue que les 9/10 de la population habitent les campagnes; 7/10 des habitants ne vivent que de l'agriculture, les deux autres dixièmes tirent leur nourriture du surplus de la production de leurs voisins. Les villes elles-mêmes dépendent étroitement des campagnes, car l'Inde importe peu de matières premières, et les industries indigènes ne font guère que mettre en œuvre les produits agricoles, coton, jute, etc... Les produits du sol fournissent de beaucoup la majeure partie des exportations: en 1918-19, les exportations de

jute, brut et ouvré, de coton et de cotonnades, de céréales, de thé, de graines oléagineuses, de peaux et de cuirs représentaient 77 p. 100 du total (55<sup>e</sup> Livre bleu, p. 90 sqq). On comprend donc l'importance de la température pour l'Inde: si les pluies de la mousson viennent à faire défaut, tout le pays subit une crise économique, les citadins aussi bien que les ruraux.

Le caractère le plus frappant de l'agriculture indienne est l'absence presque complète d'élevage; la parole célèbre de Sully n'est pas vraie ici: labourage et pâturage ne sont pas les deux mamelles qui nourrissent l'Inde. L'indigène est presque partout végétarien, l'industrie laitière elle-même est à peine développée; le paysan cherche uniquement à produire des céréales et des légumes pour sa nourriture, des matières premières pour l'industrie. L'Inde est, d'ailleurs, un pays de tout petits propriétaires; les grandes exploitations sont très rares, sauf pour certaines cultures comme celles du thé et de l'indigo. La superficie moyenne des propriétés varie de 2 à 10 hectares. De plus, les champs sont extrêmement morcelés et rarement clos. Il résulte de cet état de choses que le propriétaire rural cultive lui-même avec l'aide de sa famille et des deux ou quatre bœufs qu'il possède, l'exiguïté de son domaine ne lui permet pas d'employer les méthodes scientifiques et le rendement est faible (1). D'ailleurs, même s'il en avait l'idée, il ne serait pas assez riche pour acheter des instruments perfectionnés, car il consomme une grande partie de ce qu'il produit; il ne dispose donc que d'un modeste capital, et, si l'année est mauvaise, il tombe entre les mains du prêteur sur gages, qui est souvent un usurier (2).

Ce faible rendement de l'agriculture, déjà inquiétant autrefois, est devenu un problème capital depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle constitution. Celle-ci en effet va entraîner, entraîne déjà de nouvelles dépenses; il faut trouver de nouvelles ressources, et c'est à l'agriculture seule qu'on peut les demander. Il est donc nécessaire d'intensifier la production: le Gouvernement s'y emploie de son mieux; il ne saurait être question de modifier le régime des terres et de transformer le paysan en grand propriétaire; mais on peut améliorer le

(1) Surface enssemencée et rendement.  
1917-18

Riz.....	32.000.000 Ha	36 000.000 tonnes.
Blé.....	14.200.000 »	10.000.000 »
Coton.....	10.080.000 »	4.000 000 de balles.
Jute.....	1.092.000 »	»
Indigo.....	186.800 »	»
Thé.....		371.000.000 livres anglaises.

1918-19

Riz.....	31.800.000 Ha	24.700.000 tonnes.
Blé.....	9.520.000 »	7.500.000 »
Coton.....	8.400.000 »	4.000.000 de balles.
Jute.....	»	»
Indigo.....	118.400 »	»
Thé.....		380.000.000 livres anglaises.

(54<sup>e</sup> et 55<sup>e</sup> Livre Bleu).

(2) Dans le Pendjab, la dette moyenne des grands propriétaires était, en 1918, de 7 fois l'impôt foncier payé par eux; celle des petits propriétaires (moins de 3 hectares), de 28 fois cet impôt. (Enquête du secrétaire des sociétés coopératives du Pendjab, 55<sup>e</sup> Livre Bleu, p. 100).

système du fermage, très défectueux dans certaines provinces (cf. *Asie Française*, février 1921, p. 79). L'action des autorités s'exerce dans trois directions, résumées par sir Horace Plunkett dans la formule : « Meilleure culture, meilleures affaires, meilleure existence. » En ce qui concerne le premier point, l'élément capital est l'irrigation. Le Gouvernement a déjà beaucoup fait et a de vastes projets pour l'avenir, comme nous le verrons un peu plus loin ; mais il faut apprendre au paysan à mieux utiliser l'eau qu'on lui fournit, à perfectionner le forage des puits et la construction des réservoirs. Le second problème consiste à lutter contre les épizooties qui ravagent le bétail ; mais on se trouve là en présence d'une difficulté inconnue en Europe : le sentiment religieux des indigènes ne permet pas d'abattre les animaux atteints ; il faut donc se contenter d'inoculations préventives, et sur ce point l'ignorance des paysans rend difficile la tâche des vétérinaires. Pour montrer aux agriculteurs indigènes ce que peut donner une culture scientifique, une station d'essais a été créée à Pusa en 1905 ; elle fournit des semences de blé améliorées. Les Directions de l'Agriculture de diverses provinces ont organisé de vastes terrains d'expériences ; dans la région de Chattisgarh (Provinces-Centrales), des terres incultes jusqu'ici ont donné une récolte excellente en coton et en canne à sucre ; en 1916, elles valaient 4 sh. l'acre ; la location ne dépassait pas 4 pence : deux ans plus tard, ces chiffres étaient respectivement de 5 livres st. et 13 sh., le prix de location devenant ainsi le triple de la valeur antérieure (1). Au Bengale, la Direction de l'Agriculture a mis en exploitation, en 1918, 100.000 hectares de riz et 4.000 hectares de jute. Mais les crédits sont insuffisants : la station de Pusa ne dispose que de 40.000 livres st. par an, et le budget total de l'Agriculture scientifique dans l'Inde ne dépasse pas 470.000 livres st. (2).

La principale difficulté qui empêche le paysan indien de faire de bonnes affaires, c'est le manque de capital. Pour y remédier, le Gouvernement lui consentait autrefois des prêts à long terme et à faible intérêt ; il préfère maintenant organiser et subventionner des sociétés coopératives. En 1919 il y avait 29.000 de ces sociétés. Voici quelques détails sur leur activité : présidence de Madras, 250.000 membres, bénéfices nets, 24.000 livres st. ; Pendjab, 5.228 sociétés ; présidence de Bombay, 2.000 sociétés, capital total : 1 million de livres st. ; Provinces-Unies, 3.186 sociétés, 92.000 membres, le capital est de 3 livres 7 sh. par membre ; Bihar et Orissa, 2.044 sociétés, Birmanie, 3.162 sociétés ; Bengale, 3.923 sociétés, 135.000 membres ; l'une de ces sociétés, la *Nao-gaon Ganja Cultivators' Cooperative Society*, a obtenu du Gouvernement le monopole de la culture et de la vente de la *ganja* (haschich, narcotique tiré de la fleur de la *cannabis sativa*) sur une surface de 4 kilomètres carrés ; les bénéfices

ont été de 20.000 livres st. : la société a ouvert des écoles et des dispensaires, s'est assuré les services d'un vétérinaire, a dépensé 3.000 livres en œuvres sociales, organisé une assurance sur le bétail et va installer une ferme modèle (1).

Mais, si l'on veut que l'Agriculture fournisse de gros revenus et remplisse les caisses des Provinces et de l'Etat, les moyens matériels ne suffisent pas, il faut aussi envisager le facteur moral. On doit pousser le cultivateur à améliorer sa manière de vivre, à augmenter son bien-être, à ne pas se contenter d'une existence précaire et misérable. Le paysan indien n'est pas apathique, mais il se souvient : du temps des Mogols, l'Etat lui laissait juste de quoi ne pas mourir de faim ; les Anglais se sont montrés moins avides, mais l'indigène considère les propriétaires, les hommes de loi et les usuriers comme des parasites prêts à lui enlever ce que le Gouvernement lui laisse : à quoi bon se donner du mal pour faire produire davantage à la terre, s'il doit lui en rester si peu ? Cette mentalité sera difficile à modifier, il y faudra du temps et de la prudence. Dans la nouvelle constitution, presque tous les services concernant l'agriculture ont été « transférés » ; on peut attendre de bons résultats de cette réforme, lorsque ministres et fonctionnaires se connaîtront mieux et collaboreront loyalement : les premiers consentant à écouter les conseils de gens plus compétents qu'eux, les seconds comprenant que le contrôle sera nécessairement plus rigoureux sous le nouveau régime que sous l'ancien. Dans une ou deux provinces, les nouvelles assemblées et même les ministres ont montré une activité plus impatiente que raisonnée, cherchant des résultats immédiats sans tenir compte de l'avenir ; le temps, espérons-le, calmera ce zèle un peu brouillon.

## VI

**L'irrigation du Bari Doab inférieur, Pendjab** (d'après M. Boyd Cable). — Le Pendjab s'appelait autrefois « pays des cinq rivières » ; en effet, l'Indus, le Djeloum, le Chenab, le Ravi et le Sutledje le traversent, de leurs cours presque parallèles, du Nord-Est au Sud-Ouest. Il ne faudrait pas croire que cette abondance de cours d'eau ait rendu le pays verdoyant ; il y a une douzaine d'années encore, c'était une région désertique et stérile, sauf d'étroites bandes de végétation et de culture le long des rivières. Pendant la saison sèche, leur niveau était bas, et le paysan voyait sa récolte sécher sur pied, l'eau bienfaisante sous ses yeux, mais impossible à amener. Au moment de la fonte des neiges et à l'époque des pluies, la rivière se transformait en torrent, débordait sur les champs et les recouvrait d'une épaisse couche de limon ; à peine si quelques fossés d'irrigation permettaient à l'indigène d'emmagasiner un peu de cette inondation.

La partie la plus déshéritée était le Bari-Doab, entre le Ravi et le Sutledje inférieurs ; et pourtant

(1) 54<sup>e</sup> Livre Bleu, p. 129.

(2) 55<sup>e</sup> Livre Bleu, pp. 105-106.

(1) 55<sup>e</sup> Livre Bleu, pp. 102 à 104.

il ne fallait que des canaux pour la rendre florissante. A première vue, la chose semblait des plus faciles; mais les études des ingénieurs révélèrent la complexité du problème. On ne pouvait prendre l'eau du Sutledje, car on en avait besoin pour des canaux latéraux et pour le réseau des canaux de Firazepour et de Bahawalpour; le Ravi ne pouvait suffire à irriguer à la fois le Bari-Doab supérieur et l'inférieur; de même pour le Chenab: si on l'utilisait, on risquait de rendre aride le bassin de son cours supérieur. On reconnut que la seule eau utilisable était celle du Djelum supérieur; mais il y avait 300 kilomètres à vol d'oiseau à franchir pour arriver au Bari-Doab inférieur et deux rivières à traverser. Une solution aussi élégante que pratique fut trouvée, celle du Triple canal. En voici le dispositif.

Un premier canal part du cours supérieur du Djelum et rejoint le Chenab après avoir arrosé la région située entre les deux rivières. En amont de son embouchure dans le Chenab, un second canal s'embranché sur cette rivière, lui enlevant juste autant d'eau que le premier va lui en apporter, et va se jeter dans le Ravi. Le même dispositif se répète entre le Ravi et le Sutledje. Grâce à cet ingénieux système, 680.000 hectares ont déjà été irrigués, on atteindra bientôt 800.000. Les indigènes ne risquent plus de mourir de faim, la région autrefois désolée de Bari-Doab inférieur devient l'une des plus riches du Pendjab.

Le coût de cet important travail, qui fait le plus grand honneur aux ingénieurs anglais, a été de 10 crores de roupies, soit environ 7 millions de livres st..

\*\*

A la fin de 1919, la longueur totale des canaux d'irrigation de l'Inde atteignait 106.000 kilomètres. Les frais d'établissement s'étaient élevés à 50 millions de livres st., les recettes brutes à 5.534.000 livres, laissant un bénéfice de 2.151.000 livres. Les canaux en construction ou à l'étude représentaient une dépense de 40.000.000 de livres st. On voit la sollicitude du Gouvernement pour les questions d'irrigation (1).

## VII

**Sylviculture.** (D'après sir George S. Hart et le 55<sup>e</sup> « Livre Bleu », p. 117-19). — Les forêts constituent une des grandes richesses naturelles de l'Inde; toutes les essences y sont représentées: dans la partie nord-ouest de l'Himalaya, on trouve des cèdres, des pins, des sapins, des chênes, des marronniers, des noyers et des érables: ces arbres fournissent des bois de construction et des traverses de chemins de fer; le Chota Nagpou, le Népaoul et toute la zone qui s'étend au pied de l'Himalaya, dans le Bengale et dans l'Assam sont couverts de forêts d'arbres feuillus, en particulier de badamiers (*terminalia*); le teak se rencontre dans les Provinces-Centrales, dans les pré-

sidences de Bombay et de Madras, mais surtout en Birmanie; le santalin se trouve à Mysore et à Madras, le manglier au Bengale et en Birmanie; enfin le bambou croît dans beaucoup de régions.

Les forêts domaniales s'étendent sur 650.000 kilomètres carrés (23,3 % de la surface de l'Inde britannique, y compris les Etats Chans); 250.000 sont exploités scientifiquement. L'administration des forêts, organisée en 1856, comprend actuellement un inspecteur général, 7 conservateurs en chef, 35 conservateurs, environ 300 conservateurs-adjoints et autant d'agents provinciaux. Il y a une quinzaine d'années, un institut de recherches a été fondé à Dehra Dun (Provinces-Unies, au sud-est de Simla); il est devenu insuffisant; la Commission des industries indiennes a soumis au Secrétaire d'Etat un vaste projet d'extension; en 1918-19, le Gouvernement de l'Inde a accordé un crédit de 20.000 livres st., un forestier a été envoyé en Angleterre pour acheter du matériel et un autre en Amérique pour y étudier la sylviculture.

En 1918-19, le rendement moyen (bois de construction et de chauffage) a été de 2,1 pieds cubes par acre (0m<sup>3</sup>,147 à l'hectare); le bénéfice net a approché de 200 lakhs de roupies, soit 1,8 anna par acre (environ 4 1/4 pence à l'hectare au taux normal du change); par une exploitation plus rationnelle, on pourrait sextupler le rendement.

La principale des industries accessoires est l'extraction de la résine: la guerre lui a donné une impulsion considérable, car il fallait suppléer au manque d'essence de térébenthine américaine. Cette industrie a pris naissance il y a un quart de siècle dans les Provinces-Unies et au Pendjab; les usines sont installées sur le modèle français; les plus récentes sont à Jallo (Pendjab) et à Bhowali (Provinces-Unies). En 1919, la production a été de 2.388 tonnes anglaises de résine et de 156.000 gallons (7.085 hectolitres d'essence); le bénéfice a dépassé 8 lakhs de roupies.

La fabrication du papier, qui remonte à une cinquantaine d'années, est entièrement aux mains de particuliers; en 1918, les neuf papeteries ont produit 31.362 tonnes anglaises. Mais la plus grande partie de la pâte à papier est encore importée (13.000 tonnes avant la guerre, 3.600 en 1917-18, 2.100 en 1918-19). On a commencé à installer des usines pour traiter le bambou et aussi « l'herbe à éléphants »; l'une, située en Birmanie, produira, on l'espère, 10.000 tonnes de pâte par an.

## VIII

**La faune** (d'après M. E. Kay Robinson). — Parlez de l'Inde à un étranger: immédiatement il se représentera un pays peuplé de tigres, de serpents et de scorpions. Et pourtant, très peu d'Européens vivant dans l'Inde ont l'occasion d'apercevoir un tigre à l'état sauvage; beaucoup ne voient jamais ni serpent, ni scorpion. Sauf une rencontre exceptionnelle dans la jungle — et elle sera aussi désagréable pour l'animal que pour

(1) 55<sup>e</sup> Livre Bleu, pp. 113-14.

l'homme — l'Européen ne se trouvera en présence du tigre que s'il se donne beaucoup de mal et dépense beaucoup d'argent pour aller le chasser. Serpents et scorpions ne sortent guère que pendant la nuit, et l'Européen ne se risque pas hors des sentiers battus après le crépuscule; de plus, il ne travaille pas manuellement dans les jardins pendant les heures chaudes. Il faut, toutefois, se garder de soulever les vieilles nattes dans les vérandahs, on y trouverait un nombre de scorpions proportionnel au temps écoulé depuis pareil accès de curiosité. L'ennemi acharné des serpents est la mangouste, qui ressemble à la belette, mais s'apprivoise très facilement: tout le monde a lu la délicieuse histoire de Rikki-Tikki-Tavi dans le « *Livre de la Jungle* ». L'animal que l'on voit le plus fréquemment est l'écureuil gris au dos rayé de blanc (selon les indigènes pieux, les doigts de Dieu, caressant ce joli petit être, y ont laissé ces marques); sa mobilité et son impertinence égalent celles du moineau de Londres... et de Paris. Le rat musqué s'introduit fréquemment dans les habitations; malgré son nom, ce n'est pas un rat, mais une grosse musaraigne. Malheur à qui l'attaque! L'animal émet une odeur fétide qui rend la pièce inhabitable pendant un certain temps; chien et chat ne s'y risquent qu'une fois pendant toute leur existence; la mangouste, mieux avisée, s'écarte soigneusement de son chemin. Le plus détesté des animaux sauvages est le chacal: « Quand tout est silencieux, la nuit, un fracas soudain de hurlements mêlés à d'hystériques ricanements, tout à côté de l'habitation, réveille tous les dormeurs et fait aboyer tous les chiens du voisinage; mais, avant qu'on ait eu le temps de rien faire, le chœur diabolique s'arrête aussi brusquement qu'il a commencé, et la bande détale silencieusement à travers l'obscurité. »

Si le commun des Européens ne rencontre guère que ces quatre espèces d'animaux sauvages, de riches coups de fusil se présentent au chasseur dans les montagnes boisées et dans les plaines inondées de soleil. Le lion indien est bien inférieur à son congénère d'Afrique; mais ce défaut est amplement compensé par la présence du tigre, qui fait tous les ans de trop nombreuses victimes; les marques bizarres de sa tête et ses rayures auraient dû nous apprendre depuis longtemps l'importance du camouflage. Les léopards sont nombreux; c'est à tort qu'on appelle « panthère » celui des collines, plus grand et plus jaune que l'autre; le léopard des neiges ou once ne s'aventure guère plus bas que la ligne des neiges éternelles dans l'Himalaya. Nombreux aussi sont les ours, noirs ou bruns; l'ours paresseux est le plus dangereux: « Bien qu'il dévale les collines comme une valise emballée, il s'avance à une allure désagréable pour l'homme. »

Il est impossible de voyager dans l'Inde sans faire la connaissance des singes. Il y en a de deux sortes: le « *langour* », qui, sous le nom de Hanuman, figure dans la sculpture hindoue,

comme compagnon du Dieu Rama; les indigènes lui témoignent un grand respect et lui laissent piller les greniers quand il pénètre dans les villes (1); les macaques vivent librement en nombreuses bandes; « la patience des vieux mâles est aussi courte que leur queue ».

L'éléphant indien est trop intelligent et trop docile pour qu'on le tue: par contre, le rhinocéros est destiné à disparaître. La chasse au sanglier est l'un des sports les plus dangereux du monde. (cf. « *Asie Française* », septembre-octobre 1921, note de la page 397). Cerfs, antilopes, gazelles, chèvres et moutons sauvages se trouvent en abondance. Les éléphants, les chameaux et les buffles aux petits yeux méchants et aux immenses cornes recourbées donnent une couleur orientale au paysage de la banlieue des villes; dans les bazars même, de jolis zébus, que les pieux hindous laissent errer à leur guise, cueillent de-ci de-là leur nourriture aux étalages; leur embonpoint contraste singulièrement avec la maigreur étique des animaux domestiques, vaches, chèvres, moutons, poneys et bourriquets.

Nous n'entrerons pas dans le détail des petits mammifères. Les oiseaux sont innombrables: on en compte environ 1.700 espèces, la plupart éclatantes de couleurs; le plus beau est peut-être le geai bleu, qui réunit sur ses ailes les couleurs des deux grandes universités anglaises. Les perroquets sont particulièrement brillants, les moineaux encore plus impertinents qu'en Europe, car ils font leur nid à l'intérieur des maisons et s'obstinent à pépier même lorsque le thermomètre dépasse 35 degrés à l'ombre. Ce qui surprend peut-être le plus l'étranger, c'est de voir des vautours perchés sur les « tours du silence » à Bombay et, dans tout le pays, les vols incessants de milans. Tout le monde dans l'Inde a entendu le « chardronnier », le plus connu des 17 barbus indiens, mais peu de personnes l'ont vu: posé à la cime d'un arbre, il fait entendre un cri, « tonk, tonk, tonk », qui ressemble à s'y méprendre au battement d'un marteau sur du métal. Il n'y a pas moins de 13 espèces d'hirondelles, 40 de grives et 56 de pics.

L'Inde est désagréablement riche en reptiles: cependant, pour les Européens, les serpents ne sont pas aussi dangereux que l'on se l'imagine. Les trois plus terribles sont le « *krait* », le « *cobra* » et la « *vipère scie* » (*echnis carinata*); d'autres, dont la morsure n'est pas moins mortelle, se rencontrent heureusement moins souvent, tel le cobra royal, qui mesure parfois 3 m. 60 de long. Le python, malgré sa longueur (jusqu'à 9 mè-

(1) « Dans l'Inde on ne fait aucune différence entre les singes. C'est un sacrilège abominable d'en tuer un, de n'importe quelle espèce. Dans les rues, taureaux sacrés, veaux, perroquets, moineaux et singes pillent les boutiques. Une municipalité surchargée de singes expédia ses hôtes, sacrés mais gênants, par chemin de fer, avertissant le chef de gare de les mettre en liberté à leur lieu de destination. La station, Saharampour (au N.-O. de Bareilly), était un centre de construction; les singes entrèrent dans les hangars aux machines et dans les ateliers parmi les roues motrices et les courroies de transmission. » (Charles J. CORNISH: *Les animaux vivants du monde*, trad. française, p. 11.)



tres) est inoffensif. Les crocodiles sont encore plus détestés que les serpents; dans les estuaires des fleuves de l'Inde orientale, ils atteignent jusqu'à 9 mètres de long et n'hésitent jamais à attaquer l'homme. Dans les jardins, chaque arbre abrite un lézard; dans les maisons, les geckos se promènent sur les murs et au plafond, à la poursuite des mouches.

## IX

**Pêcheries** (D'après le 55<sup>e</sup> « Livre Bleu », p. 119-120). — L'attention des autorités ne s'est portée que depuis peu de temps sur l'industrie de la pêche. Le rapport de la Commission sur les industries de l'Inde montre quel avenir s'ouvre devant elle, pour peu qu'on prenne les mesures nécessaires. La consommation de poisson est considérable dans les localités situées à une distance raisonnable de la côte; elle le serait bien davantage si le transport était plus régulier et moins coûteux. La principale difficulté provient de l'ignorance et de la paresse des pêcheurs; ils sont exploités par des intermédiaires, dont les exactions augmentent les prix tout en réduisant la production. Au Bengale, en 1918-19, 11.000 tonnes de poisson ont été transportées des lieux de pêche dans différentes parties de la province. Dans la présidence de Madras, environ 250 petites fabriques d'huile de poisson ont été installées le long de la côte Ouest; on a exporté en 1918-19 pour 7.000 livres st. d'huile et 30.000 livres st. de déchets servant d'engrais.

La pêche en eau douce se pratique de la façon la plus irrationnelle et la plus désastreuse: elle dure toute l'année, il en résulte une énorme destruction de frai et de jeunes poissons impropres à la consommation.

Les pêcheries sont maintenant une question « transférée »; les nouveaux ministres auront à l'occasion d'exercer leur activité.

(A suivre.)

Paul MARTIN.

## L'INSTITUT FRANCO-CHINOIS DE LYON

Le ministère de l'Instruction Publique a organisé en 1919 une Mission en vue d'établir un rapprochement intellectuel entre la France et l'Extrême-Orient. C'est dans cette vue que M. le recteur Joubin a été envoyé au Japon et à Pékin. Très peu après son retour, M. Li Yu-ying, professeur à l'Université de Pékin, est venu à Lyon; M. Li Yu-ying avec ses amis MM. Tsai Yuen-bei, Tchang Ki et autres, est un ami de la France et un des fondateurs de la « Société Franco-Chinoise d'Éducation » (siège à Paris et à Pékin) qui a établi un certain nombre d'écoles françaises dans le nord de la Chine et qui a amené en France un grand nombre d'étudiants chinois, peut-être avec trop peu de préparation.

Le Conseil de l'Université, saisi par M. le Recteur du projet chinois de fonder à Lyon un établissement d'enseignement supérieur, s'est intéressé à la question: grâce à l'appui du gouverneur militaire, le général Marjoulet, le Fort Saint-Irénée a été mis par le ministère de la Guerre à la disposition du ministère de l'Instruction Publique et, dès le mois de septembre 1920, les travaux d'aménagement ont commencé, exécutés par M. Meysson, architecte de la ville, sous la direction active et éclairée de M. Tsou Zong-yung qui séjourne en France depuis longtemps et y a fait des études médicales. Nous avons de plus reçu l'appui le plus constant de M. le maire de Lyon.

Une commission désignée par le Conseil de l'Université a, depuis l'été 1920, étudié l'organisation à donner à cette œuvre. Lorsqu'au printemps 1921 M. Tsai Yuen-bei, recteur de l'Université de Pékin, est venu à Lyon on a pu lui soumettre un projet qui, finalement, a été adopté avant son départ à la fin de mai. C'est ce projet, comprenant trois parties, à savoir: accord entre l'Université de Lyon et le Comité inter-universitaire chinois; statuts de l'Association universitaire franco-chinoise; règlement de l'Institut franco-chinois, ce sont ces trois documents qui ont été signés le 8 juillet dernier par M. Kao Lou, chef de la Mission universitaire en Europe et par M. le recteur Joubin. Le même jour a été constitué l'Association Universitaire Franco-Chinoise destinée à gérer l'Institut; cette Association est fermée sous le régime de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, elle est dirigée par un bureau provisoire dont le docteur Lépine, doyen de la Faculté de Médecine, est président; le Conseil d'administration définitif sera formé prochainement.

L'Institut franco-chinois est destiné à être une Ecole normale pour les Chinois. En conformité tant des intentions connues des milieux universitaires chinois que des entretiens qui avaient eu lieu avant la constitution de l'Association, aussi bien que de l'entente conclue avec les représentants chinois, les lignes générales des programmes de concours et d'études ont été tracées au cours de l'été dernier par les soins des deux secrétaires de l'Association, le secrétaire français et M. Tsou Zong-yung nommé plus haut. Il y a lieu d'en noter les principaux points.

Le concours d'admission porterait sur le chinois, le français, l'anglais, les mathématiques, la physique, etc.; des connaissances répondant aux programmes secondaires chinois seraient exigées. Le concours aurait lieu principalement en Chine et serait dirigé par les autorités universitaires chinoises; mais un concours semblable serait ouvert en France pour un petit nombre de places en faveur des étudiants chinois présents en France et offrant les garanties voulues pour l'instruction, la conduite et la solvabilité. L'enseignement serait donné pour la langue chinoise par des professeurs chinois; le français, l'anglais (peu d'heures seulement pour l'anglais), les mathématiques, la physique et la chimie élémentaires seraient enseignés par des professeurs français et en français. Après

un ou deux ans de ces cours préparatoires, les meilleurs étudiants, déjà triés par le concours d'entrée, choisis encore en raison de leurs notes, seraient certainement en état de suivre les cours de nos Facultés et de nos Ecoles techniques supérieures, les moins bons auraient eu du moins un contact prolongé avec nos professeurs et avec les milieux français. De plus, des cours de gymnastique et des réunions d'exercices physiques devraient être organisés. Telles sont les grandes lignes du plan élaboré par les secrétaires et soumis au directeur chinois, M. Wou Tchi-hwei (C. H. Wood) dès son arrivée.

Celui-ci, en effet, amena 127 étudiants. Au débarquement du convoi (25 septembre), quelques jours furent employés à l'installation matérielle en même temps qu'on s'occupait de répartir les jeunes gens d'après leur connaissance du français. La plupart des cours étaient ouverts quinze jours après l'arrivée des Chinois au Fort Saint-Irénée, où ils sont logés et nourris. Depuis lors, les cours se poursuivent régulièrement, et les progrès sont, en général, très satisfaisants, l'éducation et la tenue des jeunes gens ne laissent rien à désirer. Avec les étudiants déjà présents en France qui ont été admis à l'Institut, l'effectif total s'est élevé à 138.

Un incident a précédé de quelques jours l'arrivée de nos étudiants. On sait que la Société Franco-Chinoise d'Education, dont le président français est M. Aulard, a amené en France depuis 1919 un assez grand nombre d'étudiants chinois; cette Société s'est occupée d'eux avec le plus grand dévouement et elle a été secondée dans son œuvre par un comité où étaient représentés des organismes officiels et des organismes privés. Malgré tout, et par suite de circonstances dans lesquelles je n'ai pas à entrer, un assez grand nombre de ces étudiants se sont trouvés l'an dernier dans une situation pécuniaire difficile; un bon nombre aussi ne sont pas munis des diplômes requis par les règlements de l'Institut franco-chinois de Lyon et appartiennent au groupe des étudiants ouvriers ou postcolaires. Ne se trouvant dans les conditions voulues, ni pécuniaires, ni universitaires, ils ne peuvent être admis. Toutefois, le 21 septembre, une centaine d'entre eux venant de diverses villes, se présentèrent à la porte de l'Institut et exigèrent leur admission; on eut quelque peine à leur faire comprendre que l'Institut n'était pas une hôtellerie et que l'on n'y entraît qu'en conformité des règlements; toutefois force resta à la loi. Les incidents de septembre ne sont donc nullement le fait des étudiants de l'Institut lyonnais, mais d'étudiants chinois qui se trouvaient déjà en France, qui ne pouvaient être reçus au dit Institut et qui n'avaient avec lui aucune connexion.

MAURICE COURANT

Professeur à la Faculté des Lettres  
de Lyon

## Indochine

### La mission du maréchal Joffre en Indochine. —

C'est un voyage triomphal que le maréchal Joffre a accompli en Indochine. Dans la première partie, du 9 au 19 décembre, il a parcouru la Cochinchine et le Cambodge. Après sa visite au Siam, le maréchal a traversé l'Annam et le Tonkin du 1<sup>er</sup> au 12 janvier. Il n'est pas trop tard pour consacrer quelques lignes à ce voyage, qui a pris en Indochine les proportions d'un événement considérable.

Dès son débarquement du croiseur *Montcalm* à Saïgon, après les salves d'artillerie, les acclamations, le défilé à travers la ville magnifiquement pavoisée, le maréchal, répondant au discours de bienvenue du gouverneur général, a précisé lui-même le but de sa mission.

Pendant la guerre, la France a admiré la généreuse manière dont ses fils d'Extrême-Orient, ses sujets et protégés indigènes, sont venus à son aide et ont participé à sa défense. Au front, sur mer, dans les usines de guerre, dans les services de ravitaillement, au moment des emprunts, celle que la France considère comme la plus belle et la plus évoluée de ses colonies, a montré surabondamment son loyalisme et son patriotisme.

Et c'est bien pour exprimer à l'Indochine sa reconnaissance et son amour, que le gouvernement de la République m'a prié de venir lui apporter le salut et le baiser de la Mère-Patrie.

Certes, nulle tâche ne pouvait m'être plus agréable, mais laissez-moi vous dire avec quelle joie profonde je l'ai acceptée. Comme vous avez bien voulu le rappeler, Monsieur le Gouverneur général, j'ai laissé en Indochine il y a plus de trente ans, une partie de mon cœur: je suis venu l'y retrouver.

J'arrive donc ici avec le désir de parcourir toutes les contrées de cette belle colonie, d'en connaître toutes les richesses nouvelles, toutes les beautés, d'applaudir aux efforts des colons et des indigènes.

C'est tout un programme qui est tracé dans ces lignes, il a été exactement rempli. Dans tous les centres où il est passé, le maréchal a reçu les hommages des autorités et des délégués des populations, il a passé en revue les forces militaires, il a observé les progrès remarquables de la mise en valeur du pays, les usines, les plantations, il a visité les hôpitaux et vu défiler devant lui des milliers d'étudiants et d'écoliers portant des drapeaux tricolores, il a assisté à d'innombrables fêtes d'une intense couleur locale organisées en son honneur, il a admiré les plus célèbres beautés naturelles de la colonie, comme la Baie d'Along, et visité les trésors archéologiques comme les grandioses ruines d'Angkor, où le savant directeur de l'Ecole Française d'Extrême-Orient a été son cicerone.

Partout le maréchal a apporté les remerciements et les encouragements de la mère-patrie. Mais il a pensé sans cesse aux combattants de la grande guerre: il a tenu à se rendre au milieu de tous les groupements d'anciens combattants, il a aimé à voir défiler devant lui les anciens tirailleurs indigènes décorés de la croix de guerre sur

le front français, si nombreux parfois qu'il put s'écrier à Hué : « Mais ils sont un régiment ! »

Il s'est rappelé aussi le temps lointain où, jeune capitaine, il prenait part à une dure campagne dans le Nord-Annam ; il a été heureux de revoir quelques-uns de ses anciens soldats indigènes et a tenu à aller jusqu'à Ba-dinh où il s'était battu. C'est sur le lieu même du combat de 1887 que le maréchal a été accueilli par ces éloquents paroles du Résident supérieur :

Quand au début de 1914, on sut ici que le généralissime des troupes françaises, que l'homme qui venait, nouveau Aétius, d'arrêter le flot des barbares s'appelait Joffre, vos anciens et modeste compagnons d'armes étaient fiers, le soir dans leurs villages, de redire votre nom et de rappeler leur dure campagne à vos côtés.

Il y en a, parmi ceux-là mêmes qui vont vous être présentés, cité sur le même ordre du jour qui porte votre nom, qui, à l'interrogation que lui posait le résident : « Te rappelles-tu le capitaine Joffre ? », répondit : « Oui, mon résident, il était grand, fort, rouge, blond et... il enfonçait les portes. »

Vous avez su depuis les fermer, Monsieur le Maréchal, et c'étaient celles de la France.

Il ne saurait entrer dans le cadre de cette chronique de donner un récit complet de tout le voyage ; nous nous contenterons de noter quelques scènes parmi les plus caractéristiques.

Si l'arrivée du maréchal à Pnom-Penh sur un vapeur escorté de torpilleurs fut l'occasion d'une réception grandiose, si de brillantes cérémonies eurent lieu au palais royal, au cours desquelles le roi Sisowath décora le maréchal du grand Cordon de son Ordre, ces fêtes furent toutefois surpassées en éclat par celles qui se déroulèrent peu après dans le cadre d'une extraordinaire grandeur des ruines d'Angkor. Lord Northcliffe, qui assistait à ces fêtes comme hôte du gouverneur général, en a donné dans le *Times* une description vivante et colorée, à laquelle nous empruntons les lignes suivantes :

Le roi du Cambodge est venu ce soir au bungalow pour rendre visite au maréchal Joffre ; il était accompagné d'un petit groupe de serviteurs portant des torches et d'une demi-douzaine de fonctionnaires de la Cour, vêtus de blanc. Sa Majesté est un petit homme très digne, dont la figure montre toujours un aimable sourire, et qui est tout à fait alerte malgré ses quatre-vingt-trois ans.

Nous vîmes de nouveau le roi le lendemain dans le resplendissant « durbar » du XII<sup>e</sup> siècle qu'il avait organisé et qu'il dirigea en personne. On ne peut imaginer l'extraordinaire résultat obtenu par cette préparation laborieuse et minutieuse. Le spectacle ne dura pas moins de trois quarts d'heure et la procession comprit deux mille personnes, princes, princesses, fonctionnaires de la Cour, groupes de musiciens, avec cinquante éléphants, les chevaux du roi, d'innombrables chars attelés de bœufs. Aucun incident, aucun à-coup se se produisit. L'immense cortège se déroula tout le long de la chaussée du temple sans le moindre arrêt.

Les princes, les ministres, les femmes du roi vieilles et jeunes, les dames d'honneur, vêtues de riches étoffes de soie de toutes les teintes et couvertes de bijoux, étaient portés en palanquins. Au-dessus de la tête des princes et des dignitaires se dressaient les parasols officiels à plusieurs étages, indiquant par leur nombre et par

le nombre de leurs étages, le rang de chaque personnage.

Des danseuses aux ornements étincelants suivaient dans des chars à bœufs ; puis c'étaient des porteurs d'éventails, des danseuses, des fonctionnaires royaux en chaises à porteurs, des prêtres. Les chevaux du roi, que nul autre homme n'a le droit de monter, venaient ensuite, suivis de brahmanes en robes blanches, de musiciens et de bateleurs. Enfin le roi lui-même terminait le cortège sur un splendide palanquin orné de pierreries.

Après le défilé du cortège, le roi vint jusqu'aux degrés de l'estrade où le gouverneur général et ses hôtes avaient assisté à la cérémonie, et il nous présenta sa dernière épouse, une charmante jeune femme de dix-neuf ans, dont Sa Majesté est extrêmement fière.

Le roi Sisowath est assurément accoutumé aux obligations du pouvoir royal, car il montra une parfaite sérénité devant les appareils de photographes braqués de tous côtés sur sa personne ; il souriait de la façon la plus aimable quand il voyait l'un des assistants manœuvrer pour prendre sa photographie.

Plus tard dans la soirée, le roi ordonna des danses en notre honneur, et il les dirigea en personne, assis à une petite table où étaient disposés les objets en or, boîtes à cigarettes, écritoire, qui accompagnent partout le souverain.

Les danses eurent lieu sur une longue natte étendue sur la route devant le bungalow. L'usage veut que les danseuses soient seulement éclairées à l'aide de chandelles placées sur le sol, pour que la lumière les frappe de bas en haut, mais ce jour là on compléta l'illumination avec les phares de trois automobiles.

Le roi du Cambodge est un critique très averti en matière de danse. Chaque danse doit figurer une histoire légendaire, longue et généralement compliquée dont l'interprétation correcte n'est traduite que par les mouvements les plus étudiés et les plus précis des mains et des pieds. Le roi ne se montra pas toujours satisfait du spectacle et il lui arriva de réprimander sévèrement quelque danseuse fautive au moment où elle passait auprès de lui.

Par certains côtés, ces danses rappellent les ballets russes qui ont conquis le public de Londres il y a dix ans. Mais jamais les artistes russes n'ont seulement rêvé de pareils ornements d'or et d'argent ni d'une aussi extraordinaire complication de mouvements que celle que nous avons admirée à Angkor dans cette inoubliable soirée. Surtout, ils n'avaient pas comme maître de ballet un monarque millionnaire.

Dans la capitale du royaume d'Annam, les cérémonies ont eu un caractère quelque peu différent. Le 2 janvier, à 11 heures, le maréchal se rendit au palais pour faire visite au roi ; il entra en automobile par la porte d'or, privilège réservé au seul souverain. Les honneurs étaient rendus par la garde indigène et par les linhs du palais ; la musique royale joua la *Marseillaise* quand le maréchal arriva au seuil de la première grande salle où attendaient les ministres. Le maréchal fut reçu par le souverain au seuil du grand salon, remarquablement décoré. Le roi portait un turban jaune et était vêtu d'une admirable robe de brocart jaune, il avait toutes ses décorations. Les membres du côté-mat avaient également revêtu leurs somptueux costumes de cérémonie. Au cours de cette visite, le maréchal remit à Sa Majesté Khai-Dinh la grande médaille en or de la mutualité.

A 3 heures, le roi se rendit à la Résidence supérieure pour rendre sa visite au maréchal. Il portait un brillant costume militaire avec épau-lettes, sabre, culotte rouge à bande d'or et bottes ;

il était accompagné de ses ministres. Le roi remit au maréchal le Kim-tiên, grande médaille en or frappée spécialement à son intention. Quelques instants plus tard, le maréchal et le roi montaient dans la grande limousine du souverain peinte en jaune, capitonnée de brocart jaune. Accompagnés de leur suite, ils se rendirent au monument aux morts de la guerre où ils déposèrent une palme.

C'est le lendemain, 3 janvier, qu'eut lieu au palais, en présence de tous les fonctionnaires français et indigènes et de toute la population européenne de Hué, l'imposante cérémonie de la remise au maréchal d'un bâton de commandement. Le roi, accompagné de son fils, reçut le maréchal et sa suite dans la salle des ambassadeurs. Sur une table couverte d'un tapis de soie jaune se trouvait une boîte laquée rouge et or contenant le bâton de commandement. Le souverain le présenta au maréchal en prononçant le discours suivant :

Une expérience consommée, un coup d'œil génial, une haute conception de la science stratégique, une bravoure indomptable, telles sont les conditions qui ont fait les grands capitaines ayant gagné des batailles mémorables que l'Histoire a enregistrées.

Monsieur le Maréchal,

Il y a près de trente ans, vous avez guerroyé en ce pays d'Annam où les indigènes ont entendu parler de vos faits d'armes particulièrement pour la part glorieuse que vous avez prise aux combats de Ba-dinh. Depuis, rentré en France, vous avez exercé des commandements dans l'armée.

Quand l'agression teutonique fut perpétrée contre mon pays suzerain qu'est la grande France, vous, généralissime des armées de la République, vous gagnâtes cette mémorable bataille de la Marne sur les Allemands qui durent battre en retraite. Cette victoire splendide qui électrisait l'ardeur et l'élan de vos armes ne fut-elle pas le fruit de votre expérience consommée, de votre coup d'œil génial, de votre haute science stratégique et de votre indomptable bravoure, ensemble conjugués ?

Aujourd'hui que l'armée a lavé ses cottes d'armes dans le fleuve Thiên-Ha, vous revenez pour une mission officielle en ce pays d'Annam. Quelle douce évocation, Monsieur le Maréchal, inspire au cœur d'un général chargé d'ans et de gloire ce champ des exploits guerriers qu'il avait accomplis dans ses jeunes années.

C'est avec une respectueuse admiration que je reçois dans ma capitale votre illustre personne. Que puis-je vous offrir en hommage qui soit digne de votre gloire ?

Souffrez, Monsieur le Maréchal, que je vous remette un bâton de généralissime, dit *Nhu-Y*, au manche d'argent doublé d'or, et incrusté de pierres précieuses. Puisse cet objet de souvenir qui provient du Trésor impérial devenir entre vos mains l'emblème des réalisations heureuses de tous vos désirs comme de tous vos projets.

Pendant ces cérémonies officielles un peu austères, le peuple annamite honorait à sa manière l'hôte illustre de l'Annam. Des autels magnifiques avaient été dressés en face de la Résidence supérieure, demeure temporaire du maréchal. D'autres autels bordaient les principales avenues par lesquelles il passait. Une foule immense, venue en grande partie des environs et que sur-

montaient d'innombrables étendards se pressait sur le passage des cortèges officiels ou prenait part à des fêtes et réjouissances populaires organisées dans la capitale.

Il en avait été de même en Cochinchine et il devait en être encore ainsi dans le Nord-Annam et au Tonkin. Partout, sur le passage du maréchal, le long des routes ou aux stations du chemin de fer, une foule immense et respectueuse avait dressé des autels, parfois jusque dans les rizières voisines, et avait apporté des étendards multicolores, qui claquaient au vent comme aux jours de grandes réjouissances.

Dans la ville d'Hanoï, le programme de ces fêtes qui complétèrent les cérémonies officielles fut particulièrement complet et varié. Notons spécialement une représentation du Bourgeois gentilhomme en annamite organisée par l'A. F. I. M. A., dont nous avons entretenu les lecteurs de *l'Asie Française* dans la chronique du mois de mars 1922 (p. 112) et dont le maréchal Joffre voulut bien inaugurer les nouveaux bâtiments, et un grand concours de lanternes. On sait quelle est l'ingéniosité des Annamites dans l'art de confectionner des lanternes. On put admirer toute la série des modèles traditionnels, en forme de dragons ou de poissons fantastiques remuant la queue, ouvrant une large bouche. Mais quelques modèles nouveaux furent créés dans un style militaire, sans doute en l'honneur du maréchal : une lanterne représentait un canon de 75 grandeur naturelle, une autre était un énorme obus chevauché par deux poilus. Enfin, une autre lanterne, la plus énorme de toutes, contenait tout un orchestre annamite. Une foule considérable admira toutes ces créations originales, pendant les opérations du jury chargé de décerner les prix.

Maintenant que plusieurs semaines ont passé depuis la fin de cette brillante série de fêtes, il est permis de se demander quelle est leur signification et leur importance au point de vue de notre politique indigène.

Il ne faudrait sans doute pas s'exagérer le caractère de spontanéité des manifestations d'enthousiasme individuel ou collectif qui se sont produites en tout lieu en l'honneur du maréchal Joffre. Certes, l'Annamite aime les belles fêtes, les cortèges pompeux, mais il est surtout docile aux suggestions de l'autorité. Tel document officiel montre de la façon la plus claire que ces suggestions, comme nous le pensions bien, n'ont pas manqué. L'affiche suivante a été apposée dans une grande ville de la colonie :

L'administrateur maire remercie tous ceux très nombreux qui, certainement guidés par des considérations auxquelles la crainte des contraventions restait complètement étrangère, ont mis un empressement louable à parer leurs habitations pour fêter l'hôte illustre qui va arriver demain. Il compte que chacun fera encore son possible pour pavoiser dans la même intention.

Mais, enfin, aucune note discordante n'a été

observée, l'attitude de la population tout entière a été parfaite, ce qui ne nous surprend en aucune manière, car cette attitude traduit bien le loyalisme réel des populations indigènes de l'Indochine. Un observateur étranger a noté avec quelque étonnement que les fêtes auxquelles ont assisté le maréchal Joffre, le gouverneur général, des souverains indigènes, de hauts fonctionnaires français n'ont donné lieu à aucun déplacement de bataillons, à aucun déploiement exceptionnel de forces de police. Dans plusieurs occasions, tout le service d'ordre fut assuré, au milieu d'un important concours de population, par un gendarme français et quelques miliciens indigènes. Cette surprise ne pouvait guère être manifestée que par un étranger, plus familiarisé avec les autres colonies asiatiques qu'avec l'Indochine.

Les populations cambodgienne et annamite conserveront donc longtemps la mémoire des brillantes fêtes auxquelles elles ont assisté et dont le héros, partout entouré d'honneurs exceptionnels, a été le maréchal Joffre. Il faut espérer que, par là, le nom du vainqueur de la Marne s'imposera à leur esprit et y restera comme un symbole de la part éminente prise par la France dans la grande guerre et dans la victoire finale.

Les hommes qui connaissent bien l'Indochine et qui ont eu l'occasion de parler de la guerre avec des indigènes instruits ou surtout à demi-instruits ont eu parfois la surprise pénible de constater que ces faits d'histoire contemporaine ont subi dans les esprits une singulière déformation. Les indigènes de l'Indochine ont vu trop souvent, pendant et après la guerre, le drapeau français modestement dissimulé au milieu des drapeaux alliés (exemple qui n'est guère imité dans les colonies étrangères), ils ont fréquemment reçu l'écho exagéré de discours officiels et d'articles de presse où était exaltée l'aide apportée à la France par ses alliés, surtout par l'Angleterre et l'Amérique. Et ils ont fondé sur ces faits mal interprétés une opinion qui ne correspond pas à la réalité. La France ne leur apparaît pas toujours comme l'artisan essentiel de la victoire finale, tant par la science de ses chefs que par la vaillance et l'esprit de sacrifice de ses soldats. Ils oublient que la France a dû non seulement combattre seule au début, mais ensuite intervenir à maintes reprises et verser le sang de ses soldats pour réparer les erreurs, voire même les défaillances de ses alliés. Ils oublient enfin que la victoire définitive n'a pu être obtenue que par la coordination de tous les efforts sous un haut commandement français.

Si la mission du maréchal Joffre contribue à rectifier sur ce point quelques opinions erronées, elle aura rendu service à la fois à la vérité historique et au prestige de la France en Extrême-Orient.

**L'emprunt indochinois de six millions de piastres.** — Cet emprunt, dont nous avons déjà montré le caractère nouveau et exposé les modalités

(chronique du mois de décembre 1921, p. 469) a été émis au mois de mars, dernier avec un plein succès. Les souscripteurs indigènes ont afflué aux caisses du Trésor ainsi qu'aux bureaux de poste et aux succursales et agences) de la Banque de l'Indochine. Le total des bons souscrits a dépassé dix millions de piastres. Il est ainsi démontré que l'Indochine peut trouver dans ses propres ressources le moyen de continuer ses grands travaux interrompus par la guerre. Le produit de cet emprunt va permettre l'achèvement du tronçon de voie ferrée Vinh-Dongha dans le Nord-Annam, pour réunir les chemins de fer déjà construits de Hanoï à Vinh et de Dongha à Hué et Tourane.

Il est certain que les plus grands efforts ont été faits par le gouvernement de l'Indochine pour assurer le succès de ce premier appel au crédit dans la colonie. Comme pour les emprunts de guerre qui l'ont précédé, les administrateurs français ont été invités à ne rien négliger pour faire comprendre aux populations indigènes l'objet de l'emprunt et la nécessité d'y souscrire. Les mandarins et fonctionnaires indigènes ont dû faire des tournées à travers les provinces pour faire pénétrer ces explications et ces conseils jusqu'aux notables des villages. Des avances de solde ont été consenties à tous les fonctionnaires indigènes qui en ont fait la demande, dans le but de faciliter leur participation à la souscription.

Mais en même temps de nouveaux procédés de propagande ont été mis en œuvre. L'emprunt intéressant surtout l'Annam, puisqu'il est destiné à la construction du réseau ferré de ce pays, et s'adressant d'autre part aux seuls souscripteurs indigènes, le gouvernement annamite de Hué est intervenu. Nous croyons intéressant de reproduire ci-dessous un curieux document, dans lequel le roi d'Annam a recommandé à ses sujets de souscrire à l'emprunt.

La Grande guerre de 1914 a laissé en suspens le projet de construction de la ligne de Vinh-Dongha, projet que M. le ministre des colonies A. Sarraut m'a communiqué avant son retour en France et que M. le gouverneur général M. Long met résolument aujourd'hui, à ma grande satisfaction, en exécution.

Notre gouvernement doit donc apporter un concours dévoué à cette œuvre dont dépend l'avenir économique de notre pays.

Ayant compris que le développement économique intégral du pays est une question vitale pour un gouvernement, nos Anciens Empereurs n'ont pas hésité à prendre l'Annam pour siège central du gouvernement dans l'intention de commencer la mise en valeur de tout l'Empire par le pays le plus pauvre.

Or, malgré les grands soucis de nos Augustes Empereurs, cette œuvre offrait encore beaucoup de lacunes par suite du manque de l'outillage dû à l'imperfection de notre science technique. L'insuffisance des voies de communication ne permettait pas le transport rapide et facile des produits et des marchandises du pays en cas de besoin, ou empêchait les capitalistes cochinchinois et tonkinois de venir exploiter les richesses de l'Annam.

Depuis l'établissement des nobles Français en Indochine, grâce à la construction des chemins de fer qui sont les meilleurs facteurs du progrès, la Cochinchine et le

Tonkin ont pris un grand essor, sur le terrain économique. L'heure est donc venue où les gouvernants songent à compléter cette œuvre par l'achèvement du chemin de fer de Vinh-Dongha.

Or, une telle entreprise réclame un très grand crédit auquel les ressources restreintes des deux gouvernements ne peuvent pas suffire et qui les oblige à émettre pour la première fois cet Emprunt de 6.000.000 de piastres.

Qu'on comprenne que sans un sérieux effort, il n'y aura pas de longue jouissance possible et que sans un peu de lourds sacrifices, il n'y aura pas de succès certain.

Habitants riches de l'Annam et du Tonkin, vous dont la générosité et le dévouement à toute épreuve sont connus de la Mère-Patrie, n'hésitez pas un moment à répondre largement à cet appel du gouvernement, car sa réussite importe non seulement pour l'avenir économique de l'Annam mais aussi pour la prospérité des habitants de toutes les quatre classes du Tonkin : étudiants, cultivateurs, industriels, commerçants.

Vous vous ferez un point d'honneur d'apporter votre obole à cette souscription qui a d'ailleurs, pour objet l'exécution d'un travail d'Empire qui s'exécutera sur le sol même du pays d'Annam.

De plus, ces bons, véritables billets de loterie font du présent emprunt une opération particulièrement avantageuse en elle-même pour les souscripteurs. On ne pourrait donc trouver une meilleure occasion d'employer son argent.

Telle est ma proclamation aux fils d'Annam et de Tonkin.

Qui des membres du Co-mat désirera accompagner M. le Résident supérieur dans sa tournée pour la propagande du prochain emprunt, je l'autorise volontiers ; l'essentiel est qu'il explique mon ordonnance aux membres de la Chambre consultative indigène qui seront, à leur tour, les interprètes de ma volonté auprès des riches habitants de l'Empire.

Respect à ceci.

En outre, le gouvernement de l'Indochine, pour mieux convaincre les riches notables indigènes du Tonkin de la nécessité de participer largement à la souscription, a organisé une véritable mission qui, sous la conduite d'un ingénieur français, a été étudier sur place l'utilité de l'achèvement de la ligne Vinh-Dongha. Cette mission comprenait deux hauts mandarins du grade de tong-doc, un armateur, deux entrepreneurs, le président et deux membres de la Chambre consultative indigène du Tonkin, un conseiller municipal de Hanoï, deux directeurs de revues en langue annamite, un imprimeur, etc... Saluée au départ par le chef de cabinet du Gouverneur général, la mission s'est d'abord rendue en wagon spécial de Hanoï à Vinh. Puis, elle a effectué en automobile le trajet de Vinh à Dongha, en étudiant la région traversée, le futur tracé de la ligne et ses possibilités économiques. Enfin, elle a pris le train à Dongha pour Hué, où elle a eu l'honneur d'être reçue par le roi : celui-ci a longuement entretenu les membres de la mission de l'utilité de la ligne projetée et leur a fait les plus pressantes recommandations au sujet de l'emprunt. Après avoir assisté à une grande fête organisée au palais en leur honneur, les notables tonkinois sont repartis directement pour Hanoï.

La Cochinchine n'a pas montré une moindre

activité dans la préparation de l'emprunt. Parmi toutes les manifestations oratoires auxquelles cette propagande a donné lieu, nous citerons quelques passages d'un discours prononcé par M. Luong-khac-Ninh, membre du Conseil privé.

Je conseille à tous de ne pas laisser échapper cette occasion :

En jouant ainsi de l'argent, ils réaliseront de gros gains et acquerront une réputation de sagesse.

Je prie mes compatriotes de la Cochinchine, du Tonkin et de l'Annam, de bien considérer leur intérêt commun. Le gouvernement, après un examen approfondi de la question, a conçu cet Emprunt de 6.000.000 de piastres, pour permettre à la population indigène d'en retirer de grands avantages. Une fois que nous en serons convaincus, notre devoir sera de nous efforcer d'acheter le plus possible de titres de cet Emprunt, afin de le couvrir.

Nous montrerons, ainsi que nous avons compris notre intérêt, en même temps que nous témoignerons notre reconnaissance envers celui qui a eu l'idée de cet Emprunt pour notre plus grand bien.

Messieurs, il vous a été donné de le constater : Dans tout endroit où passe le chemin de fer, les communications deviennent commodes aux commerçants et aux cultivateurs et facilitent considérablement leurs relations, leurs transactions et leurs affaires. Leurs bénéfices s'en accroissent d'autant.

M. le Gouverneur général n'a pas seulement songé aux grands profits futurs résultant de l'achèvement de cette ligne, il a encore organisé cet Emprunt de façon à procurer immédiatement aux souscripteurs des gains considérables.

Ainsi donc, tout est bien considéré et pesé, c'est là une œuvre à deux fins également utiles : ceux qui donneront de l'argent en profiteront les premiers, les commerçants et les artisans en bénéficieront en second lieu par la facilité de leurs déplacements.

On voit que l'Emprunt présente bien de grandes facilités et promet des gains sérieux. Ceux qui ont de l'argent et qui n'achèteront pas le plus de titres qu'ils pourront, le regretteront.

C'est pour ces motifs que je disais : « Je conseille à tous de ne pas laisser échapper cette occasion. En jouant ainsi de l'argent, ils réaliseront de gros gains et acquerront une réputation de sagesse. »

Tel était le sens de cette exhortation.

L'Emprunt sera ouvert pendant 20 jours, du 5 au 25 mars 1922.

Compatriotes, hâtez-vous, déployez tous vos efforts. Ne laissez pas échapper cette occasion, sinon vous aurez lieu de le regretter, mais alors ce sera trop tard.

Vive la France!

Vive l'Indochine!

Vivent les souscripteurs à l'Emprunt de six millions!

Nul ne s'étonnera qu'une éloquence aussi entraînante ait réussi à convaincre les plus hésitants.

Notons enfin que la première journée de l'emprunt a été marquée partout par des cérémonies et des manifestations destinées à frapper l'esprit du public. A Pnom-Penh, la première souscription versée a été celle du roi et du Trésor de la couronne ; elle s'est élevée à 200 titres. A Hué, l'ouverture de l'émission a été précédée d'une fête ; puis le prince héritier d'Annam s'est rendu au

Trésor, accompagné par le Résident supérieur et par les membres du Co-mat.

**Les fonctionnaires indigènes en Indochine.** — La promesse qui a été formulée par le Gouverneur général dans son discours au Conseil de gouvernement, promesse sur laquelle nous avons appelé l'attention des lecteurs de l'*Asie Française* (Chronique du mois de février 1922, p. 57), vient de recevoir sa première réalisation. Rappelons que M. le Gouverneur général Long envisageait la création, dans certains services techniques de la colonie, de *cadres latéraux* réservés aux candidats indigènes titulaires de diplômes français identiques à ceux qui sont exigés des candidats français pour l'admission dans ces services. Ainsi, déclarait le Gouverneur général, « l'Annamite ou le Cambodgien titulaire d'un diplôme permettant à un Français de revendiquer le grade de conducteur des travaux publics ou d'ingénieur pourra prétendre au même grade dans un cadre latéral indigène. De même, le docteur d'Etat indigène sera médecin de l'Assistance Médicale indigène ».

Ce sont précisément ces deux services techniques qui sont appelés, par une série d'arrêtés du mois de février 1922, à bénéficier les premiers de la réforme. Il est créé au Service des Travaux Publics « un cadre d'ingénieurs indochinois des Travaux publics destinés à remplir des fonctions analogues à celles des ingénieurs européens, dont le cadre a été créé par arrêté du 20 juin 1921 ». Il est également créé « un personnel de médecins indochinois de l'Assistance destinés à assurer les services sanitaires et médicaux de l'Indochine concurremment avec le personnel médical prévu par l'arrêté du 11 juin 1921 ». Les ingénieurs et médecins indochinois sont répartis en plusieurs classes, dont les traitements sont échelonnés de 2.000 piastres pour les ingénieurs et de 2.400 piastres pour les médecins à 5.000 piastres.

Il sera intéressant de suivre le fonctionnement de ce nouveau régime, dont l'intérêt au point de vue de notre politique indigène est indéniable et dont il faut souhaiter le plein succès.

**L'état civil indigène au Tonkin.** — Les populations indigènes de l'Indochine n'ont pas connu jusqu'ici une réglementation stricte de l'état civil, du genre de celle qui existe en France et dans tous les pays civilisés. A l'heure actuelle, il est à peu près impossible de connaître exactement l'âge d'un indigène : l'acte de notoriété tenant lieu d'acte de naissance, délivré par les autorités du village d'origine, n'offre qu'une garantie illusoire et mentionne trop souvent l'âge que l'indigène croit avoir intérêt à déclarer et non celui qu'il a réellement et que parfois nul dans le village ne connaît avec exactitude. Un pareil état de choses ne saurait se perpétuer sans de graves inconvénients et c'est à juste titre que le Résident supérieur du Tonkin vient d'instituer, par arrêté du 26 novembre 1921, un régime nouveau à la fois sim-

ple et précis, dont voici les principales caractéristiques :

Dans chaque commune du Tonkin, ou dans chaque section de commune, le Conseil de la commune désignera un notable, dénommé notable de l'état civil, chargé de la tenue des registres. Cette désignation sera subordonnée à l'approbation préalable de l'administrateur-résident de la province.

Les registres destinés à constater les naissances, les mariages et les décès des habitants de nationalité annamite sont annuels. Ils sont de même format et ne se distinguent entre eux que par la couleur de la couverture, qui est verte pour les naissances, rose pour les mariages, brune pour les décès (on ne manquera pas de noter le caractère symbolique des couleurs choisies). La couverture porte imprimée en quoc-ngu et en caractères chinois une suscription indiquant la destination du registre.

L'établissement d'un acte de l'état civil est gratuit. Les copies de l'état civil ne pourront être certifiées que par le notable de l'état civil qui sera muni, à cet effet, d'un cachet spécial. La délivrance d'une copie ne pourra donner lieu qu'à la perception d'une taxe au profit du budget communal dont le montant sera fixé par le Résident après avis des autorités provinciales et consultation du Conseil provincial des notables.

**La Société de Géographie de Hanoï.** — L'*Asie Française* est heureuse de saluer l'apparition de cette nouvelle Société de Géographie, constituée au mois de février dernier.

La Géographie de l'Indochine et plus particulièrement du Tonkin est, malgré l'importance des travaux déjà publiés, un champ immense ouvert à l'activité des voyageurs, géographes, savants et chercheurs de toute sorte. La jeune Société a recruté en quelques jours cinquante-quatre membres ; elle en aura sans doute bientôt un beaucoup plus grand nombre. Il ne faut pas oublier que le Tonkin est déjà l'un des foyers intellectuels les plus actifs de l'Asie Orientale, grâce à l'Ecole française d'Extrême-Orient, dont on connaît les belles enquêtes ethnographiques et linguistiques, grâce à de nombreux services scientifiques d'Etat comme le Service géographique de l'Indochine, le Service des Mines, le Service géologique, l'Observatoire central de l'Indochine, grâce aussi à l'Université de Hanoï et à la pléiade de colons, d'officiers et de fonctionnaires, de missionnaires, qui ont mis si souvent leur intelligence et leur activité au service de la science. Dans un pareil milieu, la jeune Société de géographie ne peut que recueillir rapidement de nouvelles adhésions. Enrichie de ces compétences diverses, de toutes ces bonnes volontés avides de s'employer, elle ne manquera pas de contribuer utilement au progrès de notre connaissance scientifique du Nord de la péninsule. L'élection même à la présidence de la société de M. Finot, le savant professeur au Collège de France, directeur de l'Ecole française d'Extrême-

Orient, nous est une garantie précieuse de la valeur des méthodes qui seront employées.

Avec une modestie que l'on serait tenté de regretter, la jeune Société n'a pas voulu s'astreindre à la publication d'un Bulletin périodique. Son activité se manifestera par des excursions et voyages, des réunions mensuelles, des conférences. Les textes des communications et conférences seront publiés en une série de brochures qui constitueront, nous en avons le ferme espoir, une intéressante source de documentation.

#### La propagande indochinoise en France. —

C'est devenu un lieu commun dans les milieux coloniaux et spécialement les milieux indochinois que de critiquer l'insuffisance, le caractère vague et souvent erroné des connaissances d'un trop grand nombre de Français sur l'Indochine. Il faut malheureusement avouer que beaucoup d'hommes cultivés, en France, ignorent à peu près tout de notre grande possession asiatique, des richesses de son sol, des caractères de son climat, de ses populations, de ses productions agricoles et forestières, etc... Que cette situation soit préjudiciable à l'œuvre d'expansion de la France en Extrême-Orient, le fait n'est que trop certain.

Ce n'est pas ici le lieu de rechercher si le gouvernement général de l'Indochine qui a créé, à si juste titre, une chaire d'archéologie indochinoise au Collège de France et qui accorde si libéralement des subsides à un grand nombre d'œuvres et d'institutions de la métropole, n'aurait pas eu intérêt à suivre l'exemple donné par d'autres colonies, par l'initiative desquelles nos grands établissements d'enseignement supérieur se trouvent dotés de chaires spécialisées pour l'enseignement de la géographie de l'Afrique, de la géographie de l'Afrique du Nord, et même de la géographie économique de l'Algérie. L'influence de ces hauts enseignements sur la formation des futurs maîtres de nos lycées et collèges et même sur le grand public est indéniable.

Nous tenons toutefois à noter que, si l'Indochine semble se désintéresser un peu de cette forme si utile et si efficace de propagande, les milieux universitaires français par contre manifestent le souci le plus louable de développer la connaissance précise et scientifique de l'Indochine. On nous signale en effet que la plupart des grands concours universitaires par lesquels se recrutent les professeurs de notre enseignement secondaire et primaire supérieur comportent, pour l'année 1922, l'étude de l'Indochine et des pays voisins. On remarque au programme de l'Agrégation d'Histoire et de Géographie « l'Inde, l'Indochine et les Iles de la Sonde », au programme du Professorat des Ecoles Normales (1<sup>re</sup> partie) « la Chine et l'Indochine », au certificat d'aptitude à l'enseignement secondaire des jeunes filles (1<sup>re</sup> partie) « l'Inde et l'Indochine » et au même Certificat (2<sup>e</sup> partie) « la Chine et l'Indochine ».

Une pareille unanimité est d'autant plus remarquable qu'elle ne résulte nullement d'une directive officielle : chaque jury détermine souverainement ses programmes, sans recevoir d'instructions préalables et sans se préoccuper des programmes proposés par les autres jurys similaires. Nous devons donc conclure que cette rencontre, qui n'est évidemment pas fortuite, procède de l'importance que les milieux universitaires attachent à la connaissance des pays de l'Extrême-Orient et particulièrement de l'Indochine. Estimant que cette connaissance présente à l'heure actuelle un intérêt vraiment national, ils l'ont imposée à tous les futurs maîtres de notre enseignement. C'est de la bonne propagande coloniale. Nous croyons utile de la signaler dans l'*Asie Française*.

---

## Levant

---

**L'élection du patriarche œcuménique à Constantinople et le rapprochement des églises anglicane et orthodoxe.** — La récente élection de Mgr Meletios Metaxakis comme Patriarche Œcuménique à Constantinople est un fait inquiétant pour l'influence latine et, particulièrement, pour l'influence française en Orient.

Le nouvel élu est connu pour ses sympathies anglo-saxonnes qu'il ne cherche d'ailleurs pas à dissimuler.

Au reste, trois laïques anglicans qualifiés, l'attaché d'ambassade de Grande-Bretagne et deux officiers supérieurs n'ont pas caché la satisfaction causée à leur gouvernement par le résultat de cette élection.

Celle-ci est, en effet, le couronnement presque certain d'une politique tenace, ne se laissant décourager par aucun échec, pour arriver à l'union entre le *High Church* et les églises gréco-slaves.

Dès la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, Georges Abbot, primat de Cantorbéry, entrait en relations avec Mgr Loukaris, patriarche d'Alexandrie. La construction de quelques églises orthodoxes et celle de quelques églises anglicanes en Orient, tels furent les premiers résultats de ces conversations.

La question resta dans le *statu quo*, jusqu'en 1840. Si le jeune diacre d'Oxford, qui avait alors entrepris d'unir les deux Eglises, échoua dans ses projets, du moins, en 1842, son Gouvernement créa-t-il l'évêché de Gibraltar pour étudier et surveiller les questions orientales.

Après le Concile du Vatican en 1868, l'Eglise anglicane commença à recueillir les fruits de cette fondation. Un évêque de Gibraltar, Mgr Harris, conclut avec le patriarche de Constantinople un accord par lequel le clergé orthodoxe était autorisé à assister, à leurs derniers moments, les



moments de l'Eglise anglicane qui en feraient la demande.

C'était un grand pas dans la voie de l'union ; mais l'église de Russie paraissait nettement hostile.

Le Foreign Office, en la personne de Mgr Beson, primat de Cantorbery, y envoya un de ses meilleurs agents, le journaliste Birbasck, qui sut capter la confiance du Saint-Synode et du Tzar à un point tel que, grâce à lui, l'église anglicane fut officiellement représentée au couronnement du Tzar Nicolas II.

Par réciprocité, en 1897, l'Eglise russe fut, elle aussi, officiellement représentée au jubilé de la Reine Victoria.

En même temps, les relations avec Constantinople se maintenaient si cordiales que le D<sup>r</sup> Temple, nouveau primat de Cantorbery, obtint du patriarche Constantinov l'établissement d'une Commission permanente, à Constantinople, de trois membres grecs et d'un membre anglican pour étudier les moyens de rapprocher les deux églises.

Un autre évêque de Gibraltar, Mgr Collins, manœuvra auprès de Joachim III avec tant d'adresse que, sur la demande de celui-ci, des théologiens anglicans furent envoyés parmi les séminaristes orthodoxes d'Halki.

Enfin, en 1908, au concile de Lambeth, ce même prélat fit adopter le projet d'inter-communion avec les Eglises orientales.

Tous les obstacles étaient ainsi levés de la part du clergé anglican ; mais il restait à faire admettre le principe par les Eglises orthodoxes.

Le Révérend Père Fymes Clinton s'y consacra avec ardeur. Alors furent créées différentes Sociétés d'études anglaises, dont firent partie des membres orthodoxes et dont l'une, la plus importante, l'*Association anglo-orientale* fut présidée par Mgr Thykon, métropolitaine de Jaroslav et de Rostov.

Pendant la guerre de 1914-1918, un rapprochement très étroit s'opéra entre l'Eglise anglicane et les Serbes réfugiés à Londres. A Saint-Paul furent célébrées des cérémonies orthodoxes sous la présidence de l'évêque de Londres ; les prêtres anglicans furent officiellement chargés par le patriarche serbe de former des séminaristes orthodoxes ; enfin, un prêtre orthodoxe reçut l'autorisation de prêcher dans plusieurs diocèses anglicans.

Cependant, pour créer l'union, il fallait autre chose encore : le consentement de l'Eglise russe. On l'obtint presque en 1917, quand Mgr Thykon, le président de l'Association anglo-orientale, fut élu par le grand Solov, métropolitaine de Moscou. Mais les fureurs du Bolchevisme arrêtaient les pourparlers.

Pour aboutir à ses fins, l'Angleterre se retourna aussitôt vers les Grecs.

Tous les honneurs leur furent réservés au Congrès de Lambeth de 1920, où l'on résolut de procéder aussitôt que possible à l'élection du pa-

triarche œcuménique dont le siège était vacant depuis plus de deux ans.

On connaît le résultat de l'élection.

Elle fut préparée de longue main par M. Venizelos, ami personnel de Mgr Metaxakis. Celui-ci, retiré en Amérique depuis la chute de son protecteur, y avait acquis une grande popularité, ainsi qu'en Angleterre où il fit plusieurs voyages.

L'ancien métropolitaine de Chypre est resté fidèle à sa seconde patrie. En octobre 1920, dans le *Messenger d'Athènes*, revue fondée par lui quand il était en Chypre, il écrivait la phrase que voici : « La Patrie hellénique a pris sous sa protection beaucoup d'orthodoxes, et, sur ce point, sa politique doit s'adapter à la situation nouvelle. » Il n'est que trop facile de prévoir quelle sera cette politique.

Si l'élection est validée, malgré toutes les irrégularités de forme et de dogme qui l'ont entachée, il n'est pas douteux que Mgr Metaxakis ne fasse tous ses efforts pour réaliser enfin l'union anglo-grecque, qui mettrait pratiquement tous les chrétiens orthodoxes d'Orient sous le protectorat anglais et en ferait les clients de la Grande-Bretagne. En cas contraire, si les prélats byzantins et grecs fidèles à Constantin arrivent à empêcher le nouvel élu d'entrer au Phanar, l'histoire semble démontrer que l'Angleterre cherchera un autre moyen pour réaliser une union qu'elle veut à tout prix, par ce qu'elle lui donnera Constantinople.

**La proposition d'armistice des Alliés et les belligérants.** — Au moment où allait se réunir à Paris la Conférence destinée à préparer la pacification du Levant, le Grand Vizir avait pris soin de rappeler aux alliés, dans une déclaration faite aux représentants de la presse, quel idéal national nourrissaient les Turcs, *tous les Turcs*, ceux qui obéissent au sultan de Constantinople comme ceux qui sont groupés autour du gouvernement de la Grande Assemblée Nationale d'Angora.

Nous voulons (avait-il dit), la reconnaissance de notre existence indépendante dans les questions économiques, financières et judiciaires. Nous voulons un traitement d'égalité en ce qui concerne les questions territoriales. Nous voulons l'application intégrale du principe nationaliste et nous ne pouvons consentir à aucune restriction relativement à notre territoire qui constitue un tout indivisible aux points de vue historique, économique et politique. En ce qui concerne les droits des minorités, nous acceptons les principes généraux établis dans les traités conclus après la grande guerre ; mais nous voulons les mêmes garanties de la part de nos voisins à l'égard des musulmans habitant leur territoire. Ces revendications constituent le minimum de nos demandes.

C'était un avertissement qu'il convenait de ne pas négliger, un rappel discret des termes du *Facte National* (1)... L'Angleterre s'est refusée à

1. Il convient de rapprocher de cette déclaration celles que le ministre des Affaires étrangères de Constantinople, Izzet pacha, a faites le 26 mars à la *Nation belge*. Ces déclarations précisent celles qu'on vient de lire. Izzet pa-

en tenir compte; de là dans l'exposé du 26 mars — on en a lu les termes plus haut, p. 152-154 — les propositions que l'on sait, et qui n'étaient point pour inviter les Nationalistes turcs à adhérer aux termes de l'armistice que les trois ministres des Affaires Etrangères de France, de Grande-Bretagne et d'Italie ont débuté par proposer aux belligérants. N'étaient-elles pas inspirées par le désir de ménager les deux adversaires? On prête à M. Schanzer, le ministre des Affaires d'Italie, ce propos significatif: « Il est impossible de sacrifier la Turquie pour favoriser la Grèce, ou inversement. Ces deux nations devront, au contraire, tâcher de concilier leurs intérêts réciproques. » De là les conclusions adoptées par la Conférence de Paris.

Ces conclusions étaient relativement si favorables pour les Grecs, dont on sait la situation précaire à tous égards, que ceux-ci n'ont pas hésité à donner, sans tarder, leur assentiment à la proposition d'armistice. Dès que le général Papoulas eût déclaré n'avoir pas d'objections à formuler, le gouvernement hellénique déclara l'accepter; n'était-on pas à la veille du jour où l'un de ses membres, le ministre des Finances du Cabinet Gonnaris, allait déposer sur le bureau de la Chambre des représentants un projet de loi relatif à un emprunt forcé d'un milliard 500 millions de drachmes?... Tout autre a été l'attitude des Nationalistes turcs. Puisqu'il s'agissait d'une proposition d'intérêt militaire, la Grande Assemblée Nationale d'Angora n'a pris aucune décision et s'en est rapportée au généralissime Moustapha Kémal de la réponse à faire au télégramme des ministres alliés. On sait ce qu'a fait celui-ci: il a donné une adhésion de principe, mais en formulant des conditions. Il a déclaré tenir pour condition fondamentale indispensable que l'évacuation de l'Asie Mineure commençât le lendemain de la signature de l'armistice; il a demandé que les positions tenues par les Grecs sur la ligne Eski-Chéir-

cha ne s'y tient pas, en effet, aux généralités sur les revendications turques, « inspirées (dit-il); dans leur ensemble par un sentiment unique et dont la légitimité est admise par tous les peuples: le droit de vivre libres, entièrement indépendants dans les limites d'un territoire dont les frontières s'harmonisent avec la race et la terre ethniquement et historiquement turques. » Il entre dans le détail. « Ce territoire (précise-t-il), comporte l'Asie Mineure tout entière, une frontière en Thrace assurant la sécurité de la capitale et la possession d'Andrinople, qu'un passé séculaire attache si intimement à l'Etat ottoman; un régime des Détroits nous garantissant contre toute agression de la côte et conservant au bassin de la mer de Marmara le caractère d'une mer turque pacifique.

Nous demandons à l'Europe de ne pas maintenir un sujet de trouble en Orient, de ne pas gêner l'action pacifique du gouvernement à l'intérieur, action qui s'exercera sur toute la population sans distinction de race ni de religion. Nous demandons qu'on nous fasse crédit et nous espérons fermement que les hommes d'Etat qui s'occupent en ce moment du Proche-Orient détermineront les bases d'une paix durable et ne consentiront pas des palliatifs momentanés. »

Kutahié-Afioun-Kara-Hissar fussent évacuées au cours de la première quinzaine consécutive à la signature, et que tout le reste de l'Asie Mineure, *Smyrne comprise*, le fût dans un délai de quatre mois à partir de la même date. Comment, après les expériences de 1921, Moustapha Kemal eût-il pu ne pas poser de telles conditions? On connaît le proverbe populaire: *Chat échaudé...* Tel est le cas des Nationalistes turcs, qui, d'autre part, acceptent une prolongation automatique de trois mois, si, au bout des quatre mois prévus pour la durée de l'armistice, les pourparlers préliminaires de paix n'étaient pas encore terminés. Les Nationalistes acceptent encore que l'évacuation de l'Asie Mineure ait lieu sous la surveillance des alliés; ils acceptent que leurs troupes n'entrent dans les localités évacuées que quinze jours après le départ des troupes helléniques. Ils sont prêts, au cas où ces conditions seraient acceptées, à envoyer leurs délégués, dans les trois semaines, dans telle ville à déterminer pour procéder à l'examen des propositions de paix.

Ainsi les Nationalistes turcs ont prouvé leur désir de contribuer au rétablissement du calme dans le Levant. Mais leurs conditions — très légitimes pour qui se souvient de l'histoire de l'an dernier — n'étaient pas sans déranger les projets de certains membres du cabinet britannique, tels que les révèle l'examen des propositions du 26 mars... De là une série de négociations et de pourparlers dans lesquels nous ne saurions entrer ici, et qui n'ont pas encore abouti au résultat cherché de façon plus ou moins désintéressée par les uns et par les autres, dans la Conférence des 22-26 mars: l'instauration de la paix dans les pays du « Proche Orient », à quelque acheminement vers ce résultat.

Au reste, l'armistice proposé une fois signé — s'il finit par l'être, — que d'obstacles seront encore à écarter! Les plus considérables de beaucoup, sans contredit. Nous avons indiqué, au début de cette revue, de quels sentiments s'était inspirée l'Angleterre en participant à la Conférence de Paris; si l'exposé du 26 mars ne satisfait personne, parmi les Puissances intéressées, cela tient à ce que, une fois de plus, cette puissance n'a pas su faire abstraction de ses préoccupations particulières et a pensé à la réalisation de ses seules ambitions, mais nullement à ceux des peuples de l'Orient. De là, non par amitié pour la Grèce, mais pour des motifs moins élevés, ces conditions dont nous avons montré plus haut l'insuffisance et qui, cependant, semblent aux Grecs singulièrement dures. On sait quelles protestations les propositions des alliés ont provoquées à la Chambre hellénique, le jour où ces propositions ont été connues. Le gouvernement grec, après s'être réservé de ne faire connaître son sentiment qu'après acceptation de l'armistice par les Nationalistes turcs, a gardé le silence; on a dit, d'autre part, que le général Papoulas et la plupart des officiers de l'armée d'Asie Mineure, officiers vénizelistes comme partisans du roi Constantin, se seraient solidarisés avec le Comité de Défense de

Smyrne (1) et auraient déclaré ne pas devoir abandonner cette ville, même si l'ordre leur en arrivait d'Athènes (2)... Quelques critiques que motive et que justifie la politique du gouvernement hellénique, on ne peut pas, en réalité, ne pas plaindre les malheureux qui, nourris dans les idées panhelléniques et se croyant à la veille de leur réalisation, se voient aujourd'hui si cruellement déçus, et ne se rendent pas compte, sans doute, des véritables motifs de leurs déceptions d'aujourd'hui comme de leur satisfaction d'hier.

S'il est cruel pour les Grecs de renoncer à leur rêve (et encore ne doit-on pas oublier qu'ils ont déjà reçu des territoires considérables, et même plus que leur part légitime), les Turcs ont sujet, de leur côté, de se montrer mécontents des propositions alliées. Ils le sont unanimement, ceux de Constantinople comme ceux d'Angora. A Constantinople, le prince héritier Abdul Medjid a déclaré que, pour qu'une réconciliation fût possible entre Turquie et Grèce, il fallait que les Alliés abandonnassent leurs vues sur Andrinople et Gallipoli. Sous une forme plus diplomatique, les mêmes idées se dégagent de la note-réponse adressée par le gouvernement du sultan aux hauts-commissaires alliés; le maréchal Izzet pacha, ministre des Affaires étrangères, y parle des « droits légitimes » de la Turquie — ces droits qu'il avait formulés si nettement le 26 mars à Bruxelles — et des considérations qu'il présentera à la Conférence de la Paix du Levant dans le but d'assurer l'intégrité et la sécurité future de la Turquie, son indépendance politique et économique et le rétablissement d'une paix juste et durable dans le Proche-Orient. Ce sont là des paroles dont chacun devine le sens; elles montrent une fois de plus le parfait accord de principes qui existe entre les deux gouvernements impérial de Constantinople et nationaliste d'Angora. — Bien entendu, ce dernier s'en tient toujours aux prin-

1. Au cours de la Conférence de Paris, les ministres des Affaires étrangères des trois puissances alliées auraient reçu des communautés helléniques de l'Asie Mineure un mémoire dont le *Temps* du 24 mars a donné le résumé que voici.

Les communautés helléniques de l'Asie-Mineure expriment leur ferme intention de ne pas souffrir le retour de leur pays à la domination ottomane. Elles font valoir que les garanties contractuelles les plus précises et les plus solennelles ne furent jamais tenues en Turquie par les Turcs, que les alliés eux-mêmes ont dû reconnaître, tant dans la note du 16 juillet 1920 à la délégation ottomane de Spa que dans le traité de Sèvres, les méfaits qui continuent sous le régime kemaliste, notamment dans la région du Pont-Euxin. Elles ajoutent que l'hellénisme ionien fut invariablement attaché à la cause des Alliés, combattit pour elle en Macédoine et ne doit pas être rendu responsable d'une situation défavorable qu'il n'a pas créée, que le retrait de l'armée hellénique, où l'élément hellénique indigène figure pour 35.000 hommes, le laisserait sans défense; elles demandent enfin de conserver les droits acquis en vertu des traités et des paroles solennellement données.

(2) Cette assertion a été démentie par la suite par les intéressés eux-mêmes.

cipes du Pacte national, et l'exposé des propositions alliées ne saurait le satisfaire. On peut être assuré qu'il ne renoncera pas, par conséquent, à ses justes revendications. Tout lui en fait un devoir, et le patriotisme, et l'intérêt; et il est légitimement persuadé que le temps travaille pour lui.

Elles seront donc singulièrement discutées, au jour plus ou moins lointain où s'ouvrira (non pas à Constantinople, mais dans une ville de l'Occident), la future conférence sur la paix du Levant, les propositions que les ministres des Affaires étrangères de France, d'Angleterre et d'Italie ont envoyées aux belligérants le 26 mars. D'ores et déjà, les Musulmans de l'Inde protestent contre elles, prouvant ainsi à M. Lloyd George que la démission imposée à M. Montagu n'est pas pour les intimider ni pour les faire se prêter aux combinaisons du cabinet britannique.

### L'« Exposé » des propositions de paix et les Arméniens.

— Tandis que les Musulmans de l'Inde protestent contre des propositions de paix que ni les Nationalistes ni les autres Turcs ne peuvent accepter sans modifications considérables, les Arméniens expriment, de leur côté, la profonde déception que leur cause l'exposé du 26 mars. Ils avaient espéré (nous ne saurions dire en vertu de quelles promesses) que la Conférence de Paris résoudre la très difficile et très complexe question d'Arménie; en voyant les puissances alliées se décharger sur la Société des Nations du soin de satisfaire les aspirations traditionnelles du peuple arménien et la constitution de leur foyer national, ils ne peuvent dissimuler qu'ils attendaient toute autre chose et que la décision des ministres des Affaires Etrangères de France, d'Angleterre et d'Italie ne leur donne nulle satisfaction. Ne savent-ils pas déjà, en effet, combien platoniques sont les décisions prises à leur sujet par la Société des Nations? Tout en protestant de leurs sentiments d'estime pour la Société des Nations, ils déclarent donc redouter que des ajournements nuisibles à la cause arménienne ne résultent de cette décision. De ces sentiments d'anxiété, de ces appréhensions, et aussi des aspirations nationales des Arméniens, on trouve l'expression dans une note que la délégation de la République arménienne a remise aux ministres des Affaires Etrangères qui s'étaient réunis naguère à Paris.

Nous ne pouvons, faute de place, reproduire ici le texte de cette note; du moins en résumerons-nous les deux principaux passages. Dans le premier, la délégation arménienne constate que les questions d'Arabie, de Mésopotamie, de Syrie et de Palestine ont été réglées depuis longtemps, indépendamment de la solution d'ensemble de la question d'Orient; seul de tous les peuples assujettis à la Turquie le peuple arménien attend encore l'heure de sa libération définitive. Et cependant (dit la note que nous analysons) la question arménienne était de celles qui ne devaient pas souffrir le moindre retard, puisque les originai-

res de l'Arménie, arrachés à leurs foyers dévastés, errent au nombre de centaines de milliers par les monts et par les vaux du Caucase et dans toutes les parties du monde, en proie à d'indescriptibles misères!

C'est pour les Arméniens, au milieu de leurs maux, un réconfort de savoir que la Conférence de Paris a confié leur sort à la Société des Nations; mais, pour que l'intervention de celle-ci soit efficace, elle doit être rapide et décisive. Ainsi seulement les Puissances alliées pourront faire figurer cette décision dans l'ensemble des conditions qui seront proposées aux Turcs et qui seront insérées dans le traité de paix avec la Turquie; ainsi seulement sera évité tout nouvel ajournement capable d'être fatal aux intérêts vitaux du peuple arménien et à l'instauration de la paix dans le Levant.

Ces intérêts ne trouveront satisfaction (a déclaré de son côté le patriarche arménien) que dans un accord entre les Turcs et les Arméniens; là se trouve la seule assurance de progrès et de sécurité que puissent vraiment espérer trouver les Arméniens. Ce que donne à entendre la note que nous venons d'analyser, le patriarche ne le fait pas moins comprendre: les décisions de pure façade de la Conférence interalliée de Paris relatives aux Arméniens sont platoniques, et ce n'est pas d'elles que l'Arménie peut attendre une vie ou plutôt une renaissance véritable.

**Situation générale de la Syrie de mandat français au début de 1922.** — De bien des manières différentes, l'Asie française a déjà montré quels progrès avaient été réalisés depuis la chute de l'émir Fayçal; il convient d'y revenir afin de rendre plus évidente encore l'œuvre accomplie dans une Syrie restreinte, très différente de la Syrie géographique, par les différents services du Haut Commissariat.

La Syrie est maintenant, dans l'ensemble, le pays de l'ordre; aussi peut-on entreprendre de rendre à la vie économique de la contrée placée sous le mandat français quelque chose de son antique prospérité. Dans ce but, il convient de la pourvoir de l'outillage économique nécessaire; le général Gouraud et ses collaborateurs y donnent tous leurs soins. Le réseau ferré est rétabli sur 700 kilomètres; le système routier est remis en état et complété par près de 300 kilomètres de routes neuves. Grâce à ce système routier, la circulation automobile va se développant sans cesse, entre les ports phéniciens et d'un marché à l'autre; aussi, dans la seule ville de Beyrouth, 1.000 voitures automobiles de tourisme ont-elles été achetées en 1921 dans l'espace de quelques mois. Enfin l'outillage des ports a été complètement refait, en attendant l'aménagement de ports nouveaux.

Dans de telles conditions, rien que de naturel à ce que l'agriculture reprenne et se développe. On a organisé en Syrie un cadastre, un service d'immatriculation, un service foncier, la motocul-

ture, une ferme-école, des pépinières de reboisement, enfin une station expérimentale cotonnière, placée au centre du futur pays du coton.

Toutefois, comme l'indique M. Huvelin dans son beau travail intitulé *Que vaut la Syrie?* le rôle naturel de ce pays, avec ses grands marchés de Damas et d'Alep, est surtout un rôle de transit. La France, puissance mandataire, qui travaille à développer l'essor économique du pays dans ce sens indiqué par la nature, la France en tire également profit pour sa part. Elle tenait le quatrième rang parmi les pays importateurs avant la Grande Guerre; la voici maintenant passée au premier rang.

Ce sont là résultats très encourageants à tous égards, dont nombre de notes de cette chronique, en apportant des précisions nouvelles, constitueront autant de justifications.

**Les intrigues du roi Fayçal en Syrie.** — On vient de lire que la Syrie est aujourd'hui, selon une expression du général Gouraud, « le pays de l'ordre ». C'est un fait que les journaux anglais du Caire ne peuvent se résigner à admettre; de là une série de nouvelles tendancieuses, que certaines feuilles britanniques, inspirées par des coloniaux toujours avides d'acquisitions nouvelles pour leur pays et de sentiments hostiles à l'égard de la France, reproduisent immédiatement avec satisfaction, trop heureux de se consoler ainsi de l'état qu'ils constatent en Palestine, en Transjordanie et en Mésopotamie..., et qu'ils dissimulent de leur mieux. Si on a fini par admettre que le calme régnait dans les environs de Deir-es-Zor, on s'est dédommagé en parlant de violents combats autour de Djarablous, de soulèvements de tribus dans la région de Palmyre ou Tadmor, en fin de désordres à Homs à la suite de l'arrestation de leaders musulmans et de leur condamnation, le même jour, par un tribunal militaire, à des peines allant jusqu'à vingt ans de prison. Le *Manchester Guardian* résumait tous ces bruits, le 22 avril, quand il disait:

Il est à craindre qu'un nouveau foyer d'agitation dangereuse ait été créé dans le Proche-Orient, déjà si éprouvé. Depuis quelques jours, en effet, les nouvelles de Syrie se font de plus en plus graves. Ce qui pouvait sembler d'abord un simple mouvement localisé prend aujourd'hui l'aspect d'une insurrection générale, bien que non encore complètement concertée. La révolte semble s'étendre aux quatre coins du pays. Des désordres se sont produits presque dans le voisinage du siège de l'administration militaire française, près de Damas et de Beyrouth. A l'intérieur de la contrée, les troubles ont déjà pris la forme de combats sanglants. Les troupes françaises ont été obligées d'évacuer Sour, et on les dit serrées de près actuellement, à Djarablous sur la ligne de Bagdad. Sur toute la périphérie de la frontière syrienne, les Bédouins seraient en marche...

La conclusion de ce tableau si sombre, c'est (il fallait s'y attendre), une condamnation complète de la politique suivie par la France.

Hâtons-nous de rassurer nos lecteurs, et de démentir l'exactitude des informations venues du

Caire et utilisées par le *Manchester Guardian*. Il est très vrai qu'il y a parfois quelques intrigues en Syrie, mais où sont-elles nouées? Dans les pays placés sous le mandat britannique, en Transjordanie et plus encore en Mésopotamie. On nous dit que la Transjordanie est en effervescence, que les Arabes du pays veulent marcher vers le Nord, que le gouvernement de l'émir Abdullah aurait déclaré aux autorités britanniques devoir maintenir l'ordre avec peine en Transjordanie si les troubles continuaient en Syrie. Mais, de cette déclaration, il n'y a que deux faits à retenir: l'aveu de la situation troublée dans laquelle se trouve la Transjordanie d'abord, et ensuite celui de l'excitation dans laquelle on a mis les tribus du pays à l'égard de la Syrie de mandat français. Ainsi se trouve confirmé ce qu'avait déjà mis en pleine lumière l'attentat de Kouneitra.

Voilà pour la Transjordanie. Des intrigues nouées par le roi Fayçal en Syrie de mandat français, nous savons davantage, si du moins les données récemment publiées sont confirmées. En effet, la police a découvert l'existence dans le pays d'une sorte d'organisation terroriste à laquelle on attribue des origines positives qu'il conviendrait d'aller chercher à Bagdad même, et dans cet entourage du roi de l'Irak, dont on connaît l'obéissance à l'égard du maître. L'assassinat de Sadeb, le directeur de l'Intérieur de l'Etat du Grand Liban serait le premier acte d'un complot destiné à se développer et de la découverte duquel découleront de précieuses révélations.

**La protection des marques de fabrique.** — Chaque jour sont réalisés de nouveaux progrès dans l'organisation économique de la Syrie de mandat français. Un arrêté du 27 mai 1921 (paru sous le n° 865) mérite à cet égard une mention spéciale: il régit la protection des marques de fabrique et de commerce en Syrie et dans le Liban. Des mesures nécessaires à son application ont été prises, et le service créé pour les assurer est en plein fonctionnement. Les fabricants et industriels désireux de bénéficier des dispositions de l'arrêté 865 doivent adresser leurs demandes au Directeur de l'Office pour la protection de la propriété industrielle, commerciale et artistique, au Haut Commissariat de la République française en Syrie et au Liban, à Beyrouth.

**Organisation de la poste aérienne en Syrie.** — Les services postaux par avions sont fixés de la manière suivante en Syrie depuis les premières semaines de l'année 1922:

a) *D'Alep à Alexandrette*, deux fois par semaine (les mardis et vendredis) avec retour dans la même journée;

b) *D'Alep à Deir es Zor*, sur l'Euphrate, trois fois par mois (les 11, 21 et 31) avec retour le lendemain;

c) *De Lattaquieh à Homs*, deux fois par semaine (les mardis et vendredis) avec retour le lendemain;

d) *De Damas à Palmyre*, une fois par semaine (le jeudi) avec retour le lendemain;

e) *De Damas à Sweida*, une fois par semaine (le mardi) avec retour le même jour.

## Extrême-Orient

### CHINE

**La revision du tarif des douanes.** — Le dernier numéro de l'*Asie française* a succinctement analysé le traité relatif à la revision du tarif des douanes chinoises qui a été signé à Washington à la date du 6 février 1922. Cette revue se doit à elle-même de publier le texte des stipulations de cet instrument diplomatique, auquel les Etats-Unis d'Amérique, la Belgique, l'Empire britannique, la Chine, la France, l'Italie, le Japon, les Pays-Bas et le Portugal ont donné leur assentiment « dans le but d'accroître les revenus du Gouvernement chinois », dit expressément le préambule du traité.

Voici donc l'énoncé littéral des dispositions énoncées dans les dix articles du traité.

#### ARTICLE PREMIER

Les représentants des Puissances Contractantes ayant adopté le 4 février 1922 à Washington la résolution annexée au présent article au sujet de la revision du tarif des douanes chinoises, afin que le taux des droits soit équivalent à 5 % effectif *ad valorem*, comme il est prévu dans les traités déjà conclus par la Chine avec d'autres pays, les Puissances Contractantes déclarent confirmer ladite résolution et s'engagent à accepter les taux résultant de cette revision. Ledit tarif entrera en vigueur aussitôt que possible après l'expiration d'un délai de deux mois après sa publication.

#### ANNEXE

En vue de créer des revenus additionnels destinés à faire face aux besoins du Gouvernement chinois, les Puissances représentées à la Conférence, à savoir: les Etats-Unis d'Amérique, la Belgique, l'Empire Britannique, la Chine, la France, l'Italie, le Japon, les Pays-Bas et le Portugal sont convenues de ce qui suit:

Le tarif des droits de douane à l'importation en Chine adopté le 19 décembre 1918 à Changhaï par la Commission de Revision du Tarif sera immédiatement révisé afin que le taux des droits soit équivalent à 5 % effectif *ad valorem*, comme il est prévu dans divers traités commerciaux auxquels la Chine est partie.

Une commission de revision se réunira à Changhaï à une date aussi rapprochée que possible pour effectuer cette revision sans retard et suivant les lignes générales de la dernière revision.

Cette commission se composera de représentants des Puissances précitées et de représentants de toutes autres Puissances désirant siéger dans cette Commission dont le Gouvernement est actuellement reconnu par les Puissances participant à la présente Conférence et dont les traités avec la Chine comportent un tarif d'importation et d'exportation ne devant pas dépasser 5 % *ad valorem*.

La révision se fera aussi rapidement que possible de manière à être terminée dans les quatre mois qui suivront la date de l'adoption de la présente résolution par la Conférence de Washington.

Le tarif révisé entrera en vigueur aussitôt que possible après l'expiration d'un délai de deux mois consécutif à la publication dudit tarif par la Commission de Revision.

Le Gouvernement des Etats-Unis qui a convoqué la présente Conférence est invité en cette qualité à communiquer immédiatement les termes de la présente résolution aux Gouvernements des Puissances qui, quoique non représentées à ladite Conférence, ont participé à la révision du tarif de 1918.

#### ARTICLE II

Une Commission spéciale sera chargée de prendre immédiatement les mesures nécessaires en vue de préparer l'abolition, dans le plus bref délai, des likins, ainsi que la réalisation des autres conditions mises par l'article VIII du traité de commerce entre la Grande-Bretagne et la Chine du 5 septembre 1902 et par les articles IV et V du traité du 8 octobre 1903 entre les Etats-Unis et la Chine et par l'article I<sup>er</sup> du traité supplémentaire du 8 octobre 1903 entre le Japon et la Chine, à la perception des surtaxes prévues auxdits articles.

La Commission spéciale sera composée de représentants aussi bien des Puissances signataires que de celles qui, désirant participer aux travaux de cette Commission, adhéreront au présent Traité, conformément aux dispositions de l'article VIII en temps utile pour que leurs représentants soient en mesure de prendre part à ces travaux. Elle se réunira en Chine dans les trois mois après l'entrée en vigueur du présent traité, au lieu et à la date qui seront fixés par le Gouvernement chinois.

#### ARTICLE III

La Commission spéciale prévue à l'article premier étudiera les dispositions provisoires à appliquer jusqu'à l'abolition des likins et la réalisation des autres conditions stipulées aux articles des traités mentionnés à l'article I<sup>er</sup>; elle autorisera la perception d'une surtaxe sur les importations soumises aux droits. La Commission décidera à partir de quelle date, pour quelles destinations et dans quelles conditions cette surtaxe sera perçue.

La surtaxe sera fixée à un taux uniforme de 2 1/2 % *ad valorem*, sauf pour certains articles de luxe, susceptibles d'après la Commission spéciale, de supporter, sans que cela constitue une entrave sérieuse au commerce, une augmentation plus élevée. Dans ce dernier cas, la surtaxe pourra être plus élevée sans dépasser toutefois 5 %.

#### ARTICLE IV

La révision immédiate des tarifs de droits de douane à l'importation en Chine, prévue dans la résolution adoptée le 1<sup>er</sup> février 1922 par les représentants des Puissances signataires assemblés en Conférence à Washington, sera suivie d'une nouvelle révision qui portera effet à l'expiration d'une période de quatre années à partir de la fin de la mise en vigueur de la révision immédiate prévue ci-dessus, de façon à assurer que les droits de douane correspondront effectivement au taux *ad valorem* fixé par la Commission spéciale prévue à l'article II.

Après cette nouvelle révision et dans le même but ci-dessus, des révisions périodiques du tarif des droits de douane à l'importation en Chine, auront lieu tous les sept ans. Ces révisions remplaceront les révisions décennales prévues par les traités actuels avec la Chine.

En vue d'éviter des retards, les révisions prévues au présent article seront effectuées selon des règles à déterminer par la Commission spéciale de l'article II.

#### ARTICLE V

Pour toutes questions relatives aux droits de douane, il y aura égalité absolue de traitement et de chances pour toutes les Puissances Contractantes.

#### ARTICLE VI

Le principe de l'uniformité des droits perçus sur toutes les frontières terrestres ou maritimes de la Chine est reconnu. La Commission spéciale prévue à l'article II sera chargée d'arrêter les dispositions nécessaires à la mise en application de ce principe. Elle aura le pouvoir d'autoriser tels ajustements qui paraîtraient équitables dans les cas où le droit préférentiel à abolir avait été consenti comme contrepartie à quelque avantage économique se référant à des considérations locales.

Dans l'intervalle, tous relèvements du taux des droits de douane ou surtaxes imposées à l'avenir en application du présent traité, seront perçues à un taux uniforme *ad valorem* sur toutes frontières terrestres ou de mer.

#### ARTICLE VII

Jusqu'au moment où les accords visés à l'article II seront entrés en vigueur, le taux des permis de transit sera fixé à 2 1/2 % *ad valorem*.

#### ARTICLE VIII

Les Puissances non signataires au présent accord, dont le Gouvernement est actuellement reconnu par les Puissances signataires et dont les traités actuels avec la Chine prévoient un tarif à l'importation et à l'exportation ne dépassant pas 5 % *ad valorem*, seront invités à adhérer audit traité.

Le Gouvernement des Etats-Unis s'engage à faire les communications nécessaires à cet effet et à informer le Gouvernement des Puissances Contractantes des réponses reçues. L'adhésion des Puissances deviendra effective dès réception des notifications par le Gouvernement des Etats-Unis.

#### ARTICLE IX

Les dispositions du présent traité prévaudront sur toutes stipulations contraires du traité entre la Chine et les Puissances Contractantes, à l'exception des stipulations comportant le bénéfice du traitement de la nation la plus favorisée.

#### ARTICLE X

Le présent traité sera ratifié par les Puissances Contractantes selon les procédures constitutionnelles auxquelles elles sont respectivement tenues. Il prendra effet à la date du dépôt de toutes les ratifications, dépôt qui sera effectué à Washington, le plus tôt qu'il sera possible. Le Gouvernement des Etats-Unis remettra aux autres Puissances Contractantes une copie authentique du procès verbal de dépôt de ratifications.

Le présent traité, dont les textes français et anglais feront foi, restera déposé dans les archives du Gouvernement des Etats-Unis; des expéditions authentiques en seront remises par ce Gouvernement aux autres Puissances Contractantes.

**Anarchie et guerre civile.** — De cet accroissement des revenus du gouvernement chinois, qui doit résulter dans l'avenir de la revision du tarif des douanes, quand la Chine pourra-t-elle bénéficier? Les circonstances sont loin d'être favorables, et, dans ce grand pays, persiste toujours le déplorable état d'anarchie dont l'*Asie Française* a déjà tant de fois parlé. La persistance en est telle que chaque courrier parvenu en Europe y apporte là de nouveaux exploits de brigands, d'arrestations, sinon même d'assassinats de missionnaires (en dernier lieu, le D<sup>r</sup> et Mme Howard Taylor; pour la rançon du premier, les brigands du Yunnan septentrional réclament 20.000 dollars) de commerçants, de voyageurs, etc... Peu à peu, l'idée du désordre s'est substituée en Chine à celle de l'ordre; jusque dans les basses classes de la population, cette idée a fini par être acceptée en une foule de points. De là, graduellement, les conséquences que nous constatons aujourd'hui: la carence du gouvernement central, les expédients ruineux, les subterfuges de toute nature qui, finalement, aboutissent toujours au même résultat, à la faillite. Il y a donc là, en réalité, un état très inquiétant, et d'où on est en droit de se demander quand et comment sortira la Chine.

Que de cette anarchie découle la guerre civile, on ne saurait s'en étonner. C'est (l'histoire l'enseigne, et de la façon la plus claire), la conséquence classique de la situation dans laquelle se trouve la Chine. La tournure prise chaque jour par les événements permet de la prévoir avec certitude. On sait quelle est la situation entre le Nord et le Sud de la contrée, entre différents généraux avides de faire prédominer leur autorité sur celle de leurs rivaux; on sait aussi comment, jusqu'ici, des accords conclus sous l'influence des sentiments les plus nobles ont toujours fini par ne servir que des ambitions particulières. C'est là ce qui vient de se produire une fois de plus.

Les événements vont très vite en Chine; et la carte, si claire, des zones d'influence politique en août 1921 que M. André Duboscq a jointe à son excellent petit volume sur l'*Evolution de la Chine* ne peut plus guère servir aujourd'hui. Autrement considérable qu'à la date dont il vient d'être question est actuellement la zone des provinces administrées par des gouverneurs militaires indépendants, et au contraire, la zone d'influence du gouvernement de Pékin est fortement réduite. Ou Pei-Fou, le vainqueur des Anfoites en 1920, le « supertoukiun » du Hou-nan et du Hou-pé, domine dans la vallée moyenne du Yang-tsé-Kiang; il y a constitué un gouvernement de fait, isolant le groupe du Nord (dirigé par le « roi sans couronne » de la Mandchourie, le « supertoukiun », le maréchal Tsang Tso Lin) et le groupe du Sud, dont le D<sup>r</sup> Sun Yat Sen dirige les destinées. Plus que Tsang Tso Lin et que Sun Yat Sen, Ou Pei Fou paraît à d'aucuns un homme de valeur, le seul qui soit capable, par son énergie, sa ténacité, ses talents militaires et son esprit foncière-

ment démocratique, de réussir à reconstituer l'unité nationale par dessus les fractions politiques. Que cette opinion soit fondée ou non, peu importe ici; il importe au contraire de constater que le D<sup>r</sup> Sun et Tchang Tso Lin se sont inquiétés de la puissance de Ou Pei Fou.

Celui-ci, vainqueur de l'armée provinciale du Hou-nan au milieu de 1921, s'est solidement établi à Ya-tchéou, sur le Fleuve Bleu, en amont de Hankeou; ainsi constitue-t-il un obstacle aux convoitises du supertoukiun de la Mandchourie comme du président de la République de Canton. Tous deux se sont donc entendus, et unis contre Ou Pei Fou, quittes à se combattre le jour où ils auront fait disparaître leur commun adversaire; ils ont signé un accord aux termes duquel une conférence nationale se réunira prochainement pour procéder à la rédaction d'une nouvelle Constitution et pour préparer l'élection d'un nouveau Parlement. Mais en même temps, à la grande inquiétude des habitants de Pékin, Tchang Tso Lin envoyait sans discontinuer des troupes au Tchili, menaçait Pékin, et faisait remuer ses forces navales; Ou Pei Fou, de son côté, prenait ses précautions tout en faisant déclarer par ses partisans être entièrement disposé à participer à la conférence nationale prévue par l'accord dont il vient d'être question, pourvu que le *statu quo* militaire fut maintenu. Puis, c'était entre les deux rivaux, échange de reproches, exposé de griefs réciproques, et, enfin, de la part de Ou Pei Fou, mesures de précaution pour se mettre à même de résister aux attaques possibles du maréchal Tchang Tso Lin (destruction de la voie ferrée de Tien-Tsin à Pou-keou sur une longueur de trois milles; arrestation du gouverneur civil du Tchili, etc...), De son côté, Sun Yat Sen n'est pas demeuré inactif à Canton; si la démission de Tchih Tchiung Ming des postes de gouverneur civil des Kouang-Toung et de commandant des troupes a pu le retarder dans les opérations projetées, elle ne l'a nullement dissuadé d'agir et d'entreprendre vers le Nord, en direction de la vallée du Yang-tsé, une expédition militaire, si bien que, dès le début de mars, les forces militaires du Sud avaient pénétré sur le territoire du Hou-nan et dans le Kiang-si.

Tout semble donc faire prévoir la très prochaine explosion d'une nouvelle guerre civile. A Pékin, dès le début de mars, celle-ci semblait absolument inévitable.

**L'évacuation du Chantoung.** — Aussi, dès maintenant, les Américains ont-ils donné l'ordre à un de leurs vaisseaux de guerre de se rendre dans les mers de la Chine. Les Japonais, quant à eux, déclarent que les hostilités possibles entre les gouvernements militaires chinois ne sont nullement pour les empêcher de continuer l'évacuation du Chantoung. Le ministère a déclaré devoir poursuivre sa politique de neutralité, même au cas où une autre puissance préconiserait une intervention internationale.

**Indépendance de la Mongolie extérieure.** — Au milieu de tous ces événements, et dans cette atmosphère d'incertitude et de trouble, le gouvernement mongol du Nord a proclamé l'indépendance de la Mongolie extérieure, à en croire une dépêche de Copenhague. Ce même gouvernement aurait conclu avec les Soviets un traité aux termes duquel les Soviets s'engageraient à le protéger contre toute attaque éventuelle de la Chine.

**Disparition des travailleurs chinois aux îles Samoa.** — A en croire le député allemand Gotein, les anciennes possessions allemandes de l'archipel des Navigateurs, Sawaii et Upolu, se trouveraient en pleine décadence économique depuis qu'elles ont cessé d'appartenir au Deutsches Reich. Sous le mandat néo-zélandais, les travailleurs chinois qui mettaient les terres en valeur ont disparu, décimés par la vermine et par les sévices auxquels ils étaient soumis; comme on a négligé de pourvoir au remplacement de ces Chinois, l'exploitation des terres s'en est ressentie, et de telle sorte que le contraste serait frappant entre l'ancienne prospérité et l'état actuel des ci-devant Samoa allemandes.

## JAPON

**Japonais et Bolchevistes dans la Province maritime.** — On sait quelles assurances formelles le gouvernement nippon a données par la bouche de ses hommes d'Etat les plus autorisés, au sujet de l'évacuation de la Province Maritime par les troupes japonaises. « Rien (déclarait naguère le baron Shidehara à Washington) n'est plus éloigné de la pensée du gouvernement japonais que de profiter de la situation désespérée dans laquelle se trouve présentement la Russie pour poursuivre des desseins égoïstes. » De récents incidents sont malheureusement venus retarder l'accomplissement de ces promesses et empêcher l'évacuation de la Province Maritime par les Japonais.

Qu'avaient fait ces derniers dans les premières semaines de l'année 1922? Avaient-ils, comme on l'a supposé, empêché les troupes rouges de la république de Tchita de s'emparer de Vladivostok et maintenu cette ville aux mains du gouvernement « blanc » de la Province Maritime? On ne le savait pas encore au début d'avril, au moment où Svirki, l'agent du gouvernement de Tchita, annonçait à Washington que la guerre était imminente entre son pays et le Japon et représentait les troupes des deux Etats en face les unes des autres à Nikolsk, à quelques milles de Vladivostok, dans la zone neutre établie précédemment par le commandement nippon. Depuis lors, on a appris que l'échec des négociations engagées à Daïren (Dalny) entre représentants du Japon et délégués de la République de Tchita, pour régler

différentes questions préalables et surtout l'évacuation de la Province Maritime par les troupes nipponnes.

Loin d'aboutir à un accord, comme on l'avait espéré, ces négociations se sont terminées par une suspension des pourparlers et par leur ajournement *sine die*. En présence des difficultés soulevées par Petrof, le chef de la délégation de Tchita, comme aussi des exigences inattendues formulées par lui, grand était l'embarras des diplomates nippons; après avoir reconnu le bien fondé des garanties demandées par les Japonais pour la sécurité des étrangers et pour la liberté commerciale dans la Primorskaïa, les délégués de Tchita ne prétendaient-ils pas, en effet, annuler ces mêmes garanties par des propositions nouvelles? Comme, d'autre part, dans l'idée du gouvernement de Tokio, la signature d'un traité de commerce devait précéder celle de l'accord réglant les modalités de l'évacuation, les délégués du Japon à Daïren ne surent que répondre lorsque les délégués de Tchita leur demandèrent de fixer exactement la date de l'évacuation de la Province Maritime par les troupes d'occupation; ils s'en tinrent à des indications de mois, pour mai... Aussitôt les émissaires russes d'annoncer leur départ pour Tchita, en exprimant à la fois leurs regrets et l'espoir de reprendre quelque jour les négociations.

C'est alors que Petrof fit une déclaration très importante et inattendue: le gouvernement de Tchita n'a, dit-il, qu'un caractère purement local et dépend directement du gouvernement de Moscou. L'attitude de protestation prise à Gênes par le chef de la délégation de la République des Soviets, Tchitchérine, à l'égard de la délégation du Japon, ses protestations contre la présence de cette délégation à la Conférence ne sont pas sans confirmer cette assertion.

Quoi qu'il en soit, la rupture des conférences de Tchita n'a pas été sans amener le gouvernement japonais à modifier ses vues. Il semble avoir d'abord hésité sur la ligne de conduite à adopter, et des bruits contradictoires ont couru dans le public. Finalement, et tout en maintenant ses intentions antérieures au sujet de l'évacuation future de la Sibérie, il s'est décidé à envoyer des forces nouvelles dans la Primorskaïa pour y remplacer celles qui en avaient déjà été retirées et pour soutenir celles qui s'y trouvaient encore. Il a d'abord prescrit aux chefs militaires de garder la plus stricte neutralité; mais on a bientôt appris, de différents côtés, que les troupes japonaises avaient franchi l'Oussouri en plusieurs endroits, qu'elles avaient, le 13 avril, contraint l'armée rouge de Tchita de reculer devant elles, aux environs de Smakovska (sur le chemin de fer de l'Oussouri), qu'elles marchaient sur Khabarovsk... Ces nouvelles ont amené le représentant des Soviets à Pékin, Taïkess, à déclarer que la Russie des Soviets n'abandonnerait pas la République de Tchita. Ainsi sont confirmées, par une preuve nouvelle, les paroles de Petrof rapportées plus haut: en réalité, et malgré les assertions contraires, la République d'Extrême-Orient n'est, dans la Sibérie de l'Est,



qu'une filiale du gouvernement soviétique de Moscou.

**L'agitation pour le suffrage universel.** — L'incendie qui semblait naguère devoir s'éteindre en Extrême-Orient va-t-il s'y rallumer? et de tous les côtés à la fois, non pas seulement en Chine, mais aussi en Sibérie? Un prochain avenir ne tardera sans doute pas à nous le montrer. Constata-t-on, en attendant les événements, qu'au Japon s'est produite, au cours des derniers mois, une grande agitation en faveur du suffrage universel. Cette agitation est-elle spontanée? n'est-elle pas, au moins pour partie, le résultat de cette propagande bolcheviste dont, naguère, les journaux japonais ont, à plus d'une reprise, signalé l'activité? On sait que, durant les derniers mois de l'année 1921, les socialistes à tendance communiste se sont beaucoup agités au Japon, qu'ils ont cherché à recruter de nouveaux adhérents dans ce pays et qu'un Anglais naturalisé nommé Grey, venu à Yokohama pour y verser des fonds aux communistes nippons, a été arrêté dès son débarquement et expulsé. De même un Chinois, résidant depuis un an et demi au Japon, et agissant de concert avec des communistes russes et chinois, a été mis à la porte du pays. En dépit de ces mesures de police et d'autres encore, la propagande communiste n'a pas discontinué (elle ne peut pas être complètement enrayée, en effet, faute d'une législation suffisante), ce qui a amené le président du Conseil, vicomte Takahashi, à s'exprimer très nettement à la Diète le 22 janvier dernier. A cette date, le premier ministre a déploré que, sous l'influence d'idées nouvelles venues de l'extérieur, des Japonais aient adopté des idées subversives, tendant au bouleversement de l'ordre et de la société. Il a déclaré vouloir, avec la coopération de la Diète, enrayer ces tendances déplorables, et renforcer de toutes les manières les bases de la morale publique, par l'éducation, par une stricte application des lois, par une judicieuse application de la législation du travail surtout. Ainsi espère-t-il pouvoir arriver à développer l'idée de sacrifier les intérêts particuliers aux intérêts de l'État et promouvoir l'esprit de discipline dans les administrations publiques, tandis qu'actuellement, par suite des circonstances anormales qui ont prévalu dans le monde économique pendant la guerre et depuis, le peuple nippon a tendance à se livrer à la spéculation, à vivre de manière frivole, à faire passer les intérêts individuels avant l'honneur et la justice. De là va découler toute une série de mesures relatives à l'assurance sur le travail, au système du jury, à la procédure criminelle, à la révision de l'impôt et enfin à l'éducation.

Nous sommes tentés de voir une réponse à ce discours du vicomte Shidehara, et au projet de loi pour la répression de la propagande anarchique déposé par le gouvernement en février, dans les troubles qui se sont produits à la fin du même mois de février à Tokio après le rejet de la proposition de loi sur le suffrage universel par la Diète. Avant la clôture de la discussion, des démonstrations popu-

lares imposantes par leur nombre avaient préconisé l'adoption du projet et avaient obligé le gouvernement à tenir sur pied des forces militaires considérables (de 7.000 à 10.000 hommes de troupes, dit-on) dans la crainte que les agitateurs communistes ne voulussent agir à la faveur de ces mêmes démonstrations. Un peu plus tard, après le rejet de la proposition (par 288 voix contre 159), de nouvelles manifestations ont eu lieu autour de la Diète, et contre les adversaires du projet de loi, et la police a dû sérieusement intervenir. Alors, tandis que se passaient à la Diète des scènes d'une violence sans précédent dans cette assemblée, on a vu les partisans du suffrage universel invoquer l'esprit de la constitution que l'Empereur Mutsu Hito avait naguère donnée à son peuple, revendiquer la liberté de la parole dans l'assemblée et protester contre l'attitude du gouvernement et les agissements de la police.

**Mort de deux Genrô.** — Ce n'est pas aux lecteurs de cette revue qu'il est besoin de dire ce que sont les *Genrô*, ces conseillers que consulte l'Empereur en dehors du Conseil privé, et qui sont ces « hommes de Meiji » dont le renom, l'habileté tant de fois éprouvée et le prestige font effectivement des conseillers tout désignés du souverain. Deux d'entre eux ont récemment disparu : le maréchal marquis Yamagata, qui avait été un des créateurs du Japon moderne, et le comte Okuma.

C'est ce dernier qui est mort le premier, le 10 janvier 1922. Nous ne pouvons retracer ici longuement sa carrière politique ; du moins convient-il de rappeler que ce fondateur de l'Université privée dite « Waseda », fut le créateur d'un des premiers partis politiques du Japon et un des directeurs de l'opinion publique, qu'il fut plusieurs fois ministre, ou premier ministre, qu'il était au pouvoir lorsqu'éclata la Grande Guerre et qu'il fit aussitôt ranger le Japon aux côtés des alliés ; il fut également, en 1915, un des promoteurs du traité sino-japonais du 25 mai. Ces quelques indications suffisent à prouver combien fut remplie la vie du comte Okuma, qui a rendu de grands services à son pays, et cela jusqu'à son dernier jour.

Plus remplie encore a été la vie du maréchal marquis Yamagata, dont le rôle politique avait commencé bien avant celui du comte Okuma, dès les débuts de l'ère du Meiji. Ce futur maréchal fut en effet un de ceux qui contribuèrent à la restauration du pouvoir impérial contre le régime shogunal et un des créateurs du Japon moderne. Depuis lors, il ne cessa de jouer un rôle de tout premier plan et rendit de très grands services à son pays ; il le dota, en particulier, du système militaire qui lui valut ses victoires durant les guerres sino et russo-japonaises. Ce chef du parti des militaires et du parti des fonctionnaires était un de ceux dont la sympathie était indispensable à tout homme politique désireux de se maintenir au pouvoir, et il fit lui-même partie de nombre de cabinets. Quand il est mort, le 1<sup>er</sup> février, il était devenu impopulaire ; néanmoins, l'hommage rendu à ce vieux Genrô au lendemain de sa disparition a été ana-

nime; on s'est plu à mettre en pleine lumière les services qu'il avait rendus au pays. Avec lui meurt une des plus grandes figures du Japon.

## ASIE ANGLAISE

**L'affaire Montagu.** — L'ancien secrétaire d'Etat ne s'est pas laissé « démissionner » sans protester vivement. Dans son discours de Cambridge, devant ses électeurs, il a affirmé que le reproche d'avoir, sans consulter ses collègues, autorisé le vice-roi à publier la fameuse dépêche, n'était qu'un prétexte : les membres du Cabinet ont eu connaissance de cette autorisation le vendredi 3 mars, les ministres se sont réunis le lundi suivant, il y avait donc amplement le temps d'envoyer un télégramme au vice-roi pour contremander la publication; personne n'a rien dit, lord Curzon pas plus que les autres — c'est, a-t-il expliqué, qu'il été « interdit » (*dumfounded*) par l'audace du Secrétaire d'Etat : justification étrange, il faut en convenir. — M. Montagu se prétend victime d'une machination politique. Un fait semble bien lui donner raison : quand le Gouvernement annonça aux deux Chambres qu'il avait donné sa démission (contrairement à l'usage, en effet, il n'est pas venu exposer lui-même les motifs de son départ), les Unionistes (*Dic-Hards*) « vociférèrent » de joie; cette manifestation sans précédent éclaire d'un jour cru toute l'affaire.

M. Montagu s'est amèrement plaint du ton fendant et impérieux (*bullying, hectoring*) de la lettre que lui a adressée lord Curzon; celui-ci l'a lue à la Chambre des Lords; lord Crewe a fait observer avec justesse qu'elle « indiquait plus de raideur qu'on n'aurait pu en attendre dans une correspondance entre des collègues qui se retrouvent deux ou trois fois par semaine autour de la même table ». Cette lecture a mis au point un détail important : M. Montagu avait dit que lord Curzon lui avait demandé de ne plus permettre à l'avenir la publication de semblables documents sans l'avoir consulté; voici le texte exact du passage en question :

J'espère que ce sera la dernière de ces tout à fait malheureuses publications; mais, si jamais vous songez à quelque autre, je compte... que vous me ferez l'occasion d'exprimer mes opinions au sein du Cabinet avant que l'autorisation ne soit donnée.

Nous soulignons les mots *au sein du Cabinet*, car ils lavent lord Curzon du reproche d'avoir voulu diriger à lui seul la politique de l'Angleterre dans les affaires de l'Inde.

Pourquoi M. Montagu a-t-il agi comme il l'a fait? Il a pensé, sans doute, que, s'il n'autorisait pas le vice-roi à publier sa dépêche, celui-ci la rendrait quand même publique, sous sa propre responsabilité, ce qui aurait pu amener son rappel; il a voulu couvrir lord Reading. Cette affaire prouve que le Gouvernement de Londres n'est nullement disposé à laisser celui de l'Inde, considéré par lui comme « une branche subalterne du

Gouvernement britannique », lui dicter sa conduite dans les questions de politique impériale et se constituer en Cour d'Appel pour les revendications musulmanes.

Le vicomte Peel a été nommé secrétaire d'Etat pour l'Inde. Choix politique : rien dans sa carrière antérieure ne le désignait pour remplir une fonction aussi épineuse dans un moment aussi critique. Quelle ligne de conduite va-t-il adopter? Même si c'est celle de son prédécesseur, ce ne sera plus la même chose. Comme le dit le *Manchester Guardian* :

La personnalité de celui qui pratique une politique fait, naturellement, une énorme différence. Il sera difficile de trouver un ami de l'Inde aussi chaud et aussi éprouvé; il sera impossible de trouver quelqu'un qui, avant un certain temps du moins, sache s'attirer une confiance quelque peu égale. C'est une grande perte pour l'Inde et pour nous.

Les Indiens sentent l'étendue de cette perte. A l'Assemblée Législative, le 11 mars, le docteur Gour, M. Iswar Saran et Sir Deva Prasad Sarbadhikari exprimèrent leur profond regret du départ de M. Montagu. Grande fut la surprise à Calcutta et à Allahabad. Le *Pioneer* fait ressortir les efforts de l'ancien Secrétaire d'Etat pour amener le Gouvernement à faire droit aux desiderata des Musulmans. Le *Statesman*, en général hostile à M. Montagu, reconnaît que, s'il a outrepassé ses pouvoirs, c'est poussé par un enthousiasme sincère en faveur de l'Inde. Le *Patrika* déclare que les Indiens ne lui doivent aucune reconnaissance pour ce qu'il a fait, mais ne lui refuse pas son approbation pour ce qu'il eût pu obtenir sans l'opposition d'influences adverses. Vingt membres musulmans de l'Assemblée Législative ont télégraphié à M. Lloyd George pour protester contre cet « acte déplorable ». Répondant au Conseil municipal d'Agra, lord Reading a affirmé qu'on ne saurait mettre en doute le dévouement de M. Montagu à la cause de l'Inde.

**Le voyage du Prince de Galles.** — La réception à Haïderabad fut somptueuse, comme on pouvait s'y attendre dans le plus puissant des Etats indigènes; foule dans les rues, accueil sympathique. Le programme était un peu chargé : le 25 janvier, échange de visites officielles et banquet; le lendemain, grande revue des troupes à Secunderabad, dîner et bal au Palais de la Résidence. Le Nizam s'est déclaré l'ami et l'allié de la maison de Windsor. La revue, très réussie, prend une importance spéciale dans les circonstances actuelles : le Gouvernement de l'Inde a déjà dû, pour des raisons budgétaires, comprimer ses dépenses militaires et réduire les effectifs; de nouvelles réductions sont inévitables, nous venons de le voir; il compte donc que les princes indigènes augmenteront le nombre et perfectionneront l'armement de leurs troupes pour compenser la diminution de celles dont il dispose dans les provinces anglaises. Et voilà peut-être le véritable motif du voyage du Prince de

Galle, pourquoi il passe tant de temps chez les maharadjahs. Retenons cet aveu du correspondant spécial du *Times*:

Le voyage du prince dans l'Inde n'aura pas produit meilleur résultat que d'encourager comme il l'a fait le sentiment de loyalisme de cet Etat (Haïderabad) et d'autres Etats indigènes envers la Couronne, et de donner un nouvel élan au mouvement en vue de l'encouragement et du développement de troupes comme celles que nous vîmes aujourd'hui.

\*\*

Le sentiment non-coopérationniste est très ardent à Nagpou; la session du Congrès National qui s'est tenue dans cette ville à la fin de 1920 a laissé un mauvais souvenir dans l'esprit des Anglais. Un *hartal* avait été annoncé; et, de fait, tous les magasins étaient fermés, tous les habitants dans les rues, regardant curieusement le brillant cortège. « A la surface, tout au moins, la réception du Prince n'aurait pas pu être plus cordiale »; ce *superficially* n'est-il pas joli? Les cérémonies comprenaient la réception par le gouverneur, la revue des boy-scouts et des girl-guides au Palais du Gouvernement, un *darbar* où chefs et notables furent présentés au Prince, l'inspection des forces de police et des vétérans, un banquet de gala et un *garden-party*: journée bien remplie (30 janvier).

Deux jours à Indore, sur le plateau de Malwa, à 600 mètres d'altitude: il gèle la nuit, en plein midi l'air est vif et frais; les jardins du Palais de Manikbagh, où est logé le Prince, sont magnifiques: deux journées délicieuses. « Indore est le quatrième des Etats indigènes; comme les autres, c'est, au point de vue politique, une zone de calme alcyonien: les non-coopérationnistes cessent d'être des trouble-fête — on les traiterait rudement s'ils l'étaient — et les fonctionnaires sont tranquilles. » Le Maharadjah Holkar, entouré d'un étincelant essaim de chefs et de notables, reçut le Prince; le soir, il y eut un banquet dans la grande salle du Palais de Lal Bagh, toute de marbre blanc et d'or, puis un splendide feu d'artifice. Le lendemain, au Daly College, *darbar* solennel: 18 chefs furent présentés au Prince; leur suite multicolore et chatoyante emplissait la vaste salle. Un charmant *garden-party* termina ce séjour enchanteur à Indore.

\*\*

Ensuite, le Prince alla à Bhopal pour rendre visite à la Bégum. Puis, il chassa pendant deux jours au camp de Kachnaria; au tableau, 3 tigres, 1 panthère, 11 sambhars, 1 cheetah et 2 nilgais (1).

Le séjour à Gwalior fut aussi presque entièrement consacré aux sports; le Prince tira un tigre que le maharadjah acheva; il chassa également des chevreuils, des lièvres et divers oiseaux. Une par-

(1) Le sambar ou sambou est une sorte de cerf; le cheetah est une espèce de léopard; le nilgai ou nilgaut est l'*antilope picta*, à deux cornes lisses.

tie de polo faillit lui être fatale: le poney qu'il montait se cabra et tomba en arrière, le Prince parvint à se dégager; pour prouver qu'il n'était pas blessé, il monta dans l'après-midi du même jour (11 février) dans quatre courses d'un *gymkhana*, mais il était vraisemblablement peu en forme, car il finit une fois second, une fois troisième, une fois quatrième, une fois non placé.

\*\*

*Hartal* complet à Agra. Le correspondant spécial du *Times* se console en notant que les *tongas* continuent à circuler dans les rues et que, dans les bazars des faubourgs, les boutiques sont ouvertes. Mais il ne se fait pas d'illusions sur les véritables sentiments de la population et ne se dissimule pas la gravité de la situation dans les Provinces-Unies: la correspondance entre Gandhi et le vice-roi, a, il est vrai, mécontenté les Modérés contre l'ascète, la création à Calcutta de la *Citizens' Protection League* contre le gandhisme est un heureux symptôme, à Bardoli le Comité du Congrès National a repoussé la désobéissance civile en masse et recommandé de payer l'impôt, l'échauffourée de Chauri Chaura a produit un effet déplorable; mais « le caractère de la populace est inflammable à l'extrême et, quoi que puissent dire le Comité du Congrès National ou tout autre personne, des désordres peuvent éclater à chaque instant et presque partout ».

3.000 personnes seulement à la gare; beaucoup de calots blancs gandhistes; la veille, la police avait dû charger à coups de bâton des manifestants extrémistes. Le Prince visita le Moti Masjid (Mosquée de la perle) et passa en revue 2.000 vétérans auxquels il serra la main; on remit à chacun son portrait; il y avait foule; « à certains moments, les gens étaient d'une exubérance inusitée ». L'après-midi, grande réception offerte au Fort par onze radjahs et nababs; à la fraîcheur du soir, le Prince se rendit au fameux Taj Mahal (1).

\*\*

Lorsque le Prince arriva à Delhi, dans l'après-midi du 14 février, il fut reçu par le vice-roi et harangué par le Conseil municipal. On avait placardé partout de grandes affiches portant en lettres bleues sur fond blanc: « Cessez les *hartals* et toutes les mesures de non-coopération. » Mais, dans la matinée, les non-coopérationnistes les avaient recouvertes de bandes invitant la population à ne pas tenir compte de ce conseil, car « nos chefs sont faibles ». Ainsi partagés entre ces exhortations contradictoires, les habitants prirent

(1) « Le plus beau monument de cette époque demeure intact et il eut la chance à peu près unique d'être restauré par les Anglais. C'est le Taj ou la Couronne d'Agra, groupe de mosquées étincelantes en marbre blanc décoré d'arabesques de marbre noir et d'incrustations en guirlandes... La mosquée centrale, son dôme haut de 25 mètres, ses minarets qui s'élancent à plus de 40, et deux mosquées de moindre taille qui l'encadrent s'élèvent sur une terrasse adossée à la rivière... Le Taj est un monument funéraire élevé par un Mogol à la mémoire de sa favorite morte en 1629. » (A. Métin: *L'Inde d'aujourd'hui*, p. 120-1.)

le parti de fermer leurs boutiques et d'aller admirer le cortège : il y avait donc foule tout le long du parcours de la gare au palais du vice-roi ; la cérémonie était admirablement « mise en scène ».

**Condamnation de Gandhi.** — Le mahatma a été durement frappé : six ans de prison. On s'attendait à dix-huit mois ; les frères Ali s'en sont tirés avec deux ans. Faut-il voir là une concorde entre l'opinion du juge et la politique du vice-roi, plus sévère aux agitateurs hindous qu'aux musulmans ?

Le procès s'est passé sans incidents, le ton des débats fut des plus courtois. Le juge dit à Gandhi : « Vous différez de toutes les personnes qu'il est vraisemblable que je jugerai jamais. » L'ascète reconnut l'équité de l'avocat-général envers lui ; il s'avoua responsable du crime « diabolique » de Chauri Chaura ainsi que des troubles de Bombay et de Madras ; il a, de propos délibéré, péché contre la loi ; obéir à la loi est le devoir le plus sacré ; il est juste qu'il soit puni.

La condamnation de Gandhi n'a donné lieu à aucune manifestation. Quel effet a-t-elle produit sur le peuple ? Accablement, ou fureur sourde ? Impossible de le savoir. Le sentiment intime des adeptes du mahatma vénéré ne s'exprimera ni dans les journaux, ni dans des discours ; il restera caché au plus profond de leur cœur, jusqu'au jour où il éclatera peut-être en terribles représailles.

Leurs alliés musulmans sont plus explicites. Le *Muslim Standard* (23 mars) s'exprime ainsi :

Le Gouvernement de l'Inde, la petite coterie d'Anglais qui ont dans l'Inde des intérêts financiers, et ceux qui, après avoir rempli des fonctions importantes et lucratives (la plupart du temps apanages de leur famille), se sont retirés avec une coquette pension, ont ainsi donné complète satisfaction à leur indophobie aiguë... Comme d'habitude, la presse jingoïste et impérialiste consacre de longues colonnes à aveugler le public anglais, profondément ignorant et facile à duper, sur la gravité internationale de cet événement... Nous voudrions que ces hautains sermonneurs de la presse britannique, s'ils sont capables de voir, regardent un peu plus loin que le présent immédiat et disent à la masse crédule, ignorante et bête, que la ruine des espérances des Indiens — Hindous aussi bien que Musulmans — après la guerre a créé un état d'esprit contre lequel les cajoleries, l'intimidation et la violence sont les plus piètres des piètres remèdes... Les lois sont faites pour les nations aussi bien que pour les individus : l'Inde, ses millions d'habitants et son avenir, ne sont pas, comme voudraient nous le faire croire nos maîtres anglais, à la disposition de ses législateurs étrangers... Nous, qui savons ce qui se passe dans notre esprit, nous dirons que nous voyons dans cet acte méprisable de nos gouvernants étrangers la preuve, accueillie par nous avec joie, que les gouvernements, pour étayés qu'ils soient par l'attrapage de sanctions solennelles, juridiques et techniques, cessent d'être des gouvernements quand ils perdent le bon-vouloir du peuple ; ils deviennent des hors-la-loi dans le système des institutions pour le bien-être social, et doivent par suite être détruits.

Vaines menaces, dira-t-on : téméraire qui oserait l'affirmer. Incarcérer les chefs nationalistes, gouverner par la terreur, pratiquer le *oderint dum*

*metuant*, c'est peut-être semer les dents du dragon.

\*  
\*\*

Le *Muslim Standard* du 9 mars dénonce en termes véhéments les « horreurs des geôles britanniques dans l'Inde » et le traitement inhumain infligé aux prisonniers :

En vue d'anéantir l'agitation politique, les gouvernants anglais ont recours à des méthodes de terrorisme et de torture qui font pâlir et paraître anodine la description des plus mauvais jours de l'administration pénitentiaire tsariste.

Aucune distinction n'est faite entre les condamnés politiques et les criminels de droit commun ; tous sont astreints, matin et soir, à une fouille humiliante, presque nus, bras levés, bouche ouverte. Les frères Ali et leurs co-détenus de Karachi, M. Jairamdas dans la prison de Sabarmati ont refusé de se soumettre à cette exigence ; pour les punir, on les a confinés dans des cellules étroites et basses, mal aérées, presque sans literie et dépourvues de water-closets ; leur nourriture a été réduite, ils ne sortent que quelques minutes toutes les vingt-quatre heures, ne reçoivent ni visites ni journaux, ne peuvent écrire et recevoir qu'une lettre par mois.

Si ces faits sont exacts, ils font peu d'honneur à l'humanité et aussi au bon sens des autorités, car de telles vexations ne peuvent qu'exaspérer le ressentiment des Indiens.

**Les troubles.** — Que s'est-il au juste passé à Chauri Chaura (district de Gorakpou) ? Une commission du Congrès National, composée du Pandit Bharde Nath Kanzra, du Pandit Chandar Kanat Malwi et du Maulvi Mohamed Subhan, président du Comité du Congrès National de Gorakpou, a fait une enquête et publié un rapport ; voici, à titre documentaire, sa version de cette sanglante affaire.

Une foule de cinq mille personnes, dont six cents en uniforme, vint demander au sous-inspecteur de police pourquoi il avait précédemment fait frapper des « volontaires » par ses hommes ; celui-ci, l'air provocant, fit une réponse évasive. La foule se retirait quand le sous-inspecteur lança des agents aux troussees de l'arrière-garde des manifestants ; quelques-uns de ces derniers jetèrent des pierres. Le sous-inspecteur, qui avait eu vent de la démarche, tenait en réserve des hommes de police armés ; quand la foule les vit s'avancer, elle fit face d'un air de défi ; la police tira, dans un injustifiable accès de panique ; il y eut dix morts et de nombreux blessés. Les manifestants, rendus furieux, chargèrent les agents, les contraignirent à se réfugier dans le poste de police, qu'ils saccagèrent. Les troupes arrivèrent à la rescousse ; le village fut rasé.

L'échauffourée, non préméditée, serait donc due à la provocation de la police. Voici, d'autre part, le communiqué officiel :

D'après le commissaire de Gorakhpour, la police avait empêché, le 1<sup>er</sup> février, une tentative de pillage du bazar de Munderma. Un retraité du gouvernement, devenu « volontaire », avait été convoqué et menacé de la perte de sa pension. Le 4 février, jour de marché, les « volontaires » se rendirent au bazar en traversant le terrain du poste de police. Ils attaquèrent le poste à coups de briques et de pierres arrachées à la route. La police tira en l'air. L'attaque se renouvela avec une plus grande force. La foule poursuivit les agents, qui s'enfuirent, les uns dans les champs, les autres dans les bâtiments. Quelques agents ont tiré sur la foule; fut-ce avant ou après la ruée des manifestants, il est impossible de le dire. Les bâtiments furent incendiés; tous les agents, à l'exception d'un brigadier et d'un garde-champêtre, furent battus à mort, puis brûlés; un petit domestique du sous-inspecteur fut massacré. Ensuite la foule arracha deux rails, coupa les fils télégraphiques et se dispersa.

Cette attaque avait été préméditée et organisée par les volontaires, mais il y avait une foule nombreuse avec eux; on l'estime à 1.500 ou 2.000 personnes.

Le commissaire de Rohilkhand télégraphie de Bareilly: les pertes ont été: un homme tué sur-le-champ, deux morts à l'hôpital, cinq blessés à l'hôpital, dont une femme, peut-être cinq autres blessés.

Une dépêche ultérieure indique que 21 agents de police et gardes-champêtres furent tués. Le lendemain, on tira sur un train.

Le 3 février, à Puri (Bihar et Orissa), à l'occasion de la fête de Tribeni Mela, deux volontaires arrêtés se sont échappés de la prison, les agents furent lapidés, le poste de police incendié (1).

**Le budget.** — Il vient d'arriver au Gouvernement de l'Inde une mésaventure fort désagréable. En 1921-22, nous l'avons vu, les dépenses ont excédé les recettes de 34 crores de roupies; le budget de cette année prévoyait un accroissement de recettes de 29 crores dû à l'augmentation de certains impôts, en particulier de la taxe sur le sel, de celle sur les tissus de coton indigènes et du droit d'importation sur les cotonnades. Or, l'Assemblée Législative a refusé de voter ces trois catégories d'augmentations. Non pas, certes, pour faire plaisir aux tisseurs du Lancashire, mais afin d'obliger le Gouvernement à réduire les dépenses militaires; elle les juge excessives, 62 crores, 18 lakhs sur un total de 142 crores 25 lakhs; en prenant les mesures voulues pour rétablir le calme dans le pays, on peut, estime-t-elle, alléger considérablement cette charge écrasante. Le Ministre des Finances avait annoncé la nomination d'une Commission des Economies et promis que ses attributions s'étendraient à l'examen du budget de l'armée; mais l'Assemblée a pris les devants.

Le Gouvernement aurait pu passer outre. En effet, la nouvelle loi constitutionnelle stipule (II<sup>e</sup> partie, ch. 25, § 7):

Les crédits votés par l'Assemblée Législative seront soumis au Gouverneur-général en Conseil; celui-ci pourra, s'il déclare avoir la conviction que les crédits refusés sont indispensables pour l'exercice de sa responsabilité, agir

comme s'ils avaient été accordés, malgré le refus ou la réduction desdits crédits.

Mais une telle façon d'agir aurait été extrêmement impopulaire en ce moment; c'eût été un fâcheux début pour l'administration du vicomte Peel. Le Gouvernement s'est donc incliné; on aura recours à l'emprunt.

**Progrès de l'irrigation.** — Un accord a été conclu entre le gouvernement de l'Inde et les Etats indigènes de Bahawalpour et de Bikanir en vue d'y développer les irrigations. Un des projets prévoit l'utilisation de la Sutlej pour fertiliser 1.200.000 hectares de terres incultes; le bénéfice, évalué à 60 crores de roupies, couvrira quatre fois les frais. Dans le Bikanir, on construira immédiatement un barrage sur la Bhakra. Un troisième ouvrage, sur le Haveli, permettra de mettre en culture 80.000 hectares de terres de la Couronne.

**Le barrage de Sakkar.** — Nous avons entretenu nos lecteurs (cf *Asie Française*, septembre-octobre 1920, p. 341) du projet de barrage de l'Indus à Sakkar, dans le Sind; il permettrait d'irriguer et de fertiliser une région, actuellement désertique, aussi vaste que le pays de Galles. Une Commission d'experts l'a étudié en 1913; M. Montagu l'a approuvé l'an dernier, en tenant compte des observations de ces experts; mais son approbation était subordonnée à l'examen du projet, au point de vue financier, par le Gouvernement de l'Inde. Celui-ci fait des objections. Sir C. Yate a demandé le 2 août, aux Communes, si le Secrétaire d'Etat n'allait pas nommer une nouvelle Commission; celui-ci a répondu: « Le projet a été examiné jusqu'à épuisement. »

On abuse vraiment des Commissions, depuis quelques années.

**Une maison des Etudiants anglais à Lahore.** — Dans une lettre au *Times* (7 juillet), M. Oswald Younghusband attire l'attention du public sur la situation des jeunes Anglais, élevés dans l'Inde, dont les parents ne sont pas assez riches pour les envoyer terminer leurs études dans les universités de la mère-patrie; ils sont ainsi moins favorisés que les indigènes. Depuis trois ans, il s'occupe de recueillir des fonds pour organiser à Lahore, à leur profit, une maison des étudiants en relation avec l'Université du Pendjab; Lord Chelmsford, M. Montagu, Kipling ont généreusement souscrit, l'ancien et le nouveau vice-chanceliers de l'Université font partie du Comité; on dispose actuellement de 53.000 roupies, on va pouvoir commencer la construction, déjà 17 étudiants sont logés provisoirement à l'Université. Mais il faudrait une somme plus importante pour assurer l'avenir de cette œuvre, chaudement recommandée par le gouverneur. M. D. Younghusband forme donc un comité à Londres et fait appel à la générosité publique; Lord Meston, Sir Ch. McLeod et Sir James Walker ont promis leur concours.

(1) Puri, sur le golfe du Bengale, est un centre de pèlerinage célèbre; le Tribeni Mela est l'une des vingt-quatre fêtes annuelles qui s'y célèbrent en l'honneur de Vichnou.

**Propagande cinématographique.** — Cela devait venir, il est même bizarre qu'on n'y ait pas songé plus tôt. Le cinématographe est, paraît-il, encore plus populaire dans l'Inde qu'en Angleterre; mais quels films y projette-t-on sur l'écran? la plupart, d'origine américaine, peuvent faire plus de mal que de bien. Pourquoi ne pas profiter de cet engouement pour montrer aux indigènes de « bons » films et les gagner aux idées anglaises? Inversement, « les peuples britanniques ne savent, en fait, rien de l'histoire, de la littérature, des usages, des coutumes, des religions de l'Inde...; on montre dans les cinémas anglais très peu de tableaux de la vie indienne; beaucoup des histoires ou des incidents représentés dans les films prétendus indiens ont presque invariablement causé l'amusement intense et souvent l'indignation des Indiens, tellement grande est l'inexactitude des détails ou la déformation des faits ».

Ce n'est pas, comme on serait tenté de le supposer, un nationaliste extrémiste qui s'exprime avec cette sévérité. Nous trouvons ces phrases, peu flatteuses pour l'orgueil britannique, dans le prospectus de la *British and Oriental Films Co Limited*; cette nouvelle Société a pour but de « fabriquer et de répandre des films de premier ordre sur la vie et les paysages des Iles-Britanniques et de l'Inde, de manière à montrer à l'Orient ce qu'il y a de meilleur en Angleterre, et en Angleterre ce qu'il y a de meilleur en Orient ». Le programme, on le voit, est vaste. Dans le Conseil d'Administration figurent lord Meston, président de la Société d'énergie électrique de Calcutta, le lieutenant-colonel E.-V. Gabriel, directeur de la *Khedivial Mail Steamship Co*, M. C. S. Baring-Gould, M. A. D. Jackson et M. K. P. Mehta, secrétaire de la Société Tata. On envisage la création d'une autre Société, l'*Associated Indian Co*, qui produirait ses propres films dans des salles construites et exploitées par elle dans l'Inde.

**A Ceylan : on réclame des économies.** — Le nouveau Conseil législatif s'est réuni au début de juin; pour la première fois, les membres « officiels » y sont en minorité. Sa tâche principale est de comprimer les dépenses; il est cependant nécessaire d'augmenter le traitement de certains fonctionnaires, surtout dans la police; il faudra donc se résigner à élever sensiblement les droits de douane et à créer un impôt sur le revenu, auquel la colonie avait échappé jusqu'ici.

Les réductions de crédits porteront principalement sur les grands travaux d'intérêt public; le chemin de fer de Colombo à Trincomali et à Batticaloa est menacé (1). Ce devait être primitivement une ligne avant tout stratégique, mais on espérait qu'elle attirerait des planteurs dans le nord de l'île, ouvrirait au trafic des régions de rizières et peut-être de coton et de canne à sucre. Elle a été prévue à voie normale; on se demande maintenant si elle couvrirait ses frais, et il est probable que la

construction en sera retardée; de même pour d'autres projets dont l'utilité n'est pas urgente.

En attendant, on emprunte. Le Gouvernement de Ceylan a émis à Londres, à 97, en deux tranches (juin et septembre), un emprunt de 6 millions de livres st. 6 % remboursable de 1936 à 1951. Un fonds d'amortissement de 1 liv. st. 16 sh. pour 100 par an sera constitué et administré par des agents de la Couronne. Cet emprunt est destiné à la construction d'égouts et au développement des canalisations d'eau à Colombo, à l'établissement des chemins de fer à voie étroite Batticaloa-Maho et Trincomali, au doublement des voies de la ligne principale et à d'autres grands travaux. Le succès de cet emprunt n'était pas douteux, car la dette de la colonie ne représente même pas deux annuités de ses revenus. [Dette: 9.835.193 liv. st. émises à Londres, 30.00.000 roupies (225.000 liv. st.) émises dans la colonie. Recettes en 1919-1920: 8.12.00.418 roupies (3.93.32.861 en 1909). Dépenses en 1919-1920: 8.48.83.269 roupies (3.38.82.957 en 1909).]

**Gisements de fer à Ceylan.** — Ceylan produisait autrefois un acier d'excellente qualité; on l'exportait à Damas pour en fabriquer les fameuses lames d'épées. Le procédé de la fabrication était le suivant: On mettait 7 parties de fer et 3 parties de bois sec de *Cassia Auriculata* (les Cinghalais l'appellent *Raniawara*) dans un moule d'argile de forme tubulaire; on le chauffait pendant deux heures sur un feu de charbon de bois fabriqué avec l'écorce de la noix de coco; ensuite on mélangeait trois ou cinq parties du fer ainsi produit avec une partie de bois du *Toddalia Aculeata* (*Kudu Meris*).

Le Gouvernement anglais cherche à ressusciter cette industrie; la commission des industries ceylanaises parcourt l'île et examine tous les gisements de minerai: dans le district de Kurimagala la teneur en fer a atteint 50 %. Il n'y a pas de charbon à Ceylan; mais on pourrait exporter le minerai au Bengale ou le traiter par l'énergie hydro-électrique.

**La réforme constitutionnelle en Birmanie.** — Il aura fallu pas mal de temps et beaucoup de tergiversations pour doter la Birmanie d'une nouvelle constitution. Lorsque fut discuté le *Government of India Act* de 1919, on ne voulut pas y faire entrer ce pays et le transformer en une « province à gouverneur ». Les Birmans protestèrent, affirmant qu'ils étaient au moins aussi aptes que leurs voisins à se gouverner eux-mêmes. On leur promit de leur donner satisfaction; le Gouvernement de l'Inde établit un projet, assez peu libéral. Nouvelles réclamations. M. Montagu ne voulut pas agir de sa propre autorité, il proposa au Parlement d'introduire en Birmanie le principe de la dyarchie. La Chambre des Lords s'y montra peu disposée; on renvoya alors le projet à la Commission mixte de membres des deux Chambres chargée d'étudier les affaires de l'Inde, on déciderait en-

(1) Cf. *Asie française*, mai 1921, p. 227.

suite. Or, le 9 août, aux Communes, M. Chamberlain, répondant à sir J. D. Rees, a déclaré que la discussion ne serait pas reprise : le Gouvernement de l'Inde, celui de la Birmanie et la Commission mixte se sont mis d'accord pour appliquer à la colonie le même système qu'à la Dépendance. On aurait pu commencer par là.

Le Secrétaire d'Etat a nommé une commission qui fixera les circonscriptions électorales, les conditions du droit de suffrage, les questions à « transférer » aux ministres indigènes, etc. Cette commission se compose des personnes suivantes : M. A. F. Whyte, président de l'Assemblée Législative indienne, président ; M. R. E. V. Arbuthnot, commissaire aux finances birmanes ; M. S. A. Smyth, commissaire du district de l'Iraouaddi ; M. F. Mc Carthy, membre de l'Assemblée Législative, représentant les colons européens de Birmanie ; l'Honorable Maung Po Bye, membre du Conseil d'Etat ; Maung Myhasa, membre du Conseil Législatif birman ; le D<sup>r</sup> San C. Po, membre du Conseil Législatif birman, représentant les Karens ; M. Ginwalla, membre de l'Assemblée Législative ; M. J. E. Houldey, secrétaire.

**Exploitation minière en Birmanie.** — Le tableau suivant indique, en roupies, les résultats de l'exploitation minière pendant les trois dernières années :

	1918	1919	1920
Ambre. . . . .	»	6.160	16.660
Matériaux de construction. . . . .	10.05.774	13.94.554	17.84.657
Argile à poterie. . . . .	»	18.643	17.449
Or. . . . .	11.089	3.421	920
Minerai de fer. . . . .	13.982	15.947	79.371
Jade. . . . .	3.78.135	2.80.454	4.83.514
Molybdénite. . . . .	»	1.042	195
Pétrole . . . . .	1.62.25.006	1.75.76.839	7.84.65.196
Rubis. . . . .	5.17.367	8.74.343	5.54.636
Saphirs. . . . .	83.571	2.01.699	60.832
Spinelles. . . . .	»	4.828	4.352
Magnésite. . . . .	»	22.674	15.886
Étain. . . . .	4.21.854	4.88.183	5.92.793
— (minerai). . . . .	13.61.397	18.00.953	21.99.485
Tungstène (minerai) . . . . .	1.06.98.024	53.77.464	17.98.747
Plomb. . . . .	67.56.707	66.81.500	97.56.213
Argent. . . . .	44.33.881	48.70.919	83.37.361
Total. . . . .		4.49.40.183	8.89.70.949

Voici quelques détails pour 1920 : l'augmentation anormale de 98 % par rapport à l'année précédente est due surtout à ce que le prix du pétrole a beaucoup monté ; la production est en décroissance, et on prévoit qu'elle diminuera encore graduellement. La quantité de plomb extraite est passée de 19.090 tonnes à 23.821, et celle de l'argent de 2.164.853 onces à 2.869.729. On notera l'énorme augmentation de la production de minerai de fer (398 %). Par contre, l'extraction du minerai de tungstène continue à décroître d'une façon frappante. Il y en avait des stocks considérables au moment de l'armistice, lorsque la consommation a presque complètement cessé ; le prix est tombé de 2.407 roupies en 1919 à 711 ; beaucoup

de mines sont fermées ; on occupe les ouvriers à extraire du minerai d'étain. L'année a été mauvaise pour le commerce des pierres fines, par suite de l'élévation du change et des restrictions imposées par le Gouvernement français à l'importation des objets de luxe.

## SIAM

### Le commerce du bois de teck en 1920-21. —

Les pluies ayant été tardives, la saison de flotage fut très courte, mais le mois de septembre rétablit l'équilibre. Voici le nombre de troncs arrivés à Paknam dans ces dernières années :

1915-16..	89.755	1917-18..	145.311	1919-20..	63.444
1916-17..	96.476	1918-19..	77.301	1920-21..	113.656

Les frais d'exploitation ont été considérables en 1920-21, par suite du prix élevé du riz et du taux du change, le tical ayant valu jusqu'à 2 sh. 1 1/2.

Les exportations sont montées à 71.158 tonnes, contre 70.202 l'année précédente et 36.930 en 1918-19 ; c'est le plus haut chiffre depuis 1911-12. 40 % des bois exportés sont allés dans l'Inde, 25 % en Chine et au Japon, 10.398 tonnes en Europe (6.730 dans les trois premiers mois). Le marché reste assez favorable cette année, sauf en ce qui concerne l'Inde.

## Bibliographie

VIVIEN DE SAINT-MARTIN et SCHRADER : **Atlas universel de Géographie**, dressé sous la direction de F. SCHRADER. Nouvelle édition conforme aux traités de paix de 1919-1920. **Vingtième livraison, Paris, Hachette, 1921, trois cartes in-folio**

Pour qui s'intéresse aux questions asiatiques, une des trois cartes de la 20<sup>e</sup> livraison de l'*Atlas universel de Géographie* retient immédiatement l'attention, celle de l'archipel du Japon à l'échelle du 1:5000.000<sup>e</sup> (feuille 42). Voici les quatre grandes terres : Yézo ou Hokkaïdo, Nippon ou Hondo, Sikok, Kiou-Siou, avec la célèbre mer Intérieure ; et non pas seulement elles, mais les côtes du grand continent asiatique qui leur font face à l'Ouest de la mer du Japon, la Province Maritime, et la Corée, puis plus à l'Ouest encore, tous les rivages (coréens, mandchoux et chinois), de la mer Jaune et du golfe de Pé-tchi-li avec les deux presqu'îles du Liao-Toung et du Chan-Toung, puis au Sud de cette dernière, jusqu'aux bouches du Yang-Tsé-Kiang et à la baie de Hang-Tchéou. Il y a donc là une carte d'un puissant intérêt, où Peking, Nanking et Chang-Haï figurent en face des grandes villes du Japon ; cette planche représente de manière très claire et très expressive, dans son relief aux contrastes saisissants et dans ses différences de peuplement, une des parties vitales du grand continent asiatique. Combien toutefois elle eût été plus expressive si l'on avait figuré, de façon très discrète, les profondeurs du Pacifique, à l'Est de l'archipel Nippon et indiqué, de manière quelconque, les cimes volcaniques de la contrée !

Des deux cartes qui complètent la 20<sup>e</sup> livraison, nous ne dirons rien, ou fort peu de chose. La feuille 35 (Scandinavie du Sud, au 1:2.500.000<sup>e</sup> ; avec les détroits danois, et

les côtés des pays qui font face à la Suède sur la rive orientale de la Baltique) si intéressante et si nouvelle au point de vue politique soit-elle, n'a rien d'asiatique. Quant à la feuille, qui représente l'Europe physique à l'échelle du 1:1.000.000, elle ne figure de l'Asie que des parties relativement peu considérables. On y peut cependant étudier de façon sommaire les puissants reliefs de l'Asie-Mineure, de l'Arménie et du Caucase, et leur jonction avec le plateau de l'Iran; en la regardant quelque peu, on comprend à quelles difficultés physiques se sont heurtées les Grecs, au cours de leurs expéditions dans l'intérieur, à l'échelle de leur base d'opérations. Combien l'étude d'une carte, même à aussi petite échelle, éclaire l'histoire, celle d'aujourd'hui comme celle d'hier ou des temps plus anciens!

**L'Annam.** Guide du Touriste. Hanoi, imprimerie d'Extrême-Orient, 1921, in-8 de VIII-124 p. av. 7 planches de cartes hors texte et gravures dans le texte.

La « Collection du Vieux Hué », publiée sous les auspices de la Société des Amis du Vieux Hué, inaugure ses séries par la publication d'un Guide du Touriste en Annam. C'est un fort joli volume, très coquet, très pratique aussi, facile à mettre en poche, illustré de nombreuses gravures tirées en différents tons, celles-ci en noir, d'autres en rouge et accompagné de cartes excellentes. Quant au texte, il est l'œuvre de M. l'abbé Cadière, qui l'a composé à l'aide de documents fournis sous la haute direction de M. Tissot, résident supérieur p. i. en Annam, par les chefs de service et les administrateurs chefs des provinces de l'Empire; à lui seul, le nom de M. Cadière suffit pour en garantir la valeur.

Le plan est excellent. Voici d'abord une série de « Renseignements généraux » (attraits touristiques, climat, histoire, religion, art, tourisme scientifique, chasse); puis viennent, sur papier rose, les horaires et les tarifs; enfin c'est le tour des « Renseignements touristiques », qui occupent la majeure partie du volume (de la p. 53 à la p. 124), et dans lesquels Hué, Tourane et Qui-Nhon constituent naturellement les chapitres les plus développés; Hué surtout, bien que la capitale de l'Annam doive faire sous peu, dans la même « Collection du Vieux Hué » le sujet d'un volume ou plutôt d'un « Guide » particulier. Six cartes tirées par le service géographique de l'Indo-Chine et un schéma (en dépliant) de la Route Mandarine et des principales routes automobilables de l'Annam accompagnent cet excellent « Guide du Touriste » auquel nous aurons certainement, même en France, recours plus d'une fois.

Au moment où l'Agence Cook commence à conduire en Indo-Chine les touristes américains (cf *L'Asie française*, n° de novembre 1921, p. 432), ce petit volume arrive à son heure. Nous lui souhaitons un plein succès, et de nombreux tirages successifs (revus, corrigés et augmentés, s'il y a lieu) dont nous serons heureux de signaler la publication en temps utile.

**André DUBOSCQ: L'Evolution de la Chine.** Politique et tendances (1911-1921). Paris, éditions Bossard, 1921, in-16 de 194 pages avec une carte en couleurs et hors texte.

Il n'est pas facile de comprendre ce qui se passe en Chine à l'heure actuelle. C'est un tel enchevêtrement d'intrigues de toute nature, d'intérêts opposés, de mesures contradictoires! ce sont de tels conflits entre provinces du Nord et provinces du Sud, entre partis ennemis, entre généraux également ambitieux (sans parler du brigandage, de la famine, des inondations, etc.) que l'on n'arrive guère à voir vraiment clair dans ce chaos. Voici cependant un livre qui facilitera le travail. M. André Duboscq, qui a vécu en Chine pendant un certain temps, qui y fut chargé de cours à l'Université de Pékin, a écrit, en effet, son

*Evolution de la Chine* avec le désir de mettre ses lecteurs « au courant, d'une façon brève, mais aussi complètement que possible, de la politique du plus vaste Etat de ces régions et des conséquences proches ou lointaines de cette politique ».

Le dessin était louable; la réalisation ne l'est pas moins. C'est que M. André Duboscq ne s'est pas égaré dans ce qu'il appelle très heureusement « le maquis des affaires intérieures chinoises »; il a simplifié et clarifié, il s'est contenté de mettre en lumière les données essentielles et les textes capitaux; quant au reste, il l'a jeté par-dessus son bord. *L'Evolution de la Chine* n'est donc pas un ouvrage complet; ce n'en est pas moins un ouvrage très utile, dont les six chapitres ne négligent aucune des questions essentielles de la politique intérieure et extérieure de la Chine contemporaine. C'est un petit manuel, très commode, très clair et très précis à la fois, une introduction à l'étude de travaux plus volumineux et plus complets. Par lui, chaque question est bien mise dans son milieu. Ainsi arrive-t-on à se rendre un compte exact de leur importance respective aux unes et aux autres, et de leur répercussion réciproque.

Une carte en couleurs, indiquant la zone d'influence du gouvernement de Pékin et celle du gouvernement de fait de Canton en août 1921, accompagne et éclaire *L'Evolution de la Chine*, de M. André Duboscq.

### SOMMAIRE DES PÉRIODIQUES

**Académie des Inscriptions et Belles-Lettres** (comptes rendus des séances de l'année 1922; bulletin de mars-juin). — PAUL COLLINET: La carrière de Léontius, professeur de droit à Beyrouth, préfet du prétoire d'Orient sous Anastase. — F. SARTIAUX: Nouvelles recherches sur le site de Phocée. — CLÉMENT HUART: L'expédition des Russes de 943 (à Berda'a en Transcaucasie). — Mox-TET: Lettre à M. Clermont-Ganneau (sur les relations de l'Egypte avec Byblos du <sup>xx</sup> au <sup>x</sup> siècle avant notre ère).

**Bijdragen tot de Taal-Land-en-Volkenkunde van Nederlandsch-Indië** (t. 77, 1921, nos 3 et 4). — G. P. ROUFAER: Was Malaka emporium voor 1400 A. D. genaamd Malajoer? en waar lag Woereranwari, Ma-Hasin, Langka, Batoesawar? — J. DE HULLU: De Engelschen op Poeloe Pinang en de Tinhande der Nederlandsche Oost-Indische Compagnie in 1788. — J. A. F. ICHUT: Nore en Fena op Boeroë.

**Bulletin de la Société Franco-Japonaise de Paris** (1921, juillet-septembre). — FOKICHI TANAKA: L'avenir du Commerce japonais. — JUNNOSUKÉ INOUYÉ: La réduction des frais de production peut seule sauver le Japon. — Le mouvement ouvrier. — GEORGE BRONSON RÉA: Le Shantoung en 1921. — JOSEPH DAUTREMER: Kamakura, capitale de Minamoto no Yoritomo. — Voyage en France de S. A. I. le Prince Hiro-Hito, Prince impérial du Japon. — Vie de la Société. — Divers. — Bibliographie.

**Syria: Revue d'Art oriental et d'Archéologie** (t. II, 1921, 3<sup>e</sup> fascicule). — C. LEONARD WOOLLEY: La Phénicie et les peuples égéens. — R. NORMAND: La création du musée d'Adana. — EDMOND POTTIER: Note sur la statue de Métellé. — EUSTACHE DE LOREY et GASTON WIET: Cénophes de deux dames musulmanes à Damas. — H. VIOLETT et S. FLURY: Un monument des premiers siècles de l'Hégire en Perse. — DU MESNIL DU BUISSON: Les anciennes défenses de Beyrouth. — Bibliographie. — Nouvelles archéologiques.

Le Gerant H. COMBAT

PARIS. — SOC. G<sup>e</sup> D'IMP. ET D'ÉDIT. 17, RUE CASSETTE.

